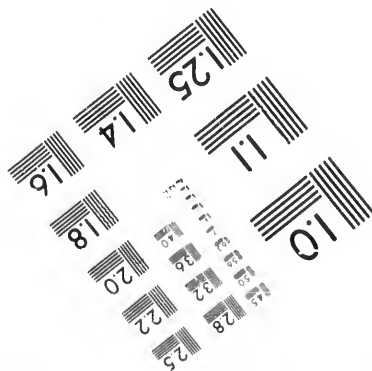
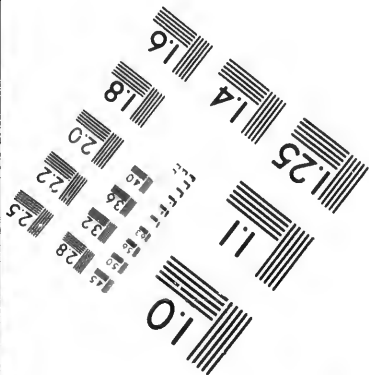
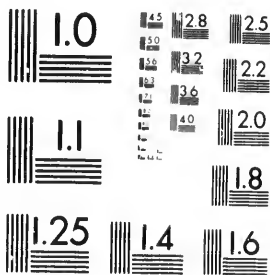


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



4.5
3.6
3.2
2.8
2.5
2.2
2.0
1.8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

10



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Coloured covers/
Couvertures de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured plates/
Planches en couleur |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées | <input checked="" type="checkbox"/> | Show through/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serré (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure) | <input type="checkbox"/> | Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Additional comments/
Commentaires supplémentaires | | |
-

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- | | | | |
|--------------------------|---|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Only edition available/
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Pagination incorrect/
Erreurs de pagination |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Pages missing/
Des pages manquent |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input type="checkbox"/> | Maps missing/
Des cartes géographiques manquent |
| <input type="checkbox"/> | Plates missing/
Des planches manquent | | |
| <input type="checkbox"/> | Additional comments/
Commentaires supplémentaires | | |

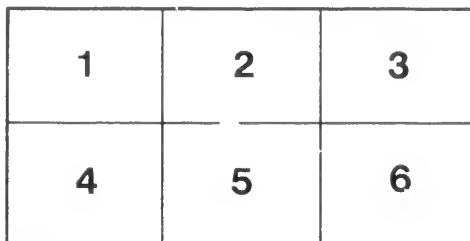
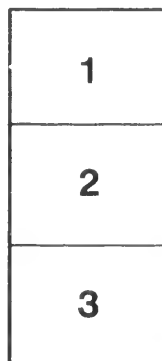
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

National Library of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque nationale du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :

100-1000

MEMOIRES

7

—SUR—

LA COALITION

ETUDE POLITIQUE

324

1886

DES PRESSES DU "COURRIER DE SAINT-HYACINTHE"

e
ui

FC2922

.2

M44

C.3



MEM

D
torale
Québ
duite
gislat
cond
politi

Ce
Ross,
l'Hon
l'oppo

Le
que c
des d
de vu
cherce
votan
qu'ils
succè

MEMOIRES

—SUR—

LA COALITION

MEMOIRES SUR LA COALITION

Dans la prochaine campagne électorale, le peuple de la province de Québec sera appelé à juger la conduite de ses représentants dans la législature provinciale et apprécier la conduite des chefs des deux partis politiques.

Ces chefs sont l'Honorable M. Ross, le premier du gouvernement, et l'Honorable M. Mercier, le premier de l'opposition.

Le temps des élections est une époque de luttes acerbes. Les jouteurs des deux partis discutent à leur point de vue les questions politiques et cherchent à capter la confiance des votants. C'est un combat acharné qu'ils se livrent, et les accusations succèdent aux accusations comme les

gouttes de pluie poussées par le vent.

Le peuple, c'est son rôle, devra pouvoir, dans les discours qu'il entendra, discerner le vrai du faux, apprécier avec calme et sagesse la situation et ne pas se laisser guider par les préjugés et les caprices, s'il veut donner un vote intelligent et remplir son devoir suivant les dictées de la conscience.

Nous venons aujourd'hui soumettre aux électeurs quelques faits propres à jeter du jour sur une question qui a fait beaucoup de bruit de 1879 à 1883 et qu'il est bon de rappeler en ce temps d'effervescence politique.

La connaissance parfaite de ces faits aidera à juger de la valeur des principes d'un homme qui, à l'heure présente, demande au peuple de lui

confier les rênes du pouvoir : nous voulons parler de l'Honorable M. Mercier.

Nous voyons ce monsieur parcourir les différents comtés pour dénoncer ce qu'il appelle les turpitudes des gouvernements conservateurs et se faire accepter comme un modèle de probité politique. Puisqu'il se pose en réformateur des abus, il est juste que le peuple dont il sollicite le vote s'enquière de sa conduite passée et connaisse parfaitement ses antécédents.

Nous allons donc jeter un coup d'œil en arrière et voir quelles ont été la consistance politique du chef de l'opposition et ses velléités de revenir au parti conservateur dont il a été autrefois un des avocats les plus ardents.

C'est en étudiant l'importante question de la *coalition* que nos lecteurs se convaincront du manque de sincérité de M. Mercier en politique et de l'absence chez lui de toute conviction sérieuse.

Au reste, celui qui étudie le quart de siècle de vie publique du député de St Hyacinthe constate à chaque instant une suite de contradictions sur les points les plus essentiels de la politique, et à ces contradictions se mêlent une fourberie, une manie de vouloir tromper tout le monde fort extraordinaires.

Vers 1862, M. Mercier veut débiter dans le journalisme et déjà, entre les deux partis, son cœur balance. Sera-t-il collaborateur du journal libéral ou du journal conservateur ? Il devient rédacteur du *Courrier de St*

Hyacinthe parceque, disait dans le temps un libéral bien connu, *il y trouvait de meilleurs avantages.*

L'intérêt, dès le début, engage donc M. Mercier à se dire conservateur. En 1863 il appuie la candidature de M. George de Boucherville dans Bagot contre l'Honorable M. Laframboise.

Il combat le gouvernement McDonauld-Dorion ; il supporte M. Rémi Raymond de préférence à son patron M. Auguste Papineau.

Il écrit des choses injurieuses contre M. R. E. Fontaine dont il devient plus tard l'associé.

Il injurie M. Bourgeois, aujourd'hui juge, porte plainte contre lui pour conspiration, le fait appréhender, et quelques années après, il est heureux de devenir son associé comme avocat.

M. Letellier de St Just lui-même ne trouve pas grâce devant M. Mercier qui écrit que l'hon. ministre possède dans son portefeuille plus de billets de banque que de projets pour le soulagement de la classe agricole. On sait que le député de St Hyacinthe accepta de ce même M. Letellier un portefeuille qui n'a jamais contenu, lui non plus, de projets favorables à l'agriculture.

En 1866, M. Mercier proclame dans son journal que " les principes " conservateurs ont subi l'épreuve et " reçu la sanction des siècles..... ; que " leur drapeau est celui de la science et du devoir ; leur école celle " du patriotisme et de la religion, " comme il dit aujourd'hui que les principes libéraux seuls assurent la liberté des peuples.

M.
frion,
imbu
Hunti
françai
1873,
et reçu
tres po
de pos
Une
qu'il
libéral
the, et
En
Lange
Bagot
servat
vient
blique
On
format
licité
comté
velour
subter
contre
vote
Une
qui l'o
met à
tier au
nant à
de Ro
de MM
tatent
n'est a
ce mot
pour l
ral ava
par ex
On
plus ex

t dans le
il y trou-

gage donc
vateur. En
ure de M.
s Bagot
mboise.

nt McDo-
M. Rémi
on patron

euses con-
il devient

aujourd'hui
lui pour
hender, et
t heureux
me avo-

lui-même
M. Mer-
istre pos-
plus de
objets pour
agricole.
t Hyacin-
Letellier
is conte-
favorables

proclame
s principes
épreuve et
s.....; que
la cons-
école celle
religion,"
que les
urent la li-

M. Mercier écrivait que M. Geof-
frion, de Verchères, était un homme
imbu de mauvais principes et M.
Huntington suspect aux Canadiens-
français et hostile à leurs droits, et en
1873, il les supporte comme ministres
et reçoit d'eux quelques mille pias-
tres pour faire une enquête au bureau
de poste de Montréal.

Une fois avocat, M. Mercier pense
qu'il lui serait plus profitable d'être
libéral que conservateur à St Hyacin-
the, et il change de parti.

En 1871, il supporte M. François
Langelier contre M. Gendron dans
Bagot, tout en répétant qu'il est con-
servateur, et, vers cette époque, il de-
vient annexionniste et le déclare pu-
bliquement à St Hyacinthe.

On le voit, en 1872, travailler à la
formation du parti national, et il sol-
licite les suffrages des électeurs du
comté de Rouville. Il fait patte de
velours; il n'est plus libéral et, par
subterfuge, il est élu dans Rouville
contre M. Cheval, en accaparant le
vote des conservateurs.

Une fois élu, il tourne le dos à ceux
qui l'ont envoyé en parlement et se
met à parler contre Sir George Car-
tier au profit de M. Jetté. En reven-
nant à St Hyacinthe de son triomphe
de Rouville, il approuve les discours
de MM. Fabre et Bourgeois qui cons-
tatent que le "*parti national*" d'alors
n'est autre que le parti libéral, et que
ce mot de *national* n'a été ajouté que
pour la forme, puisque le parti libé-
ral avait toujours été le parti national
par excellence.

On ne pouvait déclarer en termes
plus explicites que les libéraux de

toutes nuances ne s'étaient servis de ce
mot *national* que pour duper le peu-
ple de la campagne.

M. Mercier mécontente tellement
ses adversaires par cette conduite in-
conséquence, qu'en 1874 il ne peut se
faire élire dans Rouville et rentre dans
la vie privée.

Afin de le retenir dans les rangs du
parti libéral, on lui jette en pâture
près de \$4,000, comme sa part de
spéculation dans la triste affaire du
canal Lachine, et il reste attaché à
ceux qui le servent bien.

Telles sont, en résumé, les tergiver-
sations de M. Mercier, jusqu'à l'épo-
que de la coalition qui va fournir un
nouvel élément à la mobilité de ses
principes, à l'astuce de son caractère
et à l'élasticité de ses convictions po-
litiques.

Nous voulons être aussi court que
peut le permettre le sujet et nous en-
trons de suite en matière, en priant
les électeurs de lire attentivement et
sans parti pris les pages suivan-
tes.

I

ORIGINE DE LA COALITION

Pour connaître l'origine de la coa-
lition, il faut remonter à la chute du
gouvernement Joly en 1879.

Ce gouvernement avait accumulé
sur sa tête tant de méfaits qu'il s'at-
tira la réprobation même de ses amis
et tomba sur un vote adverse de la
majorité des représentants du peuple.
M. Mercier avait fait partie de ce
gouvernement. A peine fut-il tombé

du pouvoir, qu'il sembla regretter amèrement de ne pas avoir suivi la même ligne de conduite que MM. Flynn, Paquet et autres.

Le député de St-Hyacinthe qui, en septembre, avait parcouru la province pour exciter le peuple contre le Conseil législatif et faire de violents discours contre le cabinet de Boucherville, n'était plus le même homme trois mois après. Il y avait dans ses idées et sa manière de parler un changement notable, et il semblait tourner *au bleu*, d'ardent libéral qu'il avait été.

C'est le 8 décembre 1879 que ce changement se manifesta, cinq semaines *seulement* après la chute du cabinet libéral.

Rendant com te, ce jour-là, de sa conduite parlementaire à la porte de l'église de Saint-Hyacinthe, en présence des électeurs de la ville et de la paroisse, il se déclara favorable à une *coalition des hommes forts et honnêtes des deux partis*, pour travailler à tirer la province de ses embarras financiers.

Voici en quels termes le *Courrier de Saint Hyacinthe* du 11 décembre parlait de ce discours qui étonna tant les libéraux de la localité :

Lundi dernier, à l'issue de la grande messe, M. Mercier a adressé la parole aux électeurs de la paroisse de St-Hyacinthe, pendant une heure et demie, et a fait l'exposé de sa conduite politique durant son court passage au Conseil Exécutif de cette province.

Notre intention aujourd'hui n'est pas de disséquer le discours qu'il a prononcé et de rétablir les faits qu'il a parfois altérés. Nous ne voulons que constater une chose ; c'est que, contrairement à son habitude, M.

Mercier a été modéré dans ses expressions, modéré même dans ses opinions et dans ses appréciations des chefs conservateurs. Il n'est plus celui qui, le printemps dernier, vouait aux gémonies ses adversaires, et les combattait à outrance ; il a osé à peine dire qu'ils avaient eu tort et s'est abstenu, à plusieurs reprises, d'apprécier leurs actes, de peur, sans doute, de porter un jugement téméraire.

En parlant des cinq députés libéraux qui ont abandonné le ministère Joly, il n'a pas voulu les appeler traîtres ou vendus, à la manière de l'*Eclair*, de la *Patrie* et de l'*Union* ; il a même été jusqu'à dire que leurs motifs pouvaient être honorables, condamnant par là les excès de langage et l'attitude injurieuse de la presse libérale.

Les réticences de M. Mercier, ses allures quasi pacifiques, ont été remarquées, surtout par ses amis de la ville qu'il avait habitués à un langage plus énergique, à des opinions plus tranchées et plus décisives. Ils se sont demandés et avec beaucoup de raison ce que cela voulait dire, et leur ébahissement a été complet, quand M. Mercier, après certains ménagements, s'est prononcé en faveur de la *coalition* de tous les hommes politiques de *bonne volonté* et a admis que la dette de la province avait été créée pour l'accomplissement de grands travaux d'utilité publique, et que ceux qui sont animés d'un patriotisme sincère devraient s'unir pour améliorer notre position financière. Dans ses paroles, plusieurs ont conclu que l'ex-solliciteur général n'aurait aucune répugnance à marcher avec les chefs du parti conservateur, et ce doit être là le fonds de sa pensée et le secret de ses désirs.

Les derniers événements politiques ont sans doute porté M. Mercier à réfléchir ; il s'est aperçu que les chefs libéraux ne possédaient pas assez de force, ni assez de prestige pour commander dans la province. Il a vu qu'à Ottawa nous étions en possession du pouvoir et que la politique inau-

guré depuis les élections fédérales était sérieuse, vaste dans ses conséquences et précieuse pour l'avenir de la Puissance. Il s'est dit : voilà des hommes avec lesquels j'ai marché autrefois et qui sont déterminés à développer les ressources du pays ; à Québec, d'autres chefs du même parti ont en main les rênes de l'administration, avec l'approbation du peuple, et il est visible que les conservateurs ont accaparé le pouvoir peut-être pour vingt ans. Est-il sage pour moi de consumer mes forces dans les froides régions de l'opposition, jusqu'à l'âge de 60 ans peut-être ? Est-ce que les honnêtes gens des deux partis ne peuvent point s'unir pour gérer ensemble les affaires de la province ?

Ceux qui l'ont écouté croient que M. Mercier a dû se tenir à lui-même ce patriotique langage ; il se sera sans doute appliqué le mot qu'il écrivait à un ancien ami pour l'engager à se rallier, en 1872, au parti libéral : "tu as trop d'esprit pour ne pas tendre la main à un parti qui triomphe, j'attends ton adhésion, convaincu que ce n'est qu'une question de temps."

Nous croyons donc avec beaucoup d'autres que M. Mercier a de fortes tendances à se rallier aux conservateurs. On comprend qu'une transition est nécessaire ; on ne brûle pas ses vaisseaux du premier coup ; du rouge vif au bleu tendre la nuance est forte, et le député de St-Hyacinthe a assez d'habileté pour ne pas agir de manière à heurter trop fortement le sentiment qui prédomine à St-Hyacinthe.

Dans son discours il eut le soin de dire que, durant la dernière session, ses amis étaient venus lui déclarer qu'il pouvait entrer dans un cabinet de coalition, et que lui-même, aurait pu être accepté comme premier ministre par les conservateurs, et il ajouta : soit M. Langelier ou moi. Son objection est qu'il voulait laisser la première place à M. Joly et demandait l'abolition du Conseil Législatif. Ses amis

voyant que ces conditions ne seraient point acceptées par les conservateurs, insistèrent de nouveau, dit-il, pour qu'il entrât dans le nouveau cabinet *sans condition*, sauf à considérer plus tard la question de l'abolition de la chambre haute, mais M. Joly refusa.

Reste à savoir si Monsieur Mercier s'aperçut qu'on ne voulait point de lui, et reste à savoir encore si l'ex solliciteur général n'a pas exagéré son importance et pris ses désirs pour des réalités. M. Mercier n'avait donc que deux objections, ou à proprement parler qu'une seule, et il n'a point été question de la différence existant entre les principes libéraux et conservateurs, d'où on peut conclure que le député de St-Hyacinthe renoncera à ses idées d'aujourd'hui pour revenir à ce qu'il écrivait en 1866, quand il s'écriait :

" Les principes conservateurs ont subi l'épreuve et reçu la sanction des siècles ; ils sont tout à la fois la garantie du pouvoir et la sauvegarde des libertés ; la force de la loi et la protection des nationalités. Leur drapeau est celui de la conscience et du devoir, leur école celle du patriotisme et de la religion."

Il disait encore : " La population canadienne française est et doit rester conservatrice ; l'élément conservateur domine, il faut lui conserver sa domination....."

Nous mettons ces phrases sous les yeux de M. Mercier, afin qu'au besoin il puisse s'en rappeler et les faire apprécier par ceux qui sont les juges de sa conduite comme homme public. Aujourd'hui, comme en 1866, *l'élément conservateur domine, il faut lui conserver sa domination.*

Cette narration du *Courrier* força l'*Union* à parler ; et, dans l'article cité plus bas, ce journal *admet* que M. Mercier avait déclaré ne pas être opposé à l'idée d'une coalition. Cette admission est d'autant plus impor-

tante que, dans une lettre qu'il publia, M. Mercier accusa le *Courrier* de mensonge, ce qui était contredire en même temps l'assertion de l'*Union*.

Voici donc ce que disait celle-ci le 13 décembre 1879.

" M. Mercier a déclaré en honnête homme qu'il n'avait pas été et n'était pas contraire à l'idée d'une coalition d'hommes respectables des deux partis politiques unis dans un but patriotique, avec des idées et des principes certains et définis...

Mais ce journal, comme s'il eut eu peur de l'effet de cette admission auprès de ses amis, termina son article en disant :

" M. Mercier est trop bon politique..... pour faire volte-face dans les circonstances ; quel honneur en effet et quel avenir pour un homme de sa valeur que de pouvoir s'asseoir à côté des vendus d'hier, des traîtres d'aujourd'hui et des renégats de demain. "

L'effet de l'article du *Courrier* fut tel parmi les libéraux de St-Hyacinthe que M. Mercier lui-même sentit la nécessité d'écrire et de publier la lettre suivante dans l'*Union*.

St-Hyacinthe, 14 décembre 1879.

" Mon cher Monsieur,

" Le *Courrier* de cette ville a publié jeudi dernier un article qui est censé résumer les explications que j'ai données à mes électeurs de la paroisse de St-Hyacinthe, le 8 courant. Je suis tellement habitué à voir ma pensée travestie par ce journal que je n'ai pas cru devoir relever les insinuations injurieuses que cet article contenait à mon égard.

" Comptant sur le bon sens du public, j'avais décidé de laisser à mes amis le soin

de faire justice de ces insinuations. Je croyais sincèrement que je n'avais pas besoin de déclarer que ce journal me calomnait, comme il l'a toujours fait depuis dix ans, et que je repoussais avec mépris les avances malhonnêtes qu'il semblait me faire.

" Mais on m'informe que les remarques du *Courrier* ont été prises au sérieux par quelques conservateurs naïfs et certains libéraux timides, et qu'elles ont été interprétées, quelque part, de manière à mes nuire auprès de mes amis.

" Mon devoir est d'intervenir sous de telles circonstances, malgré la répugnance que j'éprouve à le faire ; et en conséquence je prie le public de ne pas ajouter foi aux avances du dit journal, auquel je donne ici un démenti formel.

" Cet article n'exprime nullement ma pensée : au contraire il me prête des intentions que j'ai jamais prononcées, dans le discours auquel il fait allusion.

" Je crois avoir parlé honnêtement, le 8 courant, et avoir loyalement défendu la cause du parti dans les rangs duquel je suis fier du marcher ; et mes amis qui m'ont entendu, dans cette occasion, savent que je n'ai rien dit qui puisse justifier les espérances du *Courrier*.

" J'ai trop de confiance dans l'excellence et l'honnêteté de notre cause pour cesser de la défendre, et j'ai trop d'amitié pour les députés libéraux qui m'ont honoré de leur confiance, durant la dernière session, pour les abandonner dans un moment critique, comme celui-ci. Qu'il me soit permis d'ajouter que le premier devoir des libéraux dans le moment est d'être unis et de se rallier comme un seul homme autour du drapeau que notre chef, l'honorable M. Joly, porte avec tant d'honneur et défend avec tant de patriotisme. Ma place est à côté de cet honnête homme et, Dieu m'aidant, je resterai fidèle à ce poste d'honneur.

" Je ne crois pas m'abuser sur l'esprit de loyauté de mes adversaires en espérant qu'ils me rendent la justice de faire reproduire cette lettre dans leurs journaux qui ont publié l'article du *Courrier*.

" Croyez, mon cher Monsieur, à la considération avec laquelle j'ai l'honneur de me dire,

Votre tout dévoué,

HONORÉ MERCIER."

Le *Courrier* de St Hyacinthe lui répo. dit en ces termes le 18 décembre.

" Le discours que M. Mercier a prononcé, le 8 décembre courant, devant les électeurs de St-Hyacinthe, a tellement tombé sur les nerfs de ses partisans même en dehors de notre ville, que ce monsieur a cru prudent de publier une lettre pour détruire jusqu'à un certain point l'impression qu'il avait produite.

" L'ex-solliciteur-général prend pour prétexte l'article du *Courrier*, et nous comprenons ce mouvement de tactique de sa part. Ça n'empêche point que plusieurs libéraux en entendant M. Mercier ont compris que ses idées semblaient considérablement modifiées et qu'il inclinait à la conciliation avec les conservateurs. Il traite de *libéraux timides* ceux de ses amis qui ont interprété comme nous le ton général de son discours. Ce n'est certes pas un compliment leur faire et ils doivent être étonnés de se voir mis par leur représentant sur le même pied que le *Courrier* qu'il n'aime guère.

" M. Mercier comptait, comme il le dit, sur le bon sens du public pour s'exempter d'écrire que notre journal le calomniait ; et, chose surprenante, ce bon sens du public lui a fait défaut, au point que l'ex-ministre a été forcé de prendre la plume. Il est donc à présumer que ce discours prêtait le flanc à double interprétation, puisque *conservateurs naïfs et libéraux timides* ont compris la même chose.

Le député de St Hyacinthe donne, dans sa

lettre un démenti formel à ce que nous avons rapporté de son discours. Il peut bien dire que l'interprétation, que nous avons donnée à ses paroles, n'est pas correcte ; que nous nous sommes mépris ; que nous avons pu nous tromper comme l'ont fait ses propres amis, mais il ne peut aller plus loin, et quand il dément nos assertions, il dément son propre discours.

" Qu'avous-nous dit, indépendamment de notre interprétation des paroles de M. Mercier ? Que celui-ci relise notre article et il trouvera les faits suivants.

" 1. Qu'il a été modéré dans ses expressions, contrairement à son habitude, modéré même dans ses opinions et ses appréciations des chefs conservateurs.

" 2. Qu'en parlant des cinq députés libéraux qui ont abandonné M. Joly, il n'a pas voulu les appeler traîtres ou vendus et qu'il a été jusqu'à dire que leurs motifs pouvaient être honorables.

" 3. Qu'il s'est prononcé en faveur de la *coalition* des hommes politiques de bonne volonté des deux partis et a dit que la dette de la province avait été contractée pour l'accomplissement de grands travaux publics.

" 4. Que, durant la session, ses amis lui ont dit qu'il pourrait entrer dans un cabinet de coalition et que *lui-même* serait accepté comme *premier ministre* par les conservateurs ; lui ou M. Langelier.

" 5. Que son objection était qu'il voulait laisser la première place à M. Joly et demandait l'abolition du Conseil Législatif.

" 6. Que ses amis insistèrent de nouveau pour qu'il entrât dans le cabinet, sauf à considérer plus tard l'abolition de la chambre haute, mais que M. Joly refusa.

" Voilà la partie du discours à laquelle nous avons fait allusion, et quand M. Mercier vient donner un démenti formel à nos assertions, ou il veut en imposer au public et particulièrement à ses amis de Montréal et de Québec, où il veut désavouer ce qu'il a dit ouvertement le 8 de

décembre. Il n'y a pas d'autre alternative.

" Dans ces différentes assertions que nous venons d'énumérer, il y en a une qui domine toutes les autres, c'est celle qui a rapport à la coalition. Or l'Union elle-même a admis formellement que M. Mercier s'était prononcé dans ce sens. Alors comment celui-ci, dans sa lettre, peut-il dire que nous l'avons, calomnié, et que notre assertion est fausse, quand il est à la connaissance de tous ici qu'il a demandé à ses auditeurs d'oublier les dissensions de parti pour se ressouvenir qu'ils étaient tous fils d'un même pays ? M. Mercier peut-il nier sincèrement ne pas avoir dit cela ? Nous l'en défions.

Comme de raison la lettre que nous publions contredit les idées de conciliation émises par M. Mercier dans son discours, puisqu'il écrit que " le premier devoir des libéraux dans le moment est d'être unis et de se rallier comme un seul homme autour du drapeau : que M. Joly tient dans sa main ; mais M. Mercier a le soin de dire " dans le moment," car si plus tard il croit de son devoir de se rallier à un autre chef, ses amis ne pourront point le taxer d'être en contradiction avec sa lettre.

Nous ne nous serions point douté que notre représentant eut une pudeur de jeune fille, car il déclare à la face du ciel, qu'il repousse avec mépris les avances malhonnêtes que le *Courrier* a semblé lui faire. M. Mercier, à dessein sans doute, se méprend étrangement ; nous n'avons jamais eu l'intention de commettre un assaut sur sa personne ni l'idée de lui faire des avances même honnêtes. Nous avons constaté un fait voilà tout, car si plus tard notre adversaire d'aujourd'hui revient au parti conservateur, il y reviendra de lui-même, après avoir dit adieu à ses doctrines libérales et fait taire ses instincts démagogiques. Ce n'est qu'à cette condition que nos chefs l'accepteront.

" Il y a un axiome qui dit : " à tout

péché miséricorde," et c'est parceque, le 8 décembre, fête de vierge, M. Mercier avait pesé ses paroles que son discours a pu se ressentir de ses méditations et être interprété par les libéraux timides comme le fait d'un navigateur qui met son vaisseau en panne en examinant d'où vient le vent qui le conduira plus sûrement au port.

" Qui sait si, dans un avenir peu éloigné, notre membre, après que le calme se sera fait sur son discours et qu'il se croira suffisamment affermi dans son comté pour abandonner à leur sort les libéraux timides, ne songera pas de nouveau à tondre dans le pré conservateur la largeur de sa langue.

" Tout dépendra des circonstances."

Cette polémique au sujet de la coalition n'avait pu passer inaperçue, et la *Minerve* du 20 décembre faisant allusion à cette affaire disait :

" Nous prenons note de la dénégation de M. Mercier en faisant remarquer que puisqu'il nie avoir tenu le langage que tout le monde lui prête, il devrait bien répéter ce qu'il a dit, mais clairement cette fois.

Cette invitation de la *Minerve* resta sans réponse, car M. Mercier ne tenait point à dévoiler toute sa pensée et à mécontenter les libéraux. Il avait intérêt à les ménager et ce n'est qu'à petite dose qu'il voulait leur administrer la poudre de la coalition.

Nous observerons que, jusqu'à l'époque du discours du député de St Hyacinthe, personne n'avait parlé de coalition dans le public et qu'il fut le premier à exprimer cette idée d'où l'on peut raisonnablement conclure que ces paroles équivalaient à un ballon d'essai ou étaient un appât jeté dans le champ des conservateurs.

Au reste, il déclama son discours

avec calme et sang froid, et souvent il jeta le regard sur le député de St Hyacinthe aux Communes, qui l'écoutait avec attention. M. Mercier semblait parler surtout pour lui et vouloir lui dire : N'est-ce pas, que si les libéraux peuvent se méprendre sur le sens de mes paroles, vous, vous les comprenez bien et devinez parfaitement le fonds de ma pensée ?

Plus loin le lecteur aura la preuve que M. Mercier donnait le change au public et trompait ses amis de St-Hyacinthe en niant, dans sa lettre, être favorable à la coalition. Quand il écrivait : " le *Courrier* me prête des intentions que je n'ai pas," il contait un de ses mensonges dont il est coutumier et qu'il ne lui répugne nullement de préférer lorsque son intérêt l'exige.

II

NEGOCIATIONS AU PRIN- TEMPS DE 1880

Pour la première fois, le 8 décembre 1879, M. Mercier parla publiquement de coalition.

Huit jours après, il prétendit avoir été calomnié par le *Courrier* et déclara, pour rassurer ses amis, que le premier devoir des libéraux était d'être unis et de se rallier comme un seul homme autour du drapeau libéral.

Six semaines plus tard on le trouve en correspondance avec son ami politique, M. de Beaufort, fixant des entrevues pour parler coalition et

s'entendre avec les chefs conservateurs.

Afin qu'on ne puisse pas nous taxer d'exagération ou de calomnier M. Mercier en signalant chez lui des contradictions aussi palpables et des revirements aussi subits, nous allons publier le compte-rendu qu'il a donné lui-même de son entrevue avec M. Mousseau, le 21 février 1880, c'est-à-dire onze semaines après son discours à St-Hyacinthe.

Nous ferons précéder ce memorandum des lettres fixant l'entrevue.

Montréal, 28 janvier 1880.

Honorable H. Mercier, St Hyacinthe,

Cher monsieur et ami,

Je devais vous écrire lundi, mais pour des raisons que je vais expliquer, je n'ai pas pu le faire, la personne avec laquelle je voulais vous faire traiter étant à Sorel. Cette personne est partie dimanche au soir et n'est arrivée à Montréal que lundi après-midi ; étant arrivé avec tous les ministres à Montréal, je n'ai pu le voir que le lendemain matin c'est-à-dire mardi.

Comme vous m'avez dit que le 28 vous ne pourriez pas venir et que tous ces messieurs partent ce soir pour Sherbrooke, nous avons arrêté que l'entrevue aurait lieu lundi ou mardi, le jour qui vous plaira le mieux.

Une lettre de vous me fixera le jour de votre choix. Veuillez recevoir, je vous prie, mes salutations distinguées.

J. de BEAUFORT.

Cher monsieur,

Je vous rencontrerai à sept heures p.m., lui di, à l'Hôtel Canada.

J. R. THIBAUDEAU.

30 janvier 1880.

CONFIDENTIELLE.

Saint-Hyacinthe, 30 janvier 1880.

Mon cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du 28 courant, j'ai l'honneur de vous dire que je fixe l'entrevue demandée à lundi soir, 2 février, vers les huit heures, à l'endroit par vous fixé et que vous serez assez bon pour me faire connaître.

Je partirai d'ici à trois heures p. m. lundi ; j'y serais allé le matin, mais la cour siégeant ici toute la semaine, je ne suis libre que le soir.

Je me permettrai de vous rappeler que l'entrevue ait lieu entre *quatre* personnes *seulement*, parmi lesquelles j'aurai un témoin de mon choix, et mon adversaire un autre du sien.

Tout à vous, HONORÉ MERCIER.

Montréal, 2 février 1880.

Monsieur J. de Beaufort, Montréal

Mon cher monsieur,

Je regrette d'avoir à vous dire que je ne puis accepter l'entrevue proposée à moins que les premières conditions ne soient maintenues. Vous vous rappelez, que j'ai eu l'honneur de vous écrire que j'exigeais la présence d'un témoin de mon choix et qu'il n'y eût que quatre personnes : l'adversaire politique *qui désire me rencontrer*, et son témoin, d'un côté, et moi-même et mon témoin de l'autre.

Ce matin, pour ne pas vous désobliger, j'avais consenti à mettre cette condition de côté, mais permettez-moi d'y revenir. Veuillez croire que je n'ai pas le moindre soupçon sur l'honorabilité de celui que je dois rencontrer, je suis sûr que tout se passera comme les choses doivent se passer entre gentilshommes, mais il vaut mieux, pour les deux partis, que nous soyons quatre, afin de prévenir tout malentendu.

Veuillez me faire dire par le porteur si je puis me rendre avec mon ami.

Tout à vous,

(Signé)

H. MERCIER.

Montréal, 14 février 1880.

Mon cher Mercier,

M. de Beaufort sort d'ici et doit vous écrire cette après-midi que Mousseau accepte vos conditions, c'est-à-dire entrevue de lui-même et Dansereau d'un côté et vous et moi de l'autre.

Mousseau, Dansereau et moi devant être nécessairement à Ottawa la semaine prochaine, vous serez requis de pousser une pointe jusque-là où l'entrevue aura lieu.

Tout cela ira à perfection et me conviendra, si cela vous convient à vous.

A la hâte,

J. R. THIBAUDEAU.

Par le langage de de Beaufort, je crois comprendre qu'il s'agirait *d'une coalition dirigée contre les Anglais du Bas Canada...* Ce serait là une route périlleuse qu'il ne faut aborder qu'avec beaucoup de soins. Il me répugnerait fort d'entretenir même une semblable idée. Enfin nous verrons. Peut-être M. de Beaufort fait-il fausse route.

J. R. T.

Montréal le 16 février 1880.

Honorable H. Mercier, St Hyacinthe,

Cher monsieur et ami,

L'on a pris en considération sur le voyage d'Ottawa et on a trouvé que vous aviez parfaitement raison et ils se sont rangés de votre avis ; la réunion aura lieu samedi soir au même endroit qu'à l'ordinaire à 6 hrs., p.m.

La personne avec laquelle vous étiez est prévenue et adhère pour le jour et l'heure ; donc à samedi.

Votre tout dévoué serviteur,

J. DE BEAUFORT.

P. S.—Si toutefois le jour choisi ne vous plaisait pas pour une raison ou pour une autre, soyez assez bon de me l'écrire dans tous les cas. Veuillez, s'il vous plaît accuser réception de ma lettre, car seulement alors j'aviserai Ottawa que le jour a été accepté.

J. DE B. 14 rue St-Louis.

Saint Hyacinthe, 17 février 1880.

Mon cher monsieur,

Je serai à Montréal samedi soir, et j'irai vous rencontrer vers les 7 heures de l'après-midi, chez vous.

Bien à vous,

HONORÉ MERCIER.

MEMORANDUM

Samedi, le 21 février 1880, nous nous sommes rendus chez M. de Beaufort, 14 rue St Louis, Montréal, vers 6½ hrs, p. m., pour y rencontrer M. Mousseau, député de Bagot, et M. Dansereau, rédacteur de la *Minerve*.

Cette entrevue avait été demandée par M. Mousseau à M. Mercier ; l'honorable R. Thibaudeau et M. Dansereau ayant été choisis respectivement pour témoins.

M. Mousseau lut une lettre de M. Dansereau par laquelle il s'excusait de ne pouvoir être présent à cause d'une grande indisposition qui le retenait chez lui et priait M. de Beaufort de le remplacer.

Après quelques remarques préliminaires, M. Mousseau déclara qu'il était chargé par l'honorable M. Chapleau de proposer à M. Mercier de former avec lui un ministère de coalition, dans le but de tirer la province de Québec des embarras dans lesquels elle se trouvait.

M. Mercier répondit qu'il n'avait aucune objection à favoriser la formation d'un ministère de coalition afin d'obtenir un résultat aussi désirable que celui qui venait d'être mentionné, pourvu qu'il fût possible de s'entendre sur certaines questions préalables.

M. Mercier ajouta qu'il voulait qu'il fût bien compris qu'il ne s'engageait pas à faire partie de ce gouvernement, mais qu'il était prêt à servir d'intermédiaire auprès de son parti et donnerait volontiers son appui le plus cordial à telle combinaison si elle était réalisée ; que lui, M. Mercier ne voulait pas agir seul et individuellement ; qu'il

voulait rester loyal et fidèle à son parti et ne ferait rien sans le concours de ses amis.

M. Mousseau répondit que M. Chapleau serait très heureux de s'entendre avec M. Mercier seul, mais qu'on s'adressant à deux chefs du parti libéral, il prouvait le désir qu'il avait de faire alliance, dans un but patriotique, avec les principaux hommes du parti opposé ; que lui, M. Mousseau, était heureux de voir que M. Mercier n'était pas opposé à une coalition et qu'il le priait de faire connaître les bases sur lesquelles une entente était possible.

M. Mercier objecta à ce mode de procéder en disant qu'il n'était pas venu pour faire des propositions, mais pour en recevoir.

L'honorable M. Thibaudeau remarqua alors que c'était à M. Mousseau à faire connaître les intentions de M. Chapleau et les bases sur lesquelles il voulait une alliance ; que lui, M. Thibaudeau, sans être opposé en principe à une coalition véritable, faite dans l'intérêt de la province et non dans celui d'un parti, ou de l'autre, ne la croyait guère praticable dans les circonstances ; qu'une telle coalition pouvait devenir un danger pour le parti libéral qui aurait contre lui toutes les forces actuellement à la disposition du parti conservateur, savoir : le gouvernement fédéral, le Lieutenant-Gouverneur, le Premier-Ministre et le Conseil Législatif.

M. Mousseau répliqua que M. Chapleau était désireux d'en arriver à une entente loyale et honorable, et que pour cela il était disposé à donner aux libéraux une position dans laquelle ils pourraient se faire respecter et maintenir leurs droits. Que c'était le devoir des véritables amis de la province de s'unir pour lui assurer un bon gouvernement, la faire sortir de ses embarras financiers et empêcher ses hommes politiques d'être à la merci de certaine coterie et des fanatiques des deux partis. Que si une telle entente n'était pas possible, M. Chapleau ne rencontrerait pas

les chambres actuelles, mais ferait faire des élections générales en mai.

Après une discussion qui dura quelque temps, M. Thibaudeau déclara qu'il s'en rapportait à la prudence de M. Mercier et qu'il le laissait libre de décider s'il convenait d'aller plus loin dans les négociations.

M. Mercier déclara alors qu'il comprenait toute la gravité de la situation ; qu'il était désireux de sauver à la province le trouble et les dépenses de nouvelles élections générales et que, pour assurer les négociations ou y mettre fin de suite, suivant que M. Chapleau accepterait ou refuserait les conditions qu'il allait imposer, lui, M. Mercier était prêt à faire la déclaration suivante : qu'il consentirait à discuter la formation d'un ministère de coalition avec M. Chapleau : 1o. Si cette coalition avait pour but l'abolition du Conseil législatif ; 2o. Si le parti libéral recevait sa part dans la distribution des postes importants de ce nouveau cabinet et si certaines questions de personnalités et de détails importants pouvaient être réglées à la satisfaction des deux partis, et 3o. Si on permettait à M. Mercier de consulter ses amis et de leur soumettre le projet avant de ne rien conclure.

M. Mousseau répondit que M. Chapleau s'attendait à ce que l'abolition du conseil serait exigée ; qu'il croyait l'entente possible sur ces bases, que M. Mercier aurait naturellement le droit de se consulter avec ses amis avant de ne rien conclure et qu'il désirait que MM. Thibaudeau et Mercier rencontrassent M. Chapleau le lendemain, dimanche le 22, afin de procéder plus loin dans les négociations.

M. Mercier ayant déclaré qu'il ne pourrait rencontrer M. Chapleau que vers la fin de la semaine suivante, M. Mousseau remarqua qu'il désirait qu'il n'y eût pas de malentendu et qu'il voulait savoir s'il avait bien compris la déclaration de M. Mercier. Il répéta alors la dite déclaration et deman-

da si c'était bien cela. M. Mercier répondit affirmativement.

M. Mousseau voulut alors savoir si M. Thibaudeau approuvait cette déclaration de M. Mercier. M. Thibaudeau répondit qu'il ne pouvait s'engager ni engager le parti d'une manière formelle, mais qu'il pensait qu'une coalition n'était pas impossible sur de telles bases et qu'il consentait à la discuter.

L'entrevue fut alors ajournée. M. Mousseau devait s'entendre avec M. Thibaudeau sur la date de la nouvelle réunion.

Les choses en restèrent là jusqu'au 17 mars 1880, jour de l'enterrement du regretté M. Holton, et durant ce temps-là de nombreuses correspondances furent échangées entre MM. Thibaudeau et Mercier, le premier ne désirant plus continuer les négociations sur les mêmes bases, et celui-ci voulant les continuer.

Le 17 mars, plusieurs libéraux se rencontrèrent chez L. O. David et ce document leur fut donné. Là, il fut décidé de fixer le jour de la nouvelle entrevue et MM. Thibaudeau et Mercier allèrent le même soir trouver M. Mousseau pour l'informer qu'ils étaient prêts à continuer les négociations sur les bases posées. L'entrevue fut fixée au lendemain matin, au bureau du gouvernement, rue St-Gabriel, mais la Patrie ayant publié un article le matin, révélant les négociations, M. Mousseau déclara qu'il fallait ajourner et laisser faire pour le moment.

(Signé) HONORÉ MERCIER.

Ce mémorandum de M. Mercier constate quatre choses principales.

1o Que l'entrevue avait été demandée par M. Mousseau à M. Mercier.

2o Que M. Mousseau déclara avoir été chargé par l'Honorable M. Chapleau de proposer à M. Mercier de former avec lui un ministère de coalition.

occasion de dire qu'il n'y a entre lui et moi aucune parenté, nonobstant l'assertion de l'*Etendard*, du *Temps* et du *Star*.

Je rencontrais souvent M. Mercier à cette époque, soit à mon magasin, soit ailleurs, et c'est dans le cours de nos nombreuses conversations, que j'eus l'occasion d'attirer son attention sur ma manière de voir.

Il parut favorable à mes idées de coalition, sans que nous ayons jamais établi les bases sur lesquelles elle pouvait s'opérer.

Et c'est avec son assentiment que je conférai de la chose avec l'honorable M. Mousseau et M. Dansereau. Je connaissais assez le dévouement de M. Mousseau à la cause publique pour être certain d'avance que toute proposition qui tendrait à améliorer la condition politique de la province recevrait son appui. Et je n'hésitai pas un instant à promettre à M. Mercier le concours de l'un de mes amis dans un projet que je croyais être pour le bien du pays.

Ce n'est donc pas M. Mousseau qui a sollicité des entrevues avec M. Mercier, pas plus que M. Mercier en a sollicité avec M. Mousseau.

J'étais le seul instigateur, et je l'ai parfaitement fait comprendre à l'un et à l'autre de ces messieurs.

Ceci m'amène, tout naturellement, à déclarer emphatiquement le fait positif que ni avant, ni pendant ces pourparlers, et à venir jusqu'au mois de septembre courant, je n'avais communiqué mon projet de coalition à l'honorable Chapleau, ni quoi que ce soit s'y rattachant. Je n'ai jamais eu d'autorisation de sa part d'agir en son nom, et de fait, je ne me suis jamais servi de son nom malgré les assertions contraires de l'honorable M. Mercier, dans son discours à l'assemblée de St Laurent.

Après avoir eu l'adhésion de mes amis des deux côtés, je m'entendis avec eux pour les réunir chez moi et les amener à discuter mon projet entr'eux.

C'est ce qui a donné lieu à une correspondance entre M. Mercier et moi, dont partie seulement a été rendue publique.

Je retrouve dans mes tiroirs deux lettres de ce monsieur.

M. de Beaufort cite ici les lettres de M. Mercier reproduites plus haut et datées de St Hyacinthe le 30 janvier et le 17 février 1880, puis il ajoute :

J'ai assisté aux deux assemblées tenues chez moi et auxquelles assistaient les honorables MM. Mousseau, Thibaudeau et Mercier.

Dans ces deux occasions, M. Mousseau, après avoir écouté l'exposé des vues de ces messieurs, exprima sa conviction qu'il ne croyait pas que M. Mercier insisterait sur sa proposition d'abolir le Conseil Législatif.

Il n'a pas été dit par M. Mousseau, dans le cours de ces entrevues, que qui que ce soit de son parti accepterait l'abolition du Conseil.

Après ces entrevues, je suis resté sous l'impression que ces messieurs ne pourraient tomber d'accord sur les moyens de réaliser mon projet.

Il me reste à corriger un mot erroné du post-scriptum de la lettre que l'honorable M. Thibaudeau adressait à l'honorable M. Mercier, le 14 février 1880, et dans lequel il dit qu'il croit comprendre par mon langage qu'il s'agissait d'une coalition dirigée contre les Anglais du Bas-Canada.

Si je n'ai pas relevé plus tôt cette malheureuse appréciation, c'est que j'ignorais l'existence de cette lettre avant sa publication dans l'*Etendard*.

M. Thibaudeau m'a certainement mal compris. Pour faire ressortir les avantages d'une coalition, j'ai cité comme exemple à suivre messieurs les Anglais qui restent toujours unis quand leurs intérêts sont en jeu ; tandis que les Canadiens-Français trouvent toujours moyen de se diviser, sur

à une corres-
pondance et moi, dont
le caractère est
publique.
Ses deux lettres

Les lettres de
plus haut et
le 30 janvier
il ajoute :

Les assemblées tenues
étaient les ho-
noraire Thibaudcau et

M. Mousseau,
les vues de ces
opinions qu'il ne
insisterait sur
le conseil Législa-

Mousseau, dans
ce qui que ce
l'abolition du

est resté sous
les yeux ne pour-
rait pas être de

mot erroné
ce que l'hono-
raire à l'honora-
ire 1880, et dans
comprendra par
d'une coali-
tion du Bas-Ca-

est cette mal-
heureuse que j'ignorais
avant sa publica-

évidemment mal-
entendu les avanta-
ges comme ex. et
anglais qui res-
sont intéressés
diens-Français
se diviser, sur

des chicanes de partis, au détriment des
intérêts du pays.

Avant de finir, un seul mot à l'adresse
du *Star* :

Dans son numéro du huit courant, ce
journal prétend, entr'autres choses que j'ai
réfutées plus haut, que je ne sais pas un
mot d'anglais et que j'emploie mon temps
à cabaler au bénéfice de mon ami le Pre-
mier.

Je me contenterai de répondre que je
sais assez d'anglais pour faire face aux
exigences de ma position et que l'auteur de
l'article ne pourrait peut-être pas s'enor-
gueillir d'une connaissance équivalente de
la langue française.

Je ne m'occupe aucunement d'élection.
Je me contente d'aller où m'appelle les de-
voirs de ma charge et pour surveiller l'ob-
servance des lois des licences, même en
temps d'élection.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

JEAN DE BEAUFORT.

Voyons maintenant la partie du
témoignage de M. Dansereau, qui se
rapporte à l'entrevue chez M. de
Beaufort. On constatera qu'au cours
de ses remarques, M. Dansereau dé-
clare que "les procès-verbaux de M.
Mercier sont faux sur les principaux
points."

A trois reprises différentes, l'honorable
M. Mercier me met en cause dans ce
qu'il appelle ses *procès-verbaux* et dans
son discours de Saint Laurent. Dans
quel but, je l'ignore, j'avais toujours con-
sidéré ces pourparlers sur la coalition com-
me de simples conversations privées entre
amis. De fait, il n'y a jamais eu autre
chose. On se rencontre au coin d'une rue ;
on échange des paroles sur le sujet et l'on
est des semaines sans y songer davantage.

Vous êtes bien surpris d'apprendre au
bout de deux années, que procès-verbal a
été dressé de cette conversation et que vo-
tre rencontre porte le nom d'entrevue.

Chacun a le droit d'avoir ses idées par-
ticulières en politique et de les émettre
dans ses relations sociales. Cela ne tou-
che ni de près ni de loin à l'organisation,
ni à la marche du parti. Quand le parti
a donné le mot d'ordre par ses chefs ou
ses organes, les opinions privées restent
des opinions privées et l'opinion publique
est seule en possession du terrain. Que
M. Chapleau, que M. Mousseau ou d'au-
tres aient parlé fusion, conciliation ou coa-
lition avec MM. Mercier, Thibaudcau, etc,
tous ces messieurs ne faisaient qu'user du
droit qu'a tout citoyen d'échanger avec
d'autres ses vues personnelles sur les affai-
res du pays. Ainsi, dans le cours de
trois années, M. Chapleau a parlé pendant
quinze minutes coalition avec M. Mercier.
C'était à l'heure du lunch, à l'endroit où
nous allions tous les jours. Une fois que
M. Mercier s'y trouve *par hasard*, il arri-
ve à parler politique : vite, il rédige un
procès-verbal. J'ai peut-être eu quaran-
te conversations différentes sur ce sujet de
la coalition avec quantité de libéraux et
bon nombre de conservateurs. Je n'ai ja-
mais songé que chaque fois que j'en agis-
sais ainsi, je prenais part à une conféron-
ce ; je croyais tout simplement tenir des
conversations privées. Puisque M. Mer-
cier a pris sur lui de changer tout cela et
d'en faire des conversations publiques, je
vais tâcher de le suivre, avec toute la ré-
pugnance d'un homme qui a des idées bien
arrêtées sur le caractère privé d'une en-
trevue amicale. Ce qui m'embarrasse le
plus dans cette nouvelle voie, c'est que je
ne sais vraiment plus où poser la borne en-
tre ce qui doit être dit et ce qui ne doit
pas être dit.

Je déclare que les procès-verbaux de M.
Mercier sont faux sur les principaux
points.

Ainsi, l'entrevue du 21 février 1880 chez M. de Beaufort entre MM. Mousseau, Mercier et Thibaudeau, n'avait pas été demandée par M. Mousseau. Voici les faits.

J'étais en relation d'affaires avec M. de Beaufort, marchand de vin. Son magasin était dans le voisinage immédiat de mon bureau. Comme il arrive toujours en ces cas, les relations d'affaires se convertirent en relations sociales. Il était libéral avancé, j'étais tout le contraire. Si mes amis avaient pris l'initiative de ces démarches, ils auraient au moins fait agir un conservateur. Un jour, M. de Beaufort me fit la remarque qu'entre gens intelligents, il devrait y avoir moyen de nous entendre en politique comme nous nous entendions sur mille autres choses.

Quand j'attribuai cette séparation aux dispositions irréconciliables de ses amis politiques, il me fit la remarque qu'au contraire, ses amis étaient prêts à une coalition et que M. Mercier venait d'en donner la preuve, dans un discours prononcé le 8 décembre alors dernier (1879) à la porte de l'église de Saint-Hyacinthe. Plus j'exprimais mon incrédulité, plus il insistait sur les bonnes dispositions de M. Mercier, au point qu'il me dit : " Seriez-vous disposé à le rencontrer, si je le décidais à venir parler de coalition ? "

Tel est le point de départ des conférences sur la coalition. Ni moi, ni M. Mousseau ne voyions d'objection à cela, et quelque temps après, M. de Beaufort me montrait une lettre de M. Mercier, à peu près en ces termes : " J'irai rencontrer ces messieurs à Montréal tel jour. " J'oublie la date.

Je vois par le procès-verbal de M. Mercier que la rencontre eut lieu le 21 février 1880 chez M. de Beaufort. J'étais malade ; M. Mousseau passa chez moi ; il hésitait, trouvant ridicule d'aller à une pareille entrevue sans base de discussion, sans programme, sans plan décerné, sans auto-

risation surtout ; car je dois avouer que comptant peu sur l'affaire, nous ne nous en étions guère parlé. " Mais que vais-je dire, après tout ? me demanda M. Mousseau. Je vois par le discours du 8 décembre de Mercier qu'il veut absolument l'abolition du Conseil Législatif ; il va m'en parler. " " Qu'importe, lui répondis-je, qu'il vous en parle ; ça ne vous engage à rien. Si vous constatez que c'est une idée bien arrêtée chez lui, vous saurez tout simplement qu'il ne veut pas sincèrement la coalition, car il sait que nous ne pourrions lui concéder cela. Faites-lui comprendre tout de suite que quand bien même nous lui promettrions la tête du Conseil, nous ne pourrions tenir notre parole, puisqu'il faut que ce soit le Conseil lui-même qui vote sa propre abolition. "

Je n'assistai pas à la réunion, mais voilà ce que M. Mousseau devait dire. Je connais assez sa fidélité et son habileté pour assurer qu'il n'a pas dû sortir de là. Dans tous les cas, M. Chapleau n'était pour rien dans tout cela ; il n'était pas à la ville et je ne sais même pas si je lui avais parlé de notre projet de rencontre.

Nous n'avons jamais attaché la moindre signification à cette entrevue et nous n'avons jamais cherché à lui donner suite, ce que M. Mercier reconnaît dans son procès-verbal, qu'il finit par les mots suivants : " M. Mousseau déclara qu'il fallait ajourner et laisser faire pour le moment. " La querelle survenue entre MM. Thibaudeau, Mercier et la *Patrie* a seule pu faire sortir de l'insignifiance un incident des plus ordinaires, et l'importance de l'entrevue n'a jamais existé que dans l'imagination des libéraux.

Nous avons, sans doute, continué pendant des mois et des années à converser entre amis sur ce sujet, en passant, tout comme nous aurions parlé de la pluie et du beau temps. MM. L. O. David, Gustave Drolet, L. H. Fréchette, F. X. Ar-

Voyons maintenant la partie du témoignage de M. Dansereau, qui se rapporte à l'entrevue chez M. de Beaufort. On constatera qu'au cours de ses remarques, M. Dansereau déclare que "les procès-verbaux de M. Mercier sont faux sur les principaux points."

A trois reprises différentes, l'honorable M. Mercier me met en cause dans ce qu'il appelle ses *procès-verbaux* et dans son discours de Saint Laurent. Dans quel but, je l'ignore, j'avais toujours considéré ces pourparlers sur la coalition comme de simples conversations privées entre amis. De fait, il n'y a jamais eu autre chose. On se rencontre au coin d'une rue ; on échange des paroles sur le sujet et l'on est des semaines sans y songer davantage. Vous êtes bien surpris d'apprendre, au bout de deux années, que *procès-verbal* a été dressé de cette conversation et que votre rencontre porte le nom d'entrevue.

Chacun a le droit d'avoir ses idées particulières en politique et de les émettre dans ses relations sociales. Cela ne touche ni de près ni de loin à l'organisation, ni à la marche du parti. Quand le parti a donné le mot d'ordre par ses chefs ou ses organes, les opinions privées restent des opinions privées et l'opinion publique est seule en possession du terrain. Que M. Chapleau, que M. Mousseau ou d'autres aient parlé fusion, conciliation ou coalition avec MM. Mercier, Thibaudeau, etc, tous ces messieurs ne faisaient qu'user du droit qu'a tout citoyen d'échanger avec d'autres ses vues personnelles sur les affaires du pays. Ainsi, dans le cours de trois années, M. Chapleau a parlé pendant quinze minutes coalition avec M. Mercier. C'était à l'heure du lunch, à l'endroit où nous allions tous les jours. Une fois que M. Mercier s'y trouve *par hasard*, il arrive à parler politique : vite, il rédige un *procès-verbal*. J'ai peut être eu quaran-

te conversations différentes sur ce sujet de la coalition avec quantité de libéraux et bon nombre de conservateurs. Je n'ai jamais songé que chaque fois que j'en agissais ainsi, je prenais part à une conférence ; je croyais tout simplement tenir des conversations privées. Puisque M. Mercier a pris sur lui de changer tout cela et d'en faire des conversations publiques, je vais tâcher de le suivre, avec toute la répugnance d'un homme qui a des idées bien arrêtées sur le caractère privé d'une entrevue amicale. Ce qui m'embarrasse le plus dans cette nouvelle voie, c'est que je ne sais vraiment plus où poser la borne entre ce qui doit être dit et ce qui ne doit pas être dit.

Je déclare que les *procès-verbaux* de M. Mercier sont faux sur les principaux points.

Ainsi, l'entrevue du 21 février 1880 chez M. de Beaufort entre MM. Mousseau, Mercier et Thibaudeau, n'avait pas été demandée par M. Mousseau. Voici les faits.

J'étais en relation d'affaires avec M. des Beaufort, marchand de vin. Son magasin était dans le voisinage immédiat de mon bureau. Comme il arrive toujours en ces cas, les relations d'affaires se convertirent en relations sociales. Il était libéral avancé, j'étais tout le contraire. Si mes amis avaient pris l'initiative de ces démarches, ils auraient au moins fait agir un conservateur. Un jour, M. de Beaufort me fit la remarque qu'entre gens intelligents, il devrait y avoir moyen de nous entendre en politique comme nous nous entendions sur mille autres choses.

Quand j'attribuai cette séparation aux dispositions irréconciliables de ses amis politiques, il me fit la remarque qu'au contraire, ses amis étaient prêts à une coalition et que M. Mercier venait d'en donner la preuve, dans un discours prononcé le 8 décembre alors dernier (1879) à la porte de l'église de Saint-Hyacinthe. Plus j'ex-

primais mon incrédulité, plus il insistait sur les bonnes dispositions de M. Mercier, au point qu'il me dit : " Seriez-vous disposé à le rencontrer, si je le décidais à venir parler de coalition ? "

Tel est le point de départ des conférences sur la coalition. Ni moi, ni M. Mousseau ne voyions d'objection à cela, et quelque temps après, M. de Beaufort me montrait une lettre de M. Mercier, à peu près en ces termes : " J'irai rencontrer ces messieurs à Montréal tel jour. " J'oublie la date.

Je vois par le procès-verbal de M. Mercier que la rencontre eut lieu le 21 février 1880 chez M. de Beaufort. J'étais malade ; M. Mousseau passa chez moi ; il hésitait, trouvant ridicule d'aller à une pareille entrevue sans base de discussion, sans programme, sans plan concerté, sans autorisation surtout ; car je dois avouer que comptant peu sur l'affaire, nous ne nous en étions guère parlé. " Mais que vais-je dire, après tout ? me demanda M. Mousseau, je vois par le discours du 8 décembre de Mercier qu'il veut abolument l'abolition du Conseil Législatif ; il va m'en parler. " " Qu'importe, lui répondis je, qu'il vous en parle ; ça ne vous engage à rien. Si vous constatez que c'est une idée bien arrêtée chez lui, vous saurez tout simplement qu'il ne veut pas sincèrement la coalition, car il sait que nous ne pourrions lui concéder cela. Faites-lui comprendre tout de suite que quand bien même nous lui promettrions la tête du Conseil, nous ne pourrions tenir notre parole, puisqu'il faut que ce soit le Conseil lui-même qui vote sa propre abolition. "

Je n'assistai pas à la réunion, mais voilà ce que M. Mousseau devait dire. Je connais assez sa fidélité et son habileté pour assurer qu'il n'a pas dû sortir de là. Dans tous les cas, M. Chapleau n'était pour rien dans tout cela ; il n'était pas à la ville et je ne sais même pas si je

lui avais parlé de notre projet de rencontre.

Nous n'avons jamais attaché la moindre signification à cette entrevue et nous n'avons jamais cherché à lui donner suite, ce que M. Mercier reconnaît dans son procès-verbal, qu'il finit par les mots suivants : " M. Mousseau déclara qu'il fallait ajourner et laisser faire pour le moment. " La querelle survenue entre MM. Thibaudeau, Mercier et la *Patrie* a seule pu faire sortir de l'insignifiance un incident des plus ordinaires, et l'importance de l'entrevue n'a jamais existé que dans l'imagination des libéraux.

Nous avons, sans doute, continué pendant des mois et des années à converser entre amis sur ce sujet, en passant, tout comme nous aurions parlé de la pluie et du beau temps. MM. L. O. David, Gustave Drolet, L. H. Fréchette, F. X. Archambault, sont des amis personnels que MM. Chapleau, Mousseau et moi rencontrons tous les jours sur la rue. Comme nous partageons encore tous la même idée d'union dans le véritable sens des intérêts canadiens et que nous sommes unanimes à déplorer nos divisions parfois puérides, nous avons plus d'une fois remis à l'étude ce problème difficile, non encore résolu, de la pacification et de la réunion des meilleures intelligences dans un effort commun. Je leur ai dit plus d'une fois, et c'était aussi leur avis, qu'il ne devait pas être question, dans tout cela, de jouer au plus fin et que ceux qui n'avaient en vue que de gagner quelque léger avantage pour leur parti perdraient leur temps et leur latin. Nous avions le pouvoir, nous étions sûrs des élections générales de 1881, nous avions comme nous avons encore une députation unie et intelligente, en sorte que nous n'avons jamais éprouvé le besoin de faire des concessions inutiles, déloyales ou injustifiables. Mais précisément parce que nous sommes en force et que nous avons la responsabilité du pouvoir, nous avons compris

que nous ne devons jamais mettre d'obstacle à la moindre idée ou tentative d'union et de conciliation, de quelque côté qu'elle vienne. C'est assez dire que M. Chapleau n'a jamais éprouvé le besoin d'accorder aux libéraux l'abolition du Conseil Législatif. M. Mercier veut donner à entendre, dans un autre procès verbal, que M. Chapleau lui aurait fait cette concession.

Ce que je sais de M. Chapleau par mes rapports intimes avec lui et par ses déclarations publiques m'autoriserait à rectifier cette assertion si je n'avais heureusement sous la main un document que j'ai la permission de publier et qui mettra l'affirmation de M. Mercier sous son vrai jour. Voici une lettre que m'écrivait M. Chapleau le 8 octobre 1881, c'est-à-dire plusieurs mois après la rencontre chez M. de Beaufort, où M. Mousseau aurait, du premier coup, concédé l'abolition du Conseil Législatif.

Privée.

“ Québec, 18 oct., 1881.

Mon cher Dansereau,

“Je suis enchanté de ce qui se passe à Iberville. Si Mollleur est battu, ce sera un soulagement pour la Chambre.

“Maintenant, tu me dis que [X. Z] et quelques autres veulent absolument de la coalition, qu'ils m'accepteraient comme chef, avec le programme que j'ai posé. Cela ne me surprend pas; nous ne différons, les chefs libéraux et moi, que sur une couple de points: l'organisation de l'instruction publique et le Conseil Législatif; et encore sur ces deux points seraient-ils prêts à attendre pour le premier, et à accepter une réduction de dépenses pour l'autre. Nous sommes tous *protectionnistes*, et le pays l'est avec nous. Nous nous entendons sur l'opportunité de vendre le chemin de fer *un bon prix*.

“Il ne reste donc que les hommes. Veulent-ils sacrifier Sénécail, pour lui voir substituer un étranger qu'on nous enverra d'Ecosse ou des Etats-Unis?

“Tu me dis qu'on exigerait que je mette à la porte deux de mes collègues, Ulynn et Paquet. Et pourquoi? Comment! On prêche l'oubli des anciennes luttes, des vieilles animosités, et le premier acte de ce pardon mutuel serait un acte de vengeance de la part d'une des parties contractantes. Jamais! On me connaît peu, si l'en croit que je consentirais à une vilénie, et ça en serait une de ma part. J'ai choisi mes collègues librement, et tant qu'ils me seront fidèles, je les traiterai royalement. Si les nécessités de la politique me forçaient à leur demander un sacrifice, je le ferais en me croyant et me sachant leur obligé s'ils consentaient de bonne grâce à s'effacer. Et les traditions gouvernementales nous tracent la ligne de conduite à suivre dans de telles occasions. Mais les jeter sur la voie comme une holocauste à la haine de ceux qui veulent venir travailler avec moi, les donner comme prix du marché que je ferais! Non. Je ne fais pas de ce commerce-là! Quand le navire sombre, on jette sa marchandise à l'eau, jamais son équipage, ni même les passagers, à moins qu'on ne leur donne une chaloupe de sauvetage. Si c'est là une condition d'union que l'on *pose*, je laisserai *poser* encore longtemps ceux qui s'effrent à ce prix.

“Je suis heureux d'accepter tous ceux qui veulent collaborer au travail régénérateur qui se fait en ce moment dans notre province. Je sais ce qu'il faut faire dans ces cas-là, et je suis prêt à le faire comme un chef de gouvernement, et surtout comme un gentilhomme et pas autrement. Les amis qui me tendent la main peuvent compter sur la mienne comme sur ce d'un ami; ils ne pourraient pas croire à cette poignée de main, mes amis de demain s'ils me faisaient sentir à donner des coups de pied à mes amis d'hier.

Tout à toi,

J. A. CHAPLEAU.

§ Si j'avais besoin de corroborer cette lettre, je n'aurais qu'à couper du discours-programme de M. Chapleau, prononcé à Sainte-Thérèse aux élections générales de 1881, l'extrait suivant :

“ Les libéraux posent en tête de leur programme l'abolition du Conseil Législatif. Quelques-unes des autres provinces ont voulu se passer du Conseil Législatif. Mais, nous, nous sommes dans une position bien différente. Notre population n'est pas aussi homogène que la leur. Avec la générosité qui distingue les conservateurs, nous avons songé à la minorité anglaise et protestante de la province de Québec, qui, un jour ou l'autre, aura besoin de la protection du Conseil. Les Anglais et les protestants n'y songent peut-être pas assez. Mais il est possible qu'un jour arrive où ils nous sauront gré de notre conduite à leur égard. Le Conseil est une protection pour le peuple, dans les temps d'effervescence et de luttes dans l'assemblée législative.

“ La grande objection des libéraux est que ce corps est trop coûteux. Il y a moyen de réduire ses dépenses : le conseil a déjà pris l'initiative dans cette direction ; et je n'ai pas de doute que cette réforme se continuera. Après cela, si les libéraux veulent toujours l'abolition du Conseil Législatif, le peuple dira avec nous que leurs exigences sont outrées.”

Si l'abolition du Conseil Législatif avait été sur notre programme, il est évident que M. Chapleau ne m'aurait pas, dans l'intimité, parlé de cette manière.....
.....A. Dansereau

M. Rosaire Thibaudeau n'était pas aussi enthousiaste que M. Mercier et n'était probablement pas mû par les mêmes motifs. Il écrivit à M. Mercier :

Montréal, 26 février 1880.

Honorable H. Mercier, St-Hyacinthe,

Cher monsieur,

Je reçois à l'instant même seulement votre mémoire qui était à Ottawa où je n'ai pu me rendre cette semaine, en ayant été empêché par un mauvais rhume. J'en prendrai connaissance ce soir et y répondrai le plus tôt possible.

Plus j'y pense, plus je crois que j'ai raison d'insister sur une coalition qui embrasserait le local et le fédéral, car aux prochaines élections fédérales vous verrez les libéraux et les conservateurs se ruer les uns contre les autres et j'aimerais alors à voir la figure que feront les coalitionistes libéraux qui feront partie du gouvernement Chapleau.

La démission Letellier, la démission Picaud, la révocation de tous les ordres en conseil du gouvernement Joly me font mal présager de l'avenir et je crains fort qu'une coalition purement provinciale ne conduise le parti libéral à la ruine en complétant son démembrement et cela *sans aucun bénéfice pour la province* ; car en dehors des *coalitionistes avec portefeuille*, le parti en dehors restera le même.

Les conservateurs au lendemain de nos déceptions resteront intacts avec le fédéral, le Gouverneur de Québec et le premier de Québec..... Ils se seront associés les libéraux pour passer leurs taxes directes et n'auront laissé aux broussailles que le conseil législatif qui aujourd'hui les embarrasse autant que nous. *Ils auront tout gagné et nous aurons tout perdu.*

A la hâte,

J. R. THIBAudeau.

M. Mercier s'empressa de lui répondre pour le convaincre qu'il fallait la coalition, et, pour être plus sûr de son affaire, il lui écrivit deux lettres, le même jour. Le lecteur les lira avec intérêt, et remarquera, dans la seconde, ce cri du cœur : “ *c'est*

beau, mon cher ami, la lutte des principes, c'est grand, c'est noble si vous le voulez ; mais c'est stupide de persister dans cette lutte par entêtement, quand on nous offre le triomphe de ces principes pour lesquels nous combattons."

Le triomphe pour M. Mercier c'était d'arriver au pouvoir.

Lisons :

27 février 1880.

L'honorable Thibaudeau, sénateur,

Mon cher monsieur,

En réponse à votre lettre d'hier, j'ai l'honneur de vous dire que je regretterais infiniment votre détermination, si elle devenait définitive. La coalition à Ottawa est impossible dans ces circonstances, tandis que la coalition à Québec, ayant l'abolition du conseil législatif pour base, est non-seulement possible, mais même désirable. L'abolition de ce corps inutile et dangereux, doit être notre principale politique ; ce conseil est notre ennemi et celui de notre pays. Sans lui, les libéraux seraient restés au pouvoir ; avec lui, ils n'y reviendront peut-être jamais, ou s'ils y reviennent ce sera pour tomber de suite. Je considère que c'est le devoir des libéraux de faire des sacrifices pour faire disparaître cet obstacle. Le conseil aboli, les libéraux sont maîtres de la situation et la province peut être sauvée ; et j'ajoute que l'obtention des réformes désirables devant être plutôt notre but que l'obtention du pouvoir, nous devons accepter la coalition pour assurer ces réformes, dussions-nous nous retirer le lendemain de l'abolition du conseil, chose que nous pourrions faire avec honneur après avoir obtenu une réforme importante, la seule peut-être, de quelque importance, qui reste encore sur notre programme.

Je poserai la question autrement : Je suppose que le ministère Chapleau mette l'abolition du conseil législatif dans son programme, sans coalition ; ce serait alors

le devoir des libéraux de l'aider dans l'œuvre patriotique qu'il aurait entreprise, les principes et non les hommes devant nous servir de guides. Si cette manière de voir est juste, pourquoi la coalition sur cette base serait-elle mauvaise ? Au lieu de donner notre vote seulement, nous donnerons notre influence pour le succès d'une idée qu'il importe de faire triompher. De plus, ne pouvant obtenir, pour les libéraux seuls, la gloire d'avoir fait du bien au pays, nous la partageons avec les conservateurs. Où est le mal ?

Voilà, mon cher ami, ma manière de voir. Je crois la donner sans arrière-pensée et avec désintéressement. Je suis pour la coalition afin de sauver et la province qui s'en va à la ruine et aussi dans l'espérance de sauver les débris du parti libéral sur les ruines du conseil législatif ; mais je n'en veux pas pour l'amour des portefeuilles, et je ne sais pas si je consentirais à entrer dans le gouvernement de coalition. J'aimerais mieux y voir trois de mes amis en qui j'aurais pleine confiance et dans lesquels je verrais assez d'empire pour assurer le succès de l'idée que je veux voir triompher. *Abolir le Conseil* et sauver la province de Québec.

Ne refusez donc pas cette belle occasion de servir les deux. Vous avez de l'influence et du prestige ; ne reculez donc pas devant la tâche qui s'impose devant vous. Je vous demanderai en terminant de me donner votre dernier mot. Voulez-vous ou ne voulez-vous pas ? Permettez-moi de vous rappeler que vous avez consenti vous, Geoffrion et Beausoleil à une coalition moins acceptable que celle qui vous est proposée aujourd'hui. Votre consentement m'a entraîné plus loin que j'aurais été si je ne l'avais pas eu. Si vous le retirez, dites-le moi, et alors je saurai ce que j'aurai à faire.

[Signé]

H. MERCIER.

27 février 1880.

A l'hon. R. Thibaudeau, Sénateur,

Mon cher ami,

Permettez moi que je revienne sur ma lettre de ce matin, et que j'ajoute à ma pensée que je n'ai pas suffisamment développée, faute de temps.

La seule objection que vous faites, c'est que la coalition proposée est incomplète, en autant qu'elle n'est pas fédérale en même temps que provinciale. J'avoue que je préférerais une coalition pour les deux gouvernements si la chose était praticable. Mais franchement, vous savez qu'elle ne l'est pas. Comment voulez-vous faire faire une coalition entre Langevin et Laurier, entre Sir John et Blake ?

D'ailleurs les principes de la protection et du libre échange divisent tellement les deux partis à Ottawa, pour les fins fédérales, que ce serait un suicide pour l'un ou pour l'autre qu'un rapprochement dans ces circonstances.

Du moment que la coalition est impossible à Ottawa pour le présent, vous ne devez pas y songer, mais ça ne la rend pas mauvaise à Québec.

Or, en principe, elle est bonne et peut faire du bien à la province, tout ce que vous pouvez dire c'est qu'elle sera moins avantageuse au parti, mais est-ce une raison pour la repousser ? N'allons donc pas faire les intransigeants, nous perdriions tout et la province sera la victime de cette politique extrême.

Vous le savez, si nous n'arrivons pas à une entente, Chapl. au ne rencontrera pas les Chambres. Mousseau nous l'a dit l'autre soir, et je le savais d'autres sources. Nous aurons des élections générales en mai, dans lesquelles il ne sera pas question des tories, nous serons balayés et Chapl. au ayant le pouvoir pour quatre ans imposera les taxes et gardera le conseil législatif ! Et dans quatre ans le peuple aura oublié les taxes et les libéraux avec. Nous serons 13 ou 14 comme autrefois pour faire la

lutte des principes. C'est beau, mon cher ami, la lutte des principes, c'est grand, c'est noble si vous le voulez ; mais c'est stupide de persister dans cette lutte par entêtement quand on nous offre le triomphe de ces principes pour lesquels nous combattons. Franchement, pourquoi refuser d'abolir le conseil ? On nous offre son abolition comme prix de l'alliance, c'est un principe cela. Ce ne sont pas des portefeuilles qu'on nous offre, c'est la tête du conseil, et pour en assurer l'exécution, on nous offre une place honorable dans le cabinet.

Mon cher ami, nous pouvons sauver la province avec cette alliance ou la perdre sans elle. Nous pouvons sauver le parti libéral ou lui donner son coup de grâce. Je vous crois un ami intelligent et de votre pays et de votre parti, ne refusez donc pas cette belle occasion de servir les deux. Vous avez de l'influence et du prestige, ne reculez donc pas devant la tâche qui s'impose devant vous.

Je vous demanderai, en terminant, votre dernier mot : voulez-vous ou ne voulez-vous pas ?

Permettez-moi de vous rappeler que vous avez consenti vous, Geoffrion et Beau-soleil à une coalition moins acceptable que celle qui nous a été proposée aujourd'hui. Votre consentement m'a entraîné plus loin que j'aurais été si je ne l'avais pas eu. Si vous le retenez, dites-le moi. Alors je verrai ce que j'aurai à faire.

(Signé)

HONORÉ MERCIER.

M. Rosaire Thibaudeau ne se laisse pas convaincre par les raisonnements intéressés de M. Mercier. Il lui adressa la lettre suivante :

Montréal, 1^{er} mars 1880.

Honorable H. Mercier, St-Hyacinthe.

Cher monsieur,

J'ai bien reçu samedi dernier vos deux lettres du 27 février, et mon message vous

vous avez annoncé pourquoi je n'y pouvais répondre ce jour-là.

Permettez-moi d'abord de vous rappeler l'entrevue que vous eûtes, il y a quelques mois avec Geoffrion, Beausoleil et moi, et dont vous vous prévalez maintenant pour asseoir les bases de la nouvelle coalition. Alors il s'agissait :

1o. De se coaliser avec une partie importante du parti conservateur pour renverser le gouvernement Chapleau, qui représentait le parti conservateur pour nous.

2o. D'exiger dans cette coalition : 1o. Le chef du gouvernement pour le parti libéral ; 2o. L'abolition du conseil législatif ; 3o. La répudiation des traîtres Chauveau, Paquet et Flynn.

Aujourd'hui il s'agit de se coaliser : 1o. Pour maintenir Chapleau au pouvoir ; 2o. Pour s'embrasser avec les traîtres Chauveau, Paquet et Flynn ; 3o. Laisser à nos adversaires la position importante de premier-ministre de la province ; 4o. *Pour obtenir l'abolition du Conseil.*

En quoi alors, mon cher monsieur Mercier, trouvez-vous donc cette dernière coalition plus acceptable que celle que vous discutiez avec Geoffrion, Beausoleil et moi ?

Dans la première c'est une partie importante des conservateurs qui auraient accepté de nous une coalition pour renverser leurs chefs. Dans la seconde, ce sont nos chefs qui accepteraient une coalition pour marcher à l'ombre du drapeau conservateur, acceptant Chapleau comme chef, embrassant ceux qui nous ont trahis, avalant le fameux Sénécal et sanctionnant les nombreuses démissions de nos amis.

Non, décidément, ce n'est pas là une coalition acceptable et je doute fort que le parti en conseil y songeât un seul instant. Dans tous les cas, je crois qu'il nous appartenait bien à vous et à moi, d'accepter une première entrevue des conservateurs pour s'enquérir de la position qui serait faite au parti libéral dans une coalition, mais je

vous avoue maintenant que je suis convaincu qu'il ne nous appartient ni à l'un ni à l'autre à présent d'aller plus loin. Vous avez de nombreux amis à St Hyacinthe, et le parti en compte aussi beaucoup à Montréal et aux environs ; je crois que ces amis devraient être appelés en caucus le plus tôt possible et être mis au fait de la situation. Si, à cette fin, vous fixez un jour la semaine prochaine ou cette semaine, vous amèneriez à Montréal vos amis de St-Hyacinthe pour rencontrer ceux d'ici, et de cette manière je suis certain que nous saurons nous entendre pour le bien de notre province et celui de notre parti.

Je vous assure que pour moi, " l'abolition du conseil " ne prime pas tous les autres intérêts.

Je voulais aussi vous dire que je n'ai pas encore signé le mémoire de notre entrevue, parce que je n'ai pas vu de détails suffisants pour démontrer les principes sur lesquels je basais une discussion de coalition. J'ai bien l'intention d'ajouter un post-scriptum pour remplir cette lacune, mais j'attends l'issue de cette correspondance. Vous savez que dès l'entrevue et pendant toute l'entrevue avec MM. Mousseau et de Beauport, j'ai déclaré qu'une coalition ne serait acceptable pour notre parti que si nous avions le chef du gouvernement, et une coalition embrassant également le local et le fédéral. Ces messieurs ne nous donnent ni l'un ni l'autre et vous croyez toujours, cependant, que la coalition est encore possible. Je sais bien qu'une coalition au fédéral est à peu près impossible, car ni le parti libéral, ni moi assurément ne consentiraient à sacrifier nos principes et nos amis d'Ontario, mais l'impossibilité dans ce cas ne doit pas nous engager davantage à repousser l'incomplète que les conservateurs nous offrent dans la province de Québec.

Au pouvoir, les conservateurs reconnaissent comme nous la charge inutile du conseil et il serait bien habile de leur part

de s'en débarrasser en morcellant notre parti ; mais pour nous, je crois que ce serait folie de risquer l'existence de notre parti sur une économie de \$30,000 [tout en acceptant Senécal qui coûtera double de cette somme à la province chaque année.]

Encore une fois, je termine en vous priant de vouloir bien organiser un caucus à Montréal des vrais amis du parti, et je suis certain que vous et le parti n'auront qu'à gagner à la discussion. Quant à moi, vous savez que je marche avec le parti, et je serai là où il sera.

Tout à vous,

J. R. THIBAudeau.

On l'a remarqué, dans cette dernière lettre, M. Thibaudeau avait demandé à M. Mercier de réunir ses amis de Montréal et de St-Hyacinthe pour les consulter, en ajoutant : " je vous assure que pour moi, l'abolition du Conseil ne prime pas tous les autres intérêts. "

M. Mercier trouva une raison pour ne pas consulter les libéraux et il écrivit la lettre suivante :

St Hyacinthe 2 mars 1880.

Mon cher monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre d'hier et en réponse, j'ai l'honneur de vous dire que je regrette infiniment la position que vous prenez, parce que je la crois opposée aux intérêts de la province et à ceux du parti libéral. Franchement, malgré tout le respect que j'ai pour votre opinion, je pense que nous aurions pu discuter avec profit et pour la province et pour notre parti, la formation d'un ministère de coalition ayant pour base l'abolition du conseil législatif et composé des principaux chefs des deux partis. Vous préférez une coalition des libéraux avec des hommes secondaires dans le parti conservateur : Ce n'est pas mon opinion. J'aime mieux m'associer avec

des hommes comme Chapleau, Loranger et Lynch pour en obtenir l'abolition du conseil législatif seulement, quo d'obtenir plus avec des hommes comme Tarte, Mathieu, etc.

Vous proposez un caucus des libéraux à Montréal ; la chose n'est pas possible dans le moment et vous savez pourquoi : nous nous sommes engagés à ne rien soumettre à nos amis avant la prochaine entrevue qui doit avoir lieu entre Chapleau et Mousseau d'une part, vous et moi de l'autre. Si à cette entrevue nous étions tombés d'accord sur la composition du ministère et certaines autres questions de détail importantes, nous aurions réuni nos amis et aurions pris leur sentiment. Mais du moment que vous déclarez ne pas consentir à cette nouvelle entrevue, nous n'avons qu'à en rester là pour le moment.

Je vous ai dit et j'ai dit à mes adversaires dès le début que je ne voulais rien faire seul et que je désirais rester loyal à l'égard de mes amis et fidèle à mon parti. Je n'ai pas changé d'opinion. Veuillez ajouter ce qui manque au mémoire et me l'expédier afin que je signe ces ajoutés si je puis les approuver.

Tout à vous,

(Signé)

HONORE MERCIER.

II

Négotiations au printemps de 1880.

Nous avons vu précédemment avec quelle onction touchante, quelles paroles mielleuses, M. Mercier suppliait M. Rosaire Thibaudeau d'accepter la coalition. " Je vous crois, lui disait-il, un ami intelligent et de votre pays et de votre parti, ne refusez donc pas cette belle occasion de servir les

deux." En s'exprimant ainsi, ne vous semble-t-il pas, lecteur, que M. Mercier avait les larmes aux yeux et que son cœur était gros, bien gros ?

M. Beaugrand, lui, n'était pas un ami de la fusion des partis ; mis au fait sans doute par M. Thibaudau des angoisses du député de St-Hyacinthe et de ses sollicitations pressantes de s'allier aux conservateurs, il voulut empêcher la coalition. Le 16 mars, dans le temps que M. Mercier allait, la nuit, frapper discrètement à la porte de M. Mousseau, la *Patrie* publia un article virulent contre son chef dont elle redoutait la trahison, et lui imprima sur le front le cachet du déshonneur en lui criant : "chaque homme a son prix."

Elle termina son article en disant : "toute entrée de l'un des nôtres dans le cabinet Sénécal, dans le but de sauver de la ruine M. Chapleau et son ministère de compromis honneux, ne s'appellera jamais une coalition, mais *une trahison.*"

Voici les principaux passages de cet article de la *Patrie*:

Chaque homme a son prix, a dit Walpole ; et les héritiers de celui qui a fait cet aphorisme cynique la base de la politique canadienne, sont en train de laisser leur maître bien loin derrière eux, sur le chemin du machiavélisme. Sir George se contentait d'acheter le menu fretin, lui, à la façon de Sénécal. Il n'a jamais eu l'audace de tendre ses filets à nos chefs. Aujourd'hui, ses disciples ne doutent de rien ; et s'ils avaient la monnaie sous le pouce, ils tenteraient d'acheter le parti en bloc.

On ne nous dit pas sans doute, comme on a dit à MM. Flynna et Paquet : "Li-

vez nous votre parti, votre mandat, votre honneur et votre conscience, en échange d'un portefeuille !" Oh ! non ; on est plus insinuant ; on y met des formes ; et tout en visant au même résultat, on a le soin de dorer convenablement la pilule.

Que désirez-vous, en somme ? nous dit-on. L'abolition du Conseil Législatif ? nous sommes prêts à vous l'accorder ; et *in caudà venenum !*—vous aurez droit à trois sièges dans le cabinet.

"C'est fort habile, messieurs les renards ; mais parlez au portier ! Et c'est nous, vous comprenez le portier ! Le parti libéral ! le parti libéral un peu affaibli, un peu découragé par la défection de cinq traitres, mais toujours aussi fier, aussi confiant dans la justice de sa cause et plus décidé que jamais à rester ferme au poste d'honneur que lui ont confié les grands fondateurs de nos libertés ! Le parti libéral dont vous avez bien pu détacher quelques membres gangrenés pour en faire vos ministres, mais qui n'en restera pas moins inébranlable et compact malgré tous les efforts que vous pouvez faire pour le disloquer !

"Oui, parlez au portier.....

"Et maintenant que vous êtes aux abois ; maintenant que le peuple, que vous allez taxer pour faire face à vos extravagances, commence à comprendre ce que veulent dire vos grands mots de conciliation et d'apaisement ; maintenant que vous sentez chanceler sous vos pieds les ais d'un pouvoir acquis par l'oubli de tout ce qui constitue la dignité humaine, vous venez nous prier nous, de vous sauver du désastre !.....

"Mais, messieurs vous n'êtes donc que des farceurs !

"Tenez, messieurs, nous allons vous parler franchement : ne comptez pas sur nous pour faire vos petites affaires. Tirez-vous de votre guépier, comme vous

l'entendez : n'attendez pas notre concours.

“ Vous savez, comment l'*Eclairneur*, l'un de vos organes, a baptisé ceux qui ont été assez lâches pour vendre leur parti pour des portefeuilles, eh bien, s'il y en avait d'autres parmi nous qui fussent capables de faire le même pas, ils mériteraient le même titre. Mais, allez frapper ailleurs, messieurs ; vous avez acheté tout ce qui était à vendre !

“ Nous sommes loin,—que l'on nous comprenne bien,—d'être opposés à une coalition qui serait faite sur des bases honorables et impartiales. Mais ce n'est pas une coalition que vous offrez là. C'est seulement une proposition honteuse que vous faites à des hommes intègres. C'est un nouvel achat de consciences que vous voudriez opérer. Vous vous apercevez que les gougeons insignifiants que vous aviez réussi à prendre en vos filets ne valent rien ; et vous rêvez une pêche plus substantielle. Vous n'y arriverez pas. Vous avez été rebutés ; vous le serez toujours. S'il en était qui voulussent suivre l'exemple des Paquet et des Flynn, libre à eux de le faire ; mais le parti libéral restera toujours le parti libéral ; nous savons combattre pour autre chose que le pouvoir.....

“ Voilà à quelles conditions nous pourrions accepter une coalition. Si elles viennent à nos adversaires, c'est à eux de le dire. Sinon, ils peuvent faire des tentatives ici et là, mais qu'il soit bien compris que chaque portefeuille que M. Chapleau pourrait ainsi nous donner lui gagnera une voix—comme celle de Flynn ou de Paquet—mais pas plus ; et que toute entrée de l'un des nôtres dans le cabinet Senécal, dans le but de sauver de la ruine M. Chapleau et son ministère de compromis honteux, ne s'appellera jamais une coalition, mais une trahison !”

Le portier, pour nous servir des ex-

pressions de la *Patrie*, ayant parlé en termes non équivoques, l'*Union* de St-Hyacinthe qui était censée recevoir ses inspirations de M. Mercier, jugea opportun de répondre immédiatement. Il fallait sauver les apparences et faire le chien couchant, afin de ne pas exciter M. Beaugrand outre-mesure. Elle se contenta de lui faire la leçon en termes aussi modérés que possible.

L'*Union* disait donc, le 18 mars :

“ Notre confrère de la *Patrie*, dans son numéro du 16 mars courant, publie un article sur la coalition.

“ Jusqu'à présent, nous avons cru devoir garder le silence sur les rumeurs plus ou moins fondées qui ont circulé, depuis quelque temps dans les cercles politiques, nous n'interviendrons pas encore, formellement, ne considérant pas le moment comme opportun.

“ Le point faible de notre parti a toujours été le même ; c'est-à-dire les soldats ont, trop souvent, voulu commander aux chefs, et n'ont pas su comprendre leur position. Pour nous simple soldat dans l'armée libérale, nous attendons les ordres de ceux qui ont votre confiance.

“ Si l'article publié par notre confrère, émane de ce que nous pourrions appeler l'état major du parti, nous en accepterons les idées quoiqu'en ce moment nous ne les partageons pas entièrement.

“ Notre confrère est si tranché dans son *ultimatum* et affirme des faits tels que nous ne pouvons guère douter que les chefs aient parlé.

“ En effet, il est impossible qu'un journaliste, quels que soient son passé, son dévouement, son patriotisme, ses talents et ses lumières, prenne sur lui de parler ainsi de sa propre autorité, en des circonstances aussi graves. Dans ce cas son zèle pourrait être inconsidéré.

“ Nous le répétons, dans les que tions

vant parlé en
Union de St-
sée recevoir
ercier, jugea
immédiat-
es apparen-
nant, afin de
grand outre-
ontenta de
es aussi mo-

18 mars :
rie, dans son
publie un ar-

avons cru de-
rumeurs plus
circulé, depuis
les politiques,
core, formelle-
ment comme

parti a tou-
re les soldats
nmander aux
dre leur posi-
dans l'armée
rdres de ceux

otre confrère,
rions appeler
n accepterons
nt nous ne les

ché dans son
tels que nous
es chefs aient

qu'un jour-
assé, son dé-
talents et ses
rler ainsi de
circonstances
zèle pourrait

les que tions

de discipline et de tactique, ce sont aux chefs que nous obéirons, nous avons assez de confiance en eux pour savoir que les principes libéraux ne seront pas sacrifiés. Ils doivent aussi connaître l'intérêt de leur parti et de leur pays ; autrement ils ne seraient pas hommes d'État.

" Tout ce que nous dirons maintenant est ceci : si une coalition véritable, reposant sur des bases équitables et honorables peut, seule, sauver la province de la ruine, [les questions de détail étant secondaires] le parti libéral de cette partie du pays est prêt à l'accepter. A nos chefs d'en régler les conditions, nous les approuvons.

" Il est vrai que ce ne serait qu'une suspension d'armes. Car les principes libéraux et conservateurs ne peuvent naturellement s'absorber. Ils diffèrent essentiellement. Cependant si la province pouvait tirer quelque bénéfice d'une telle trêve, ce serait tant mieux.

" Néanmoins, tout cela n'est qu'hypothétique et nous parlons sans autre autorité que la nôtre, et nous avouons, en toute sincérité, que cette autorité n'est pas absolue. La question est assez grave pour que nous nous en rapportions à d'autres.

Cependant M. Mercier désirait toujours la coalition, poussé par ce désir ardent qui le poursuit sans cesse de mettre la main dans le coffre public

Le 17 mars, le lendemain de l'article publié par la *Patrie*, il y eut nouvelle réunion chez M. L. O. David, à la suite de laquelle MM. Mercier et Thibaudeau se rendirent chez M. Mousseau ; mais celui-ci, comme l'admet M. Mercier, dans sa narration, déclara qu'il fallait ajourner et laisser faire.

La *Patrie* avait-elle eu vent de cette nouvelle réunion du 17 mars ? Il est à présumer que oui, car elle

manœuvra de manière à prévenir les défections dans les rangs du parti libéral. Sous le titre de " Les bruits de coulisse", elle publia le 18 mars l'article suivant :

Il est certain que l'on prépare un nouveau drame politique et que l'on verra bientôt un changement de décor.....

" On sent que le ministère Chapleau n'est pas dans une situation normale et qu'il est en proie à des tiraillements sérieux qu'il cherche vainement à apaiser ou à dominer.

" Quel sera le dénouement ? Il est difficile de le prévoir. On n'ose plus parler d'acheter nos amis ; on comprend que l'on a atteint les dernières limites du succès dans le commerce des traitres et que le marché est désert. On a songé à une coalition ; mais la réalisation de ce rêve tant de fois réchauffé entraînerait des sacrifices considérables. Il faut donc recourir à de nouveaux expédients.".....

III

NEGOCIATIONS DE L'AUTOMNE DE 1880.

Le 2 septembre 1880, le *Courrier* de St-Hyacinthe qui a toujours été opposé à une coalition avec M. Mercier, disait :

" Jusqu'à ces derniers jours, nous n'avons pas cru devoir discuter avec nos confrères de la presse à propos des rumeurs étranges qui circulaient dans le public sur certains changements ministériels.

" Nous n'avons jamais compris pour quoi on mentionnait le nom de libéraux influents comme ministres probables d'un cabinet de coalition, car il n'a pas dû entrer dans l'esprit de l'Hon. Chapleau de

laisser de côté des amis qui ont vaillamment combattu en faveur du drapeau conservateur, et possèdent toutes les aptitudes nécessaires pour en faire d'excellents ministres, afin de favoriser une coalition dont la province n'a guère besoin.

“ Les membres du gouvernement sont eux-mêmes surpris de voir les journaux discuter sur le mérite de semblables changements, quand ils n'ont rien fait depuis la session qui pût donner raison à une polémique de cette nature.

“ On a particulièrement mentionné le nom de M. Mercier comme pouvant devenir le collègue de M. Chapleau, et à ce propos, en notre absence, on nous a fait exprimer l'opinion suivante :

“ Mais s'il (M. Mercier) devait revenir sincèrement aux principes conservateurs et qu'en lui donnant un portefeuille le parti dût en être fortifié d'une manière appréciable, nous croyons qu'il ne faudrait pas le repousser, car avant tout c'est l'intérêt du parti qui doit être le motif déterminant de nos actions en semblables matières.

“ Nous ne pensons pas que l'intérêt du parti que l'on doit sans doute chercher à sauvegarder soit le seul motif déterminant en semblables matières. Il y a quelque chose de plus sacré que le parti, ce sont les principes qui en sont la base. Or on sait que le député de St Hyacinthe a exprimé publiquement des opinions radicales et fait preuve d'un libéralisme dangereux.

“ Nous pensions bien avec plusieurs autres que M. Mercier ne serait pas fâché de s'allier aux chefs conservateurs, et sa conduite de la dernière session comme sa modération apparente en certaines circonstances sont des indices qui n'ont pas échappé à l'attention même de ses amis politiques.

Aussi s'il veut revenir aux idées qu'il professait autrefois avec sincérité sans doute, il en a bien le droit, mais il ne pourrait s'attendre raisonnablement à obte-

nir la récompense de son entrée au bercail par un portefeuille de ministre. Il lui faudrait auparavant combattre comme simple soldat et non supplanter des hommes qui ont beaucoup plus de titres que lui aux faveurs du parti.

“ La sincérité et les convictions d'un personnage politique ne se prouvent pas tant par une acceptation de portefeuille dans une administration quelconque, que par des déclarations de principes et des actes. Voilà pourquoi nous pensons qu'accepter M. Mercier comme ministre serait affaiblir inutilement notre parti, sans compensation pour les idées conservatrices dont nous sommes un ardent défenseur et un ami sincère.”

Cinq semaines après la publication de cet article, M. Mercier vint à St-Hyacinthe voir ses électeurs, et le résumé suivant de son discours que publia l'*Union* du 15 octobre prouve que ce monsieur rêvait encore à la coalition. Cette idée hantait son cerveau.

L'*Union* dit :

“ Il rappela que la dernière fois qu'il eut adressé la parole à ce même au littoire [savoir : le 8 Décembre 79] il avait pris l'engagement formel de ne point faire d'opposition factieuse, et de remplir ses devoirs au meilleur de sa conscience et jugement, sans aucun esprit de parti.....

“Je me suis séparé à regret, dit M. Mercier de mon chef M. Joly, homme honorable et dont l'opinion est toujours consciencieuse, lorsqu'il s'est agi du bill incorporant une compagnie organisée dans le but de percer un tunnel sous le St-Laurent, à Montréal, entreprise rendue, suivant moi, nécessaire pour mettre fin au monopole exercé par le Grand-Tronc au moyen du Pont Victoria. J'ai prêté en cette circonstance mon appui au gouvernement parceque, suivant moi, ce projet était favorable aux meilleurs intérêts de la province, et j'ai la sa-

tisfaction de vous dire que la grande majorité des députés libéraux ont marché avec moi.....

“ Par cet exposé, vous remarquerez que j'ai, à la dernière session, comme auparavant, marché et travaillé en parfait accord avec mon parti. En aucun cas je m'en suis isolé. Je n'ai jamais trahi mes devoirs, soit comme député, soit comme partisan politique. J'ai été modéré, loyal et juste et à propos de mesures comme à propos d'hommes. J'ai combattu le gouvernement avec mon parti, quand il le fallait, et l'on ne peut me prouver que j'ai fait aucune concession de principes à mes adversaires. Mon appui ne leur a été donné que lorsque l'intérêt de la Province l'exigeait. Comment se fait-il, comment expliquer que des rumeurs aient circulé sur mon compte tendant à faire croire que je m'étais livré au parti conservateur ?.....

“ On a parlé de coalition, l'on a prétendu que j'y étais favorable. Vous n'ignorez pas, et je vous l'ai déjà dit, que j'ai toujours été et suis encore favorable à l'union des hommes honnêtes et intelligents des deux partis, sur une base honorable et intelligente : l'intérêt bien entendu de toute la province de Québec ; je n'ai pas à rougir de ce sentiment que partagent tous les libéraux et tous les conservateurs honnêtes et respectables du pays. L'esprit de parti a fait assez de mal au pays pour engager les véritables patriotes à réagir énergiquement contre la manie qui fait voir des ennemis là où il n'y a que des adversaires. Mon opinion est que les hommes publics doivent travailler au bien du pays avant de songer au bien du parti. Faisons plus d'affaires et moins de politique, nous n'en serons pas plus mal et le pays en sera mieux.

Comme ces idées de coalition n'étaient point partagées par la *Patrie* et un grand nombre de libéraux importants de Montréal, M. Mercier eut bientôt la satisfaction d'avoir un or-

gane dans la *Tribune* que M. David ressuscita le 23 octobre 1880.

Voici son programme.

“ Des amis dont j'apprécie fort l'expérience et le patriotisme, m'ont fait croire qu'il y avait place dans le moment pour un petit journal qui, une fois par semaine, ferait entendre quelques paroles de paix, de conciliation et de vérité.....

“ On sent partout le besoin de s'unir pour réparer les désastres du passé et asseoir sur des fondements durables notre prospérité future.....

“ Quant à la politique provinciale, *La Tribune* sera l'interprète de ceux qui croient que le seul moyen d'avoir une politique honnête et nationale, d'obtenir les réformes que requiert la situation, d'arracher le gouvernement aux mauvaises influences, d'inspirer confiance aux capitaux étrangers qui nous arrivent si heureusement, serait de rallier sous un même drapeau toutes les bonnes volontés, les meilleures intelligences. Aucun des deux partis n'est capable seul d'imposer à la population les sacrifices qu'il faudrait faire, pour sauver la province de Québec de la banqueroute, pour engager la population qui s'en va à coloniser et pour aider les industries nouvelles en voie de s'établir.

“ Sans doute les libéraux qui ont prédit que la confédération serait désastreuse pour la province de Québec et la conduirait à la taxe directe ou à la banqueroute, qui ont été dénoncés comme de mauvais catholiques et de mauvais citoyens pour avoir fait ces prédictions, sont portés à laisser aux conservateurs la responsabilité des mesures impopulaires qu'il va falloir adopter. Mais il est des circonstances où il faut savoir sacrifier à l'intérêt public, au salut de son pays ses rancunes personnelles, la satisfaction de son amour-propre.....

“ Quand on pense au mal que nous font ces luttes fratricides, et au bien qu'un ministère composé des hommes les plus forts des deux partis pourrait faire, dans un mo-

ment où de si beaux horizons s'ouvrent devant nous, on ne peut s'empêcher de désirer que cette union tant désirée arrive, pourvu qu'elle soit faite dans des conditions honorables, dans le but de faire triompher un programme national.

" Qui dit coalition ne dit pas trahison."

On remarquera le mot de la fin : " Qui dit coalition ne dit pas trahison." C'était la contre-partie de cette phrase de la *Patrie* du 16 mars précédent : " toute entrée d'un des " nôtres dans le cabinet Sénécal..... " ne s'appellera jamais une coalition, " mais une trahison," et M. Beau-grand dut en saisir la portée.

M. Mercier pouvant compter sur un journal à Montréal, il lui fallait s'assurer à St Hyacinthe d'un organe prêt à le suivre en tous points, et à le défendre au besoin contre la *Patrie*. C'est pourquoi l'on vit M. Desmarais, associé de M. Mercier, prendre, dans le même temps, la *direction absolue* de l'*Union* et publier, le 3 novembre 1880, le programme suivant.

" Depuis au-delà de sept années, que nous suivons les affaires publiques en notre pays, nous avons eu assez souvent occasion d'exprimer notre opinion, tant sur les hustings que dans la presse, pour qu'il ne soit guère nécessaire de faire une nouvelle profession de foi politique.

" Cependant prenant d'une manière absolue la direction de l'*Union*, nous croyons devoir faire en peu de mots, l'exposé de la conduite que nous entendons tenir en cette circonstance.

" Notre intention n'est pas de faire du journalisme une occupation spéciale, mais seulement d'y consacrer quelques instants euevés à notre profession. Comprenant les devoirs de la presse, nous n'ignorons pas la lourde responsabilité dont nous nous

chargeons, tant envers la société que vis-à-vis notre propre conscience. Nous nous efforcerons toujours de suivre les sentiers du patriotisme, du droit, de la justice et de la vérité.

" Modéré sans faiblesse, ferme sans violence, nous défendrons les principes libéraux que nous croyons être la sauvegarde des libertés populaires acquises, après bien des luttes, au prix d'héroïques sacrifices

" Cela ne veut pas dire que nous serons toujours prêts à approuver ce qui sera fait par des libéraux et à condamner tout ce que feront les conservateurs. Quand, après examen, nous croirons une proposition propre à servir les intérêts publics nous la supporterons loyalement, de quelque part qu'elle vienne. D'un autre côté nous opposerons énergiquement ce que nous croirons contraire à ces mêmes intérêts.

" Nous savons que, malheureusement, il est difficile d'en agir ainsi, dans notre pays où les luttes se font trop souvent au point de vue exclusif d'un parti et avec une acrimonie excessive. Nous n'avons pas la prétention de nous poser en réformateur de la presse ni en censeur. Mais nous aimerions à voir nos hommes publics traiter ceux qui les combattent tout simplement comme des adversaires et non comme des ennemis. Nous aimerions à voir les questions d'intérêt public traitées au point de vue pratique et des affaires.

" On se plaint souvent que la population semble être devenue indifférente à ses véritables intérêts. Cela dépend de ce que ceux qui sont chargés de créer pour ainsi dire, l'opinion publique, ne cherchent qu'à soulever des préjugés afin de satisfaire de mesquines ambitions.

" Il faut donc s'entendre et profiter de l'expérience acquise et parler franchement au peuple et être loyaux en tout et toujours, et ceux avec lesquels nous pourrions différer d'opinion ne seront pour nous que des adversaires ; néanmoins les gens sans vergogne, sans honneur et sans principes

seront toujours pour nous un objet de mépris.

“ A Québec, il semble que la position est bien mauvaise. La Province marche à grands pas vers la ruine. Il faut des remèdes énergiques. Les partis qui, à part une petite école, ne sont divisés que par fort peu de choses, se font une guerre infructueuse ; il faudrait que des hommes dévoués, honnêtes et désintéressés entreprendraient de trouver ce qu'il faut.

“ Si la coalition est le seul moyen de sauver la Province, nous l'acceptons, pourvu qu'elle se fasse d'une manière honorable et avec des éléments honnêtes. Il faudra qu'une alliance se fasse avec d'autres motifs que ceux de se partager le pouvoir. Hommes honnêtes, sincères et capables, tels seront les ministres qu'il nous faudra.

“ Encore une fois, entre les libéraux et les libéraux conservateurs la distance n'est pas grande. Il ne serait pas besoin de concession de principes ; seulement une petite différence dans le mode d'application.

“ Nous demanderons toujours l'abolition du Conseil, rouage inutile et dispendieux, et la réforme du service civil.

“ Nous aimerions aussi voir les gouvernements laisser un peu plus à l'initiative privée, dans les entreprises que la plupart des pays considèrent plutôt comme commerciales que publiques.

“ Cela permettrait de diriger nos forces vers d'autres projets propres à développer la prospérité. Ne pourrait-on pas donner un nouvel essor à l'agriculture, améliorer les chemins municipaux et encourager davantage la colonisation.

“ Nous accorderons sincèrement notre concours aux hommes qui travailleront dans le sens que nous venons d'indiquer, et dans la faible mesure de nos forces, nous combattons leurs adversaires. ”

Pendant que M. Mercier se poursuivait d'organes, dans la presse, il

cherchait en même temps à faire accepter ses idées de coalition par les libéraux de Montréal, et à cette époque eut lieu une réunion d'amis chez M. le sénateur Thibaudeau, à sa résidence de Millefleurs à la Longue Pointe.

Il se trouvèrent une quinzaine d'amis réunis chez M. Thibaudeau. Dans le cours de la conversation M. Mercier alla jusqu'à dire que M. Chapleau consentirait à s'effacer pour faire place à un libéral comme premier-ministre et que l'on accorderait aux libéraux la majorité dans le ministère et l'abolition du Conseil législatif. “ C'était le monde renversé,

“ comme l'écrivait ironiquement M. Beaugrand. Tous les bleus se faisaient rouges et l'âge d'or nous arrivait comme un cadeau du jour de l'an à un mioche, par l'entremise de Santa Claus, en passant par la cheminée.”

M. Mercier ne fut pas pris au sérieux chez M. Thibaudeau et on considéra sa coalition comme une immense duperie. Mais il y tenait beaucoup et les circonstances aidant, il ne tarda pas à donner des preuves de ses bonnes dispositions à l'égard des conservateurs.

L'Honorable M. Mousseau venait d'être appelé à faire partie du cabinet d'Ottawa, et son acceptation d'un portefeuille nécessitait une élection dans le comté de Bagot. Ce monsieur avait été de tout temps un des ardents adversaires du parti libéral et un de ceux qui, dans la chambre des Communes, avaient contribué le plus

à la destitution du lieutenant-gouverneur Letellier.

Aussi les libéraux en général désiraient-ils faire à M. Mousseau une lutte acharnée, afin de lui démontrer qu'ils avaient la mémoire du cœur.

La *Concorde* des Trois-Rivières était la plus ardente à conseiller la guerre à outrance. Elle disait : " Rallions-nous, libéraux du Canada. Serrons nos rangs. L'heure des grands combats n'a pas encore sonné, il est vrai ; mais les événements de chaque jour réclament notre part d'efforts et de dévouements. Brome nous a échappé par notre faute. Nous regrettons sincèrement que les chefs libéraux à Montréal n'aient pas jugé à propos de prendre part à cette élection. Nous espérons les voir réparer cet échec dans la campagne qui va s'ouvrir cette semaine à Joliette, (nous pourrions ajouter à Bagot, où l'insulteur de M. Letellier devra se faire élire comme ministre.).....

" N'importe ! Allons bravement sur les hustings et démasquons nos adversaires. "

M. Mercier fit la sourde oreille à ces appels chaleureux des libéraux, fasciné qu'il était par l'idée de la coalition. Il la voulait envers et contre tous, au détriment même des principes auxquels il se disait si profondément attaché.

Celui qui écrit ces lignes s'en rappelle. C'était un soir de novembre ; M. Mousseau était venu à St-Hyacinthe pour organiser son élection. Après le souper, il y eut entrevue secrète entre le nouveau ministre et M. Mercier. Que s'y passa-t-il ? Per-

sonne ne le sait, mais beaucoup s'en doutent. Toujours est-il qu'un document rédigé par M. Mercier fut remis entre les mains de M. Blais, alors M. P. P., qui le lut, le dimanche suivant, à la porte de l'église de St-Pie, la paroisse la plus libérale du comté de Bagot. M. Bergeron, aujourd'hui député de Beauharnois, était présent et représentait M. Mousseau. Ce document dans lequel on déclarait que le parti libéral consentait à l'élection par acclamation de M. Mousseau, fut publié dans l'*Union* du 17 novembre, et le voici :

" Comme vient de vous l'expliquer M. Bergeron, votre député aux Communes l'honorable M. Mousseau a accepté un portefeuille de Sir John A. Macdonald, et est entré dans son cabinet comme président du conseil des ministres. La constitution veut qu'il se présente de nouveau devant ses électeurs pour savoir s'ils approuvent son entrée dans le gouvernement de la Puissance ; et c'est mon devoir, comme ancien citoyen et député de ce comté à la Législature locale, de vous faire connaître mon opinion sur ce qui vient de se passer.

" L'usage généralement suivi en Angleterre est de ne pas offrir d'opposition à un nouveau ministre, entrant en charge durant l'existence d'un parlement. Les conservateurs de ce pays ont fréquemment violé cet usage, et n'ont pas manqué l'occasion de faire de l'opposition aux ministres libéraux chaque fois qu'ils se présentaient devant leurs constituants, à la suite de leur entrée dans son gouvernement. En effet, pour ne parler que de la Province de Québec, nous avons vu des conservateurs faire une guerre acharnée à l'Honorable M. Laflamme, dans Jacques-Cartier, en 1876 ; à l'Honorable M. Laurier dans Drummond et Arthabaska, en 1877 ; et enfin à l'Honorable M. Mercier, dans lo

comté de St Hyacinthe, en 1879. Si nous suivions leur exemple nous ferions de l'opposition à l'Hon. M. Mousseau, qui d'ailleurs l'aurait richement mérité à cause des démarches anti-patriotiques et pressantes qu'il a faites pour faire obtenir la destitution de l'Honorable Luc Letellier de St Just, comme Lieutenant-Gouverneur de cette province; sa conduite dans cette circonstance a été celle d'un mauvais Canadien.

"L'honorable M. Letellier était un bon patriote qui voulait sauver sa province des taxes que les conservateurs cherchaient à imposer.

"Et sa destitution, œuvre du fanatisme politique, a été un empiètement de la part du gouvernement fédéral sur nos libertés provinciales. Malgré toutes ces raisons, nous avons décidé de ne pas faire d'opposition à l'honorable M. Mousseau, nous voulons faire le bien pour le mal. On a souvent reproché aux libéraux d'être de mauvais catholiques, au moins on admettra dans cette circonstance qu'ils ont plus de charité que leurs adversaires.

"Il doit être bien compris que notre abstention dans cette circonstance, n'est nullement une approbation des actes politiques, soit de l'honorable M. Mousseau, soit du parti conservateur; car si nous le jugions convenable nous pourrions prouver à la satisfaction du peuple, je le pense, que les actes d'administration du gouvernement de sir John et plusieurs des votes de M. Mousseau même sont entièrement opposés à l'intérêt public. Nous nous réservons une occasion plus favorable pour dire et prouver ces choses. Je pourrais ajouter que quand je me suis présenté dans le comté, M. Mousseau a cru devoir me combattre de toutes ses forces et chercha à convaincre les cultivateurs de ce comté qu'ils devaient repousser un des leurs, auquel ils voulaient confier la défense de leurs intérêts. Mais comme la vengeance ne m'a jamais inspiré, soit dans

ma vie publique, soit dans ma vie privée, je suis heureux de pouvoir dire que le souvenir de la lutte de mil huit cent soixante et dix huit, n'est pas assez désagréable chez moi pour m'engager à rendre à l'honorable M. Mousseau les fatigues et les ennuis que lui et son parti m'ont imposés dans le temps.

"D'ailleurs, je crois que M. Mousseau élu par acclamation aura plus de prestige et sera plus fort, s'il veut faire du bien, et étant plus fort il sera plus coupable, s'il n'obtient pas quelque avantage signalé pour notre province. Nous suivrons sa conduite en chambre et dans le ministère et saurons la lui reprocher amèrement aux prochaines élections si elle est hostile au pays.

"Nous le ferons dans le temps avec l'indépendance dont nous donnons une preuve aujourd'hui en le laissant élire par acclamation."

Après la lecture de cette déclaration, toute opposition à l'élection étant devenue inutile, M. Mousseau fut élu par acclamation.

IV

LA COALITION EN 1881

On a vu qu'en 1879 et 1880, le député de St Hyacinthe avait fait tout en son pouvoir pour effectuer son union avec M. Chapleau, en dépit de l'opposition de la *Patrie*.

Nonobstant les échecs qu'il essaya, il ne perdit pas espoir et, au commencement de 1881, M. Mercier qui habitait Saint-Hyacinthe, s'en alla demeurer à Montréal, afin de se trouver sur un plus grand théâtre, d'être en relations journalières avec les hommes

politiques des deux partis et probablement pour surveiller de plus près ses chances de coalition. Aussi, dans ce même hiver, on le retrouve en conférence avec plusieurs coalitionnistes.

L'*Etendard* a publié une narration circonstanciée de ce qui s'est passé en mars 1881. Cette narration est de M. Mercier et nous la reproduisons textuellement.

Le 30 mars 1881, monsieur F. X. Archambault, C. R., Montréal, est allé au bureau de M. Mercier lui dire que l'honorable M. Chapleau désirait avoir une entrevue avec lui au sujet de certaines affaires politiques. M. Mercier s'est rendu avec M. Archambault, vers midi et demi, au restaurant de M. Victor, et après quelques minutes d'attente, M. Chapleau est arrivé, avec MM. Dansereau et Sénécal, et après les salutations d'usage, MM. Chapleau et Mercier furent laissés seuls. Ils eurent alors une conversation qui dura pendant un quart d'heure ou vingt minutes.

M. Chapleau demanda la permission de proposer à M. Mercier une question préliminaire sur son consentement, et lui posa la question suivante :

"As-tu quelque entente directe ou indirecte avec Tarte?" Sur sa réponse négative, il lui demanda s'il était toujours favorable à une coalition. M. Mercier lui répondit que oui, pourvu qu'elle fût faite d'une manière honorable, dans l'intérêt de la Province, et non d'un parti et sur des bases acceptables aux chefs des deux partis.

M. Chapleau ajouta :

"J'en suis heureux. La crise est proche. J'ai des amis qui me trahissent, et s'il n'y a pas d'entente, je serai obligé de faire des élections générales et je voudrais sauver à la province le trouble et les dépenses qu'elle occasionnent. Je sais que tu exigés l'abolition du Conseil Législatif. C'est

une question qu'il faut régler. Mes vues sont changées à ce sujet et je pense que je puis m'entendre avec toi là-dessus. Je suis prêt à mettre à ta disposition deux ou trois portefeuilles et donner à ton parti la portion qu'il est en droit d'espérer dans les circonstances.

M. Mercier répondit : "L'abolition du Conseil est une des conditions que j'ai données à tes amis dans l'automne de 1879 et en février de 1880, quand ils m'ont approché. Mais j'ai imposé deux autres conditions, et pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je vais te les rappeler. D'abord, il faut que tu t'effaces comme premier.

"Je ne veux pas faire de coalition avec ton gouvernement, et le voudrais-je, que mon parti ne le voudrait pas. Or, je ne veux pas m'isoler de mes amis, auxquels je veux rester loyal. Mon adhésion à un gouvernement sera profitable à la province et on ne pourra la sauver de la crise qui la menace que si elle se fait dans des conditions acceptables aux hommes importants des deux partis.

"Pour cela, il faut que tu cesses d'être premier-ministre. Et il va sans dire que dans les combinaisons je veux rester libre, tout en l'appuyant loyalement, de ne pas faire partie du gouvernement de coalition. Ma détermination finale à ce sujet devant être arrêtée suivant les circonstances et suivant que mes amis et moi déciderions être le plus utile à la Province et à empêcher de nouveaux embarras.

"Une autre condition est que je ne décide rien d'une manière définitive, sans consulter les chefs de mon parti, si j'arrive avec toi à m'entendre sur le futur Premier, et avec ce dernier, sur les bases fondamentales du nouveau gouvernement.

"Je réunirai mes collègues en Chambre et d'autres amis influents, et s'ils repoussent l'arrangement projeté, j'en resterai là."

M. Chapleau observa qu'il ne pensait pas que M. Mercier ferait de sa résignation comme Premier, une condition essentielle.

der. Mes vues
je pense que je
là-dessus. Je
osition deux ou
à ton parti la
espérer dans les

L'abolition du
ns que j'ai don-
ne de 1879 et
ls m'ont appro-
e autres condi-
pas de malen-
r. D'abord, il
premier.

coalition avec
udrais-je, que
s. Or, je ne
mis, auxquels
adhésion à un
e à la province
e la crise qui
dans des con-
mmes impor-

l'absence d'être
sans dire que
x rester libre,
ent, de ne pas
nt de coalition.
e sujet devant
irconstances et
moi déciderions
nce et à empê-

t que je ne dé-
éfinitive, sans
rti, si j'arrive
utur Premier,
ses fondamen-
nt.

en Chambre
et s'ils repous-
n resterai là."
ne pensait pas
sa résignation
on essentielle.

Que personnellement il ne tenait pas à conserver ce poste, qu'il ne voudrait pas être un obstacle et empêcher une combinaison utile au pays. Que d'ailleurs il était malade et très-fatigué, mais que, cependant, son départ amènerait des complications propres à faire manquer le projet, et que M. Mercier devrait, dans l'intérêt public, consentir à ce qu'il restât premier-ministre durant la prochaine session et qu'après, la fusion étant faite, il se retirerait. Que M. Mercier deviendrait naturellement le chef. Ce dernier répliqua que la chose était impossible, qu'il n'avait aucun ressentiment personnel contre lui; qu'il se plaisait à reconnaître ses talents, son habileté et ses vues larges et libérales, mais que s'il désirait rester le premier, il était inutile de songer à faire une coalition.

M. Chapleau lui dit alors : " Mais astu l'intention de demander un premier-ministre libéral ? "

M. Mercier lui répondit que non, qu'il était prêt à accepter un conservateur en dehors de la chambre actuelle, pourvu qu'il fût honorable, que sa parole fût une garantie pour ses amis et que sa position sociale fut telle qu'il pût inspirer de la confiance aux hommes d'affaires.

Il ajouta qu'il croyait avoir ces qualités dans l'honorable Rodrigue Masson; qu'il avait déjà mentionné son nom à Fréchette l'automne dernier et que lui, Chapleau, n'y avait pas alors vu d'obstacle; qu'il, M. Mercier, était encore prêt à essayer à s'entendre avec M. Masson et à avoir avec lui des entrevues relatives à la formation d'un gouvernement.

M. Chapleau reconnut que ce nom avait déjà été mentionné, fit l'éloge de M. Masson en termes très-flatteurs, mais ajouta qu'il ne pensait pas que M. Masson accepterait une offre semblable.

Après quelques nouvelles remarques sans importance, M. Chapleau demanda à M. Mercier s'il consentait à le rencontrer de nouveau. Ce dernier lui répondit que

oui, pourvu que ce fût sur les bases qu'il venait de poser. Il hésita un moment, tendit la main à M. Mercier et lui dit : " Seras-tu disponible vendredi ? " M. Mercier lui dit que oui. Il ajouta alors : je te ferai savoir l'heure et le lieu, et ils se séparèrent.

Le samedi, MM. G. Drolet et L. O. Da... vinrent au bureau de M. Mercier. M. Drolet lui demanda d'aller dîner chez lui le lendemain midi et lui dit qu'il avait invité M. Chapleau, et que ce dernier avait manifesté le désir de le rencontrer. M. Mercier dit à M. Drolet : Chapleau t'a-t-il dit qu'il était prêt à me rencontrer sur les bases que je lui ai indiquées ? M. Drolet ayant répondu que la chose n'avait pas été dite, mais que Chapleau avait simplement manifesté le désir de le voir, il répondit que, malgré le plaisir qu'il aurait d'aller dîner avec Chapleau chez Drolet, dans les circonstances, il aimait mieux refuser, que cette rencontre était inutile à Chapleau et à lui. Le dimanche, M. Mousseau demanda à M. Mercier une entrevue qui eut lieu chez M. de Beaufort. L'hon. ministre lui exprima son regret de voir échouer les projets d'entente et son désir sincère de les voir réussir dans l'intérêt de la Province, lui demanda de reconsidérer sa détermination pour sauver le pays et lui offrit d'aller à Québec avec lui et M. Chapleau pour discuter la question avec MM. Langelier et Irvine. M. Mercier lui répondit que la chose était inutile et que si M. Chapleau voulait rester premier-ministre, il était décidé à ne plus faire de démarches.

Après une conversation amicale de quelques minutes sur d'autres sujets, ils se séparèrent.

Dans cette narration, M. Mercier n'est guère plus véridique que dans son memorandum. Il prétend :

1. Que c'est à la demande de M. Chapleau qu'il s'est rendu au restaurant Victor.

2. Qu'il a demandé à ce monsieur de s'effacer comme premier-ministre.

3. Que M. Gustave Drolet l'invita à aller dîner avec M. Chapleau qui avait manifesté le désir de le rencontrer.

Nous allons continuer la publication des explications données par M. Dansereau, lesquelles contredisent les assertions de M. Mercier.

M. Mercier parle d'une entrevue qu'il prétend avoir eue, le 30 mars 1881, avec M. Chapleau au restaurant de M. Victor. Je me rappelle que nous étions à table quand M. Mercier fit prévenir M. Chapleau qu'il voulait le voir dans une salle voisine. M. Mercier fait grand bruit du fait qu'il aurait, à cette entrevue, refusé d'entrer dans le cabinet de M. Chapleau ; il n'y a pourtant pas de quoi. M. Mercier n'a jamais eu de conversation de la sorte avec le premier-ministre de la province de Québec. Il a pu faire savoir à M. Chapleau, prenant un verre de vin dans un restaurant et lui parlant en ami,—que si on lui offrait son portefeuille, il ne l'accepterait pas ; mais jamais M. Chapleau ne lui a fait telle offre comme premier ministre. Cette rencontre était si peu une affaire sérieuse qu'à presde départ de M. Mercier, nous avons continué notre lunch sans même nous interrompre comment la conversation s'était terminée, et jusqu'à la veille des élections générales, qui ont eu lieu le 2 décembre de la même année, et depuis, nous avons continué, surtout MM. David, Drolet et moi, à parler coalition, sans croire sérieusement ces dispositions de M. Mercier.

(Signé)

A. DANSEREAU.

M. G. A. Drolet, mis en cause par la narration de M. Mercier, vient carrément le démentir dans la lettre suivante :

Montréal, 10 septembre, 1883.

M. le Rédacteur de l'*Étendard*,

Vous avez publié, dans l'*Étendard* du 7 courant, une narration circonstanciée de conférences tenues entre les honorables MM. Chapleau et Mercier, en 1881, afin de coaliser les partis politiques de la province de Québec. Vous me faites intervenir, comme ayant été chargé de ménager une entrevue qui n'aurait pas eu lieu, par suite du refus de M. Mercier de s'y rendre.

Vous m'invitez à déclarer si votre récit est exact ou non. Je me rends à votre invitation et vous informe, quant à ce qui me concerne, que votre narration n'est pas tout-à-fait conforme à la vérité.

Voici les faits : Je me rendis à Québec, samedi le 26 mars 1881, pour assister à une assemblée du Crédit Foncier franco-canadien, présidée par l'honorable M. Chapleau. Après cette assemblée, je dînai, le même soir, avec ce monsieur et un de mes amis, parent de M. Mercier, à l'hôtel St-Louis. Nous causâmes de coalition, de fusion et d'affaires générales, jusqu'au moment où, tous trois, nous prîmes le train express de nuit pour revenir à Montréal, où nous arrivâmes le dimanche matin, 27 mars. M. Chapleau nous avait invité à faire le trajet dans le *char officiel*, où nous continuâmes notre entretien une partie de la nuit.

Le parent de M. Mercier, qui est un des hommes les plus intelligents que je connaisse, favorisait autant que moi le projet de coalition, alors à l'étude, et tous deux nous fîmes des instances auprès de M. Chapleau pour l'amener à des conditions que nous croyions honorables et acceptables aux deux côtés de la chambre. La situation politique était alors très-tendue, et persuadés que les partis tels que constitués ne pouvaient, ni l'un ni l'autre, gouverner avec avantage pour la province, à l'intérieur, et continuer la politique d'extension de nos relations, à l'extérieur, nous

tembre, 1883.
dard,
 l'*Etendard* du
 circonstancie de
 les honorables
 en 1881, afin
 iques de la pro-
 ne faites interve-
 rgé de ménager
 pas eu lieu, par
 or de s'y ren-

r si votre récit
 ends à votre in-
 uant à ce qui
 ration n'est pas
 rité.
 ndis à Québec,
 pour assister à
 oncier franco-
 orable M. Cha-
 olée, je dînai, le
 r et un de mes
 ; à l'hôtel St-
 coalition, de
 rales, jusqu'au
 ous primes le
 evenir à Mont-
 imanche matin,
 as avait invité
 ar officiel, où
 etien une par-

, qui est un des
 ts que je con-
 e moi le projet
 e, et tous deux
 auprès de M.
 des conditions
 les et accepta-
 chambre. La
 rs très-tendue,
 tels que cons-
 i l'autre, gou-
 la province, à
 olitique d'ex-
 xtérieur, nous

pressions M. Chapleau d'on venir à une entente cordiale avec M. Mercier.

Je dois à la vérité de déclarer que nous trouvâmes, ce soir-là, M. Chapleau très peu disposé à faire des concessions, et nous lui dûmes, qu'il serait renversé, lui et son gouvernement, sans profit pour la province, dans les circonstances. Je me rappelle parfaitement la réponse typique de M. Chapleau, qui, à chacune de nos prédictions, répondait invariablement : " Eh ! bien je tomberai comme un Romain, la face à l'en-emi."

Le parent de M. Mercier et moi nous n'avions pas mission de traiter avec M. Chapleau, mais nous n'agissions qu'officieusement et par patriotisme. C'est alors que nous résolûmes de faire rencontrer ces messieurs, le lendemain, dimanche. Nous proposâmes la chose à M. Chapleau et je l'invitai à *luncher* chez moi, à 1 h. p. m. pour y rencontrer M. Mercier, que son parent se faisait fort d'amener.

M. Chapleau répondit qu'en arrivant à Montréal, il consulterait ses amis, et que s'il pouvait accepter, il m'enverrait un messenger du " Windsor, " à dix heures, m'informant de son acceptation. Je devais alors faire avertir M. Mercier et son parent qui était chez lui.

J'attendis toute l'avant midi ; M. Chapleau, soit qu'il l'eût oublié, soit qu'il ne voulût pas, enfin, pour des raisons à lui connues, ne m'expédia pas le messenger attendu et, conséquemment, je fus privé du plaisir de faire avertir M. Mercier et son parent.

Je lunchai seul, ainsi que ces messieurs, chacun de leur côté.

Voilà toute l'histoire de mon dîner manqué. Lorsque plus tard, beaucoup plus tard, j'allai faire visite à M. Mercier, en compagnie de M. L. O. David, nous avons pu en parler, mais je n'étais pas chargé de le faire rencontrer chez moi avec M. Chapleau, et je n'ai pas pu, comme

vous le dites, lui faire d'invitation pour le lendemain et je ne l'ai pas fait.

Agréez, M. le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. A. DROLET.

V

M. MERCIER TROMPE SES AMIS

Dans l'été de 1881, le 10 juillet, M. Mercier alla à St Hyacinthe rendre visite à ses électeurs.

Nous avons vu précédemment toutes les démarches du député de St Hyacinthe pour arriver à une entente avec M. Chapleau. M. Beaugrand, dans la *Patrie*, nous a raconté l'entrevue qui a lieu chez M. Rosaire Thibaut ; MM. Dansereau, de Beauport, Drolet sont venus tour à tour nous faire part des pérégrinations de M. Mercier, et l'*Union* elle-même avai déclaré accueillir favorablement la coalition.

Il ne peut venir à l'esprit de qui que ce soit que M. Mercier n'aurait point accepté un portefeuille de ministre sous un chef conservateur.

Cependant, il sait exercer tant de prestige sur ses amis de la ville de St Hyacinthe qu'il n'hésita point à les tromper encore une fois sur ses intentions réelles et ses secrets désirs. Il réussit à merveille au moyen de phrases ronflantes et d'une déclaration de principes qu'il aurait été prêt à jeter au panier, si les conservateurs eussent voulu l'accueillir dans leurs rangs.

Voici en quels termes l'*Union* le 13 juillet 1881 rendit compte du discours de M. Mercier.

“ Il profita de ces explications pour protester contre l'affirmation que sa motion était une tentative de rapprochement du parti conservateur. Il ne lui est pas permis de dire ce qui a eu lieu, mais il peut dire que s'il eût voulu se rapprocher, c'était bien facile, car on a cherché à raccourcir le chemin, mais il tient trop à sa réputation et à son honneur pour jamais consentir à entrer dans un ministère composé d'hommes comme il y en a dans le cabinet actuel. Il croit que le parti libéral peut, seul, sauver le pays, que ses principes sont les vrais principes et il est trop fier de marcher dans ses rangs pour consentir à une alliance rien moins qu'honorable, avec des hommes d'une conduite qu'il n'aime pas à imiter. Les électeurs de St-Hyacinthe lui ont confié un drapeau, il le rendra du moins sans souillure, s'il ne peut lui donner plus d'éclat. ”

Dans cet article on remarquera cette phrase de M. Mercier, qu'il tenait *trop à sa réputation et à son honneur pour jamais consentir à entrer dans un ministère composé d'hommes comme il y en avait dans le cabinet d'alors.* N'était-ce pas de sa part un mensonge à ses électeurs ? N'était-ce pas vouloir, de propos délibéré, les jeter dans une fausse sécurité ?

Si le chef actuel du parti libéral eût été seul à parler, ses déclarations pourraient être prises comme vraies, mais nous avons la preuve que, le 10 juillet 1881, il trompait le public de St Hyacinthe, comme il avait voulu tromper le parti libéral tout entier dans le memorandum qu'il avait publié.

L'ami intime de M. Mercier, son confident, celui qui avait ressuscité le journal la *Tribune*, parce que M. Mercier ne pouvait se défendre dans la

Patrie qui le combattait, M. L. O. David enfin, dans le même mois de juillet 1881, écrivait :

Nous affirmons qu'il a été question sérieusement de coalition et que des entrevues et des pourparlers ont eu lieu. Voici les points sur lesquels il y a eu accord.

On admettait des deux côtés qu'aucun des deux partis n'était capable, seul, de faire les réformes nécessaires pour tirer la province de Québec des embarras où elle se trouve.

On reconnaissait qu'il fallait abolir le Conseil législatif sinon subitement au moins graduellement, simplifier considérablement les rouages de l'administration afin de réduire les dépenses, prendre les moyens d'éviter la taxe directe en obtenant de l'aide du gouvernement fédéral, en créant de nouvelles sources de revenus et en vendant au besoin le chemin de fer du Nord.

On disait que l'union de nos principaux hommes publics aurait certainement pour effet d'activer le mouvement qui se fait en France en notre faveur, d'imposer confiance aux capitalistes de notre ancienne mère-patrie et que, dans le cas où après avoir tout tenté, il faudrait avoir recours à la taxe directe, les deux partis réunis, seuls, pourraient la faire accepter par notre population. *Les libéraux devaient être représentés par trois de leurs chefs dans le nouveau cabinet.*

Un seul obstacle a tout empêché, tout brisé.

Les libéraux voulaient que M. Chapleau s'effaçât comme premier-ministre, en faveur d'un conservateur plus acceptable. M. Chapleau aurait peut-être consenti à cette condition si on avait pu mettre la main sur ce conservateur, si surtout ses amis ne s'étaient fortement opposés à cet effacement.

A la fin d'août 1881, M. L. O. David écrivait encore :

D'abord, nous nous imaginions avoir contribué à lancer M. Chapleau dans la voie de la coalition, et à lui faire faire des démarches dangereuses ; nous l'avions trouvé très-libéral et mieux disposé que tout autre conservateur à nous faire des concessions sérieuses. Il nous semblait peu gêné après lui avoir tout arraché, de lui dire : " c'est bien, nous sommes prêts, mais à la condition que vous vous en alliez. "

Nous savons que les raisons d'honneur et de délicatesse sont puérides aux yeux d'un grand nombre, mais elles ont une certaine valeur à nos yeux.

Cependant, comme on nous disait que des révélations terribles seraient faites contre M. Chapleau, et qu'il était peut-être possible de l'engager à s'effacer, nous ne voulûmes rien faire pour engager nos amis d'obtenir cette importante concession. Seulement nous leur disions privément que M. Chapleau était seul capable de faire la coalition, et qu'on ne trouverait pas un autre conservateur aussi près de nous que M. Chapleau, aussi disposé à nous faire des concessions, qu'après avoir essayé de l'engager à s'effacer, on devait l'accepter comme premier-ministre, plutôt que de faire manquer la coalition et de laisser partir la seule planche de salut qui restait à la province et au parti libéral.

M. Mercier et quelques-uns de ses amis en décidèrent autrement, et la coalition naturellement manqua.

M. L. O. David qui ne pouvait que parfaitement connaître les intentions de M. Mercier, publia dans la *Tribune* du 8 octobre 1881 un article dans lequel il conjura M. Chapleau de faire des propositions de coalition à M. Mercier et à ses amis. On était à la veille des élections générales et le député de St-Hyacinthe qui, en juillet, protestait de son attachement

aux principes libéraux aurait fait taire, en novembre, les scrupules de sa conscience, et n'aurait point cru compromettre sa réputation et ternir son honneur en s'alliant à M. Chapleau lui-même, pour le plus grand bien de la province.

Écoutez la *Tribune* :

" Notre conclusion est que tous ceux qui sont en faveur d'une coalition doivent nécessairement accepter M. Chapleau comme premier-ministre. Tous leurs efforts doivent tendre à l'entourer d'hommes forts et possédant la confiance publique.

" Si donc M. Chapleau veut sincèrement attacher son nom à l'œuvre patriotique de la réconciliation des partis, qu'il fasse aux libéraux des propositions honorables et offre de travailler à l'exécution d'un programme pratique et national."

M. Chapleau n'accepta point l'offre de la *Tribune*, et ceci s'accorde avec le discours qu'il prononça à St-Laurant le 6 septembre 1883, dans lequel il dit :

" Une fois pour toutes, et pour mettre fin à tous ces propos malveillants, je vous déclare que je n'ai jamais voulu de coalition. La coalition est un compromis entre deux partis politiques, par lequel les programmes respectifs de ces partis sont modifiés pour n'en faire qu'un seul, acceptable à tout le monde. On en a vu un exemple, dans ce pays, lors du programme de la confédération. J'ai prêché l'union, la conciliation ; la coalition, jamais ! A ceux qui voulaient que je m'efface, M. Joly consentant à s'effacer, pour reconstituer un nouveau parti, j'ai toujours répondu que j'avais entrepris de diriger la province avec mon programme et que je n'entendais aucunement laisser ma tâche aux autres. J'ai demandé à tous les hommes de bonne volonté de se joindre à moi pour inaugurer un règne d'union parmi nous."

Quand, en différentes circonstances à St Hyacinthe particulièrement, M. Mercier parlait des hommes de bonne volonté, il ne faisait donc que refléter la pensée de l'Hon. Chapleau auquel il aurait été heureux de s'allier.

VI

LES ELECTIONS DE 1881

Une dernière tentative avait été faite par M. L. O. David pour engager M. Chapleau à s'unir à M. Mercier.— Cette tentative ayant échoué, le député de St-Hyacinthe songea à se retirer de la vie publique et à ne plus briguer les suffrages des électeurs. Il désirait la coalition, et les libéraux de la *Patrie* n'en voulaient pas. Il pouvait, en s'éloignant du bruit de la politique et en restant simple observateur des évènements, se ménager plus sûrement, à un jour donné, une entrée dans le ministère conservateur.

En octobre, M. Mercier avoua du reste à un reporter du *Star*, la cause véritable de sa retraite. Celle-ci était motivée sur le fait que ses amis lui avaient tourné le dos, lorsqu'il avait songé à faire la coalition.

“ Est-il vrai, M. Mercier, lui demanda le *Star*, que vous abandonneriez la position éminente que vous tenez dans les rangs libéraux, à cause de la conduite de vos propres amis ?

“ Il y a du vrai dans cette supposition.

“ Ils ont fait volte-face contre vous lorsque vous avez songé à former une coalition, n'est-il pas vrai ?

“ Oui, plusieurs d'entre eux.

“ C'est pour cela que vous vous retirez ?

“ C'est une des causes de ma retraite.

A quoi bon travailler patriotiquement pour son pays lorsque votre propre parti rend vos efforts inutiles. Voilà maintenant bien des années que je travaille ainsi, mais vainement”

Du reste ça n'a jamais fait doute pour personne ; il y avait guerre entre MM. Laflamme, Thibaudeau et Beaugrand d'un côté et MM. David et Mercier de l'autre. C'était l'ancienne école contre la jeune ; c'était ce que nous pourrions appeler les logiciens, les hommes à principes du parti libéral, préférant les froides régions de l'opposition, contre ceux qui avaient besoin de la chaleur du pouvoir.

Aux nombreuses preuves déjà citées, il y a la lettre du Sénateur Thibaudeau, publiée dans la *Patrie* du 23 août 1881. La voici :

Monsieur le Rédacteur,

“ Je vois par le dernier numéro de la *Tribune* que M. L. O. David me met personnellement en cause au sujet des projets de coalition et me fait prendre part aux pourparlers et aux négociations qui ont eu lieu aux fins de savoir s'il n'y avait pas moyen de s'entendre.

“ M. David se trompe du tout au tout. J'ai bien en effet assisté à certains pourparlers relativement à la coalition, mais c'était comme représentant la masse du parti libéral qui est opposée à la coalition, et non comme le dit M. David, pour voir s'il n'y avait pas moyen de s'entendre.

“ Je suis aujourd'hui, et j'ai toujours été, comme le sait fort bien M. David, opposé à tout projet de coalition.

J. R. THIBAUDEAU.

Montréal, 23 août 1881.”

Et cette partie d'une autre lettre du même, en date du 3 septembre 1881

M. le Rédacteur,

“ Je dois déclarer encore une fois que j'ai pris part à certains pourparlers dans le seul but de protéger les intérêts du parti, mais que les comptes-rendus de la *Tribune* et de M. David sont fantaisistes et controuvés. Si M. David en doute, je lui réitérerai l'invitation de venir à mon bureau vérifier par lui-même, sur documents écrits, l'entière exactitude de mon assertion. Ces documents établiront que j'ai toujours combattu la coalition projetée non seulement en mon propre nom, mais encore dans l'intérêt bien entendu du parti.”

[Signé] J. R. THIRAUDEAU.

M. Thibaudeau était soutenu par la *Patrie* qui frappait sur le dos de M. L. O. David pour atteindre M. Mercier. M. Beaugrand écrivait :

“ L'hon. Huntington nous a déclaré que jamais il n'a consenti à faire une coalition. Il a dit simplement : Si tous les bleus veulent se faire rouges, je n'ai pas d'objection. C'est la seule coalition que je désire. Si M. David veut une lettre, il en aura une.

“ Quant à l'Hon. M. Laurier, il s'est prononcé énergiquement contre la coalition plusieurs fois.”

On comprend qu'en face de cette opposition M. Mercier ait pu songer à quitter l'arène politique et se dire : “ à quoi bon travailler patriotiquement pour son pays, lorsque votre propre parti rend vos efforts inutiles.”

Ces disputes entre libéraux avaient lieu depuis un an, les élections générales arrivaient, et M. Mercier refusait de se porter candidat. Il bouddait en en faisant part au *Star*, et en compromettant par ses déclarations le succès des libéraux dans la prochaine campagne électorale. La lutte pour ceux-ci était devenue extrêmement difficile.

Que se passa-t-il dans le temps ?

M. Mercier ne le dira pas, mais un jour on apprit qu'il avait changé d'opinion et qu'il acceptait la candidature à St-Hyacinthe. Il fallut qu'il motivât son acceptation ; cependant, devant ses électeurs, il ne fut nullement question de son entrevue avec le reporter du *Star*, et il se garda bien de leur donner la raison pour laquelle il n'avait pas voulu d'abord se présenter. M. Mercier est habile, s'il n'est pas toujours prudent ; il sait qu'avec de grands mots on peut quelquefois faire oublier des faiblesses et des contradictions, et il leur parla de démoralisation, de gaspillage et de vauvours. D'après l'*Union* du 16 novembre 1881, il leur dit que sa résolution avait été de prendre sa retraite à cause de sa santé et de l'avenir de sa famille, mais comme on lui avait représenté que cette retraite était mal interprétée, qu'on l'accusait de lâcheté et que, dans les circonstances, sa décision équivalait à une trahison, il avait cru de son devoir de revenir sur sa résolution.

Dans son discours on lit un passage qui paraît être une réponse à M. Chapleau. Celui-ci dans son discours-programme de Ste-Thérèse, le 3 novembre, avait dit : “ Ce sera toujours un bonheur pour moi d'accepter le concours des hommes de bonne volonté, car, je le répète et qu'on me comprenne bien, je veux des hommes de bonne volonté.”

Cette parole n'échappa point à M. Mercier qui désirait l'union des hommes de *bonne volonté*. Dix jours après, dans son discours de St-Hya-

cinthe, il glissa, en termes couverts mais distincts, une réponse à M. Chapleau, et l'*Union* analysa comme suit la pensée de M. Mercier.

" Il [M. Meroier] est le même homme qu'il était, il a les mêmes idées. On doit l'accepter avec tous ses défauts. Il ne veut plus faire de lutttes acharnées où la haine semble être le seul mobile ; il voudrait que tous les hommes de cœur et les véritables patriotes s'unissent. Ils devraient se tendre la main et aviser à sauver la province d'une ruine menaçante.....

Pour ne pas effaroucher ses partisans, il ajouta :

" Qu'il croyait que nos gouvernants (c'est-à-dire ceux avec qui il voulait s'allier) encourageaient et pratiquaient même l'immoralité politique. Il fallait mettre obstacle à ce système, car, dit-il, la démocratisation passera des chefs aux subordonnés ; elle deviendra générale, et, pour y échapper, les honnêtes gens devront passer sous d'autres cieux. Il faut sauver la province des griffes des vanteurs. Il termina en faisant un nouvel appel aux honnêtes gens qu'il invita à combattre l'immoralité politique et à s'unir contre la canaille."

Ce langage sévère a lieu de surprendre dans la bouche d'un personnage qui, depuis dix-huit mois, voulait la coalition en dépit de ses amis et manœuvrait de manière à s'unir aux chefs conservateurs. Mais, dans la bouche de M. Mercier, ces épithètes malsonnantes et déplacées ne tirent guère à conséquence. Elles ne ravalent que lui-même en faisant apparaître ses contradictions. Il n'était pas homme à dédaigner ceux qu'il accusait d'encourager l'immoralité politique, et s'il n'avait pu s'unir jusqu'alors à monsieur Chapleau, il devait plus tard

tenter de s'unir avec M. Mousseau. Il n'était pas de calibre à *passer sous d'autres cieux* pour échapper au contact des conservateurs.

VII

LA COALITION AVEC
M. MOUSSEAU

Nous sommes en 1882. Si M. Mercier n'a pu, en 1881, s'unir à M. Chapleau, alors premier ministre à Québec, c'est à cause des obstacles que suscitèrent sur sa route les principaux libéraux de Montréal.

Mais l'acceptation par M. Chapleau d'un portefeuille de ministre à Ottawa réveillèrent les désirs du député de St-Hyacinthe. Durant la session de 1882 à Québec, il avait été d'une modération étonnante. Approuvant la vente du chemin de fer du Nord, il se sépara des députés libéraux et vota une fois sur cette question avec M. Chapleau. Il ne voulut point répéter ce qu'il avait dit à ses électeurs de St-Hyacinthe : que nos gouvernants encourageaient et pratiquaient l'immoralité. Il ne donna jamais à entendre que, pour éviter le contact de M. Senécal, il s'en irait sous d'autres cieux. Au contraire, le gouvernement conservateur n'eut qu'à se féliciter des bons procédés de M. Mercier qui approuva même l'augmentation du salaire des ministres dans l'espérance probablement d'en profiter plus tard. Il n'y avait plus de vautours pour lui, il n'y avait que

des rossignols dont la voix mélodieuse le charma.

Un jour même qu'il s'agissait, en chambre, de fixer à \$2,000 le salaire de l'Orateur du Conseil Législatif qui était alors l'Honorable M. de La Bruère, son adversaire à St-Hyacinthe, il approuva la mesure et alla jusqu'à dire :

" Je regrette de différer d'opinion avec mes amis de l'opposition [les libéraux]. J'ai beaucoup de respect pour l'avis de l'Honorable chef de l'opposition (M. Joly) et je suis peiné de partager une opinion qui n'est pas la sienne. *Mais je ne suis pas venu ici pour représenter les vues des autres, mais les miennes, et cela sans égard pour les vieilles liaisons de parti.* "

On ne pouvait être plus aimable vis-à-vis le gouvernement.

En juillet 1882, M. Mousseau ayant été appelé au départ de M. Chapleau, à devenir premier ministre à Québec,—M. Mercier ne voulut point laisser passer une aussi bonne occasion d'être agréable à celui avec lequel il avait déjà eu des pourparlers au sujet de la coalition. Il se dit à lui-même que l'ayant laissé élire à Bagot par acclamation, en 1880, malgré les libéraux qui n'avaient point oublié la destitution du Lieut.-Gouverneur Letellier, il pouvait bien de nouveau faire acte de générosité en favorisant son élection à la législature de Québec. Cette démarche ne pouvait que fort bien disposer M. Mousseau à son égard et faciliter son entrée dans le cabinet conservateur.

Le député de St Hyacinthe accorda donc ses sympathies au nouveau premier ministre de préférence à M. Descaries et mit sur le chemin ses

émisaires, MM. G. E. Phaneuf, Aurélien Cauchon et autres pour engager les électeurs à voter pour M. Mousseau.

M. Aurélien Cauchon qui était un libéral convaincu avait eu des scrupules d'abord à travailler pour le chef conservateur ; mais M. Mercier les fit disparaître. Il lui représenta que ce serait une honte pour les électeurs de Jacques-Cartier d'élire un *petit progressiviste de l'ordre du Grand Vicaire Trudel*, et il ajouta :

" Comme vous êtes porteur de lettres de ce genre auprès des électeurs, je vais vous signer un certificat qui vous donnera beaucoup de force auprès de nos amis. Ce certificat vous sera d'une grande utilité, car les électeurs verront bien que nous ne voulons pas de Descaries.

En effet M. Mercier signa le certificat suivant :

Mercier, Beausoleil et Martineau,
Avocats.

No 55 rue St Jacques

Montréal, 21 août 1882.

Je connais bien M. Aurélien Cauchon et je sais qu'il est citoyen aussi honnête qu'il est libéral dévoué. J'ai la plus grande confiance en lui et je suis convaincu qu'il a le mérite.

[Signé] HONORÉ MERCIER

Pendant l'élection, le député de St Hyacinthe se mit à l'œuvre et ouvrit des négociations pour devenir ministre dans le gouvernement de Québec. Intérieurement il pensait que M. Mousseau, par reconnaissance sans doute, l'accueillerait à bras ouverts, puisque, dans le court espace de deux ans, il avait reçu, en deux occasions mémorables, à Bagot et à Jacques-Cartier, son aide efficace.

Il fit jouer les ficelles, afin de ne pas être ennuyé par l'attitude hostile de la *Patrie* et les répugnances de M. Thibaudeau. C'est la *Concorde* des Trois-Rivières qui offrit à M. Mousseau la personne de M. Mercier pour l'aider à gouverner la barque ministérielle.

" Pour sauver la province, disait la *Concorde* le 25 août, il faut des hommes de cœur et des hommes capables de se mettre au-dessus des préjugés de parti et de coterie pour ne penser et ne travailler qu'au salut du pays. Il faut l'union des partis par leurs chefs.

" Quand le premier ministre de la province se sera entouré d'hommes aussi distingués que MM. Mercier et Langelier, quand..... alors il aura accompli une grande œuvre; le succès ne lui fera pas défaut, car il aura pour lui le grand parti des honnêtes gens.....

Chose qui contrastait énormément avec son discours de novembre précédent à St-Hyacinthe, le député de St-Hyacinthe se mit en communication avec M. L. A. Sénécal, le chef de la caverne des quarante voleurs, suivant l'expression de l'Hon. M. Laurier, l'homme contre lequel il avait plaidé à Montréal le fameux procès de M. Gagnon, député de Kamouraska, et sa vertu n'en fut pas effrayée, au contraire.

Écoutons M. C. A. Dansereau.

C'est le 28 juillet 1882, un vendredi, que M. Chapleau reçut à Québec, de sir John A. Macdonald, l'offre d'un portefeuille à Ottawa. Quelques intimes connurent la chose à Montréal, et dans une rencontre toute fortuite chez Victor ce jour même, MM. Sénécal et Mercier parlèrent encore coalition. Deux heures plus tard, M. Sénécal avait une sérieuse attaque de

maladie et il dut garder la chambre pendant plusieurs jours. Quelque temps après je rencontrai M. Mercier, qui m'exprima sa surprise de voir que M. Sénécal ne donnait aucune suite à cette conversation. J'ignorais cette entrevue et ma curiosité en fut d'autant plus piquée que M. Mercier avait dit aux électeurs de Saint-Hyacinthe, l'année précédente, qu'il ne s'allierait jamais à des hommes comme M. Sénécal.

J'étais encore à me demander quel coup de vent venait de passer quand M. Sénécal, qui avait pris du mieux, me demanda de continuer cette entrevue. Je me rendis chez M. Paul Decazes, beau-frère de M. Mercier, à Québec, le lundi 14 août, et j'eus une longue conversation avec M. Mercier; le mercredi 16 août, j'eus deux autres entrevues avec M. Mercier à la même place. J'étais satisfait de nos délibérations et l'entente me parut suffisamment établie pour que je me crusse justifiable de référer la chose à MM. Chapleau et Mousseau. Je télégraphiai à M. Sénécal pour savoir où je rencontrerais ces messieurs; il me répondit :

" Montréal, 18 août 1882.

" C. A. Dansereau,

" Cacouna.

" Impossible pour ce soir; les deux engagés dans leurs comtés. Je descends ce soir et j'aurai le jour fixé par eux avant mon départ.

" L. A. SÉNÉCAL."

Ne pouvant aller à Montréal, je mis alors par écrit le résumé de nos délibérations et je l'envoyai à MM. Chapleau et Mousseau, qui l'ont encore. Tout resta là jusqu'au 28 août, quand je reçus la dépêche suivante :

" Montréal, 28 august 1882.

" C. A. Dansereau,

" Cacouna.

" When and where shall I see you.

" HONORÉ MERCIER."

Sur ma réponse que je montais à Québec, je reçus immédiatement le second télégramme suivant :

"Montréal, 28 August 1882.

"Will be at Decazes to morrow morning."

"HONORÉ MERCIER."

En arrivant à Québec, j'appris de M. Sénécal que M. Mousseau ne voulait pas de coalition. J'en fus vivement peiné, car je trouvais la base des arrangements satisfaisants. Je me reprochai alors d'être entré aussi vivement dans la question et de paraître avoir pris des moyens déloyaux pour endormir les libéraux pendant les élections de MM. Mousseau et Chapleau, et même les déterminer à travailler pour M. Mousseau. C'est sous le coup de cette responsabilité que je me suis cru tenu à faire plus que dans d'autres circonstances pour protéger M. Mercier contre toute attaque provenant de cet incident. Je regrette qu'il ait été le premier à rompre le silence sur ce point et à me forcer à songer que je me dois maintenant à mes amis et à moi-même. J'ai toujours admiré la magnanimité de M. Mousseau qui, harcelé constamment par M. Mercier, soit en Chambre, soit sur les hustings, n'a jamais voulu égraser son adversaire avec cette révélation qu'il avait refusé de le prendre dans son cabinet.

Le champ politique est un jeu d'échecs ; se bons joueurs jouent pièce contre pièce ; j'avais pourtant fait prévenir M. Mercier par des amis communs qu'il ne gagnerait rien à faire du capital politique avec la prétention qu'il avait refusé d'accepter un portefeuille dans le cabinet Chapleau, parce que M. Mousseau était en état de dire en revanche que lui, M. Mercier, s'était déclaré prêt à entrer dans le cabinet Mousseau et que c'est le premier-ministre qui l'a refusé.

Je puis ajouter, puisque M. Mercier fait passer mes amis pour avoir sacrifié le Conseil Législatif, qu'en août 1882, M.

Mercier acceptait le Conseil Législatif en le remodelant simplement.

C'est à regret que je dois laisser transpirer le résultat de conversations privées ; mais parmi le choix à faire, on ne m'a pas laissé celui du silence.

ARTHUR DANSEREAU.

Montréal, 15 septembre 1883.

Ce témoignage de M. Dansereau est écrasant pour M. Mercier ; il fait clairement voir que celui-ci recherchait la coalition des chefs conservateurs et que si cette coalition, en août 1882, n'a pas eu lieu, c'est parce que *M. Mousseau n'a pas voulu du député de St-Hyacinthe.*

Et dire que M. Mercier qui avait demandé avec tant d'instance l'abolition du Conseil législatif, était prêt à l'accepter, et que l'Hon. Frs Langelier devait même être appelé à faire partie de la Chambre haute et occuper le poste de ministre des Terres, de la Couronne.

L'Hon. Langelier conseiller législatif !

En effet, voici le personnel du nouveau cabinet que M. Mercier était prêt à accepter :

M. Mousseau—Premier ministre.

M. Wurtele—Trésorier.

M. Blanchet—Ministre des Travaux publics ou secrétaire.

M. Lynch—Ministre de l'Instruction publique ou des travaux publics.

M. Mercier—Procureur-Général.

M. Langelier—Ministre des terres de la Couronne.

Tout ce que M. Mercier voulait c'était seulement *d'améliorer* le Conseil ou *n'importe quoi*. La coupe du pouvoir était si près de ses lèvres qu'il ne

faisait plus de l'abolition du Conseil un article essentiel de son programme ; il consentait qu'il subsistât.

Nous mettons sous les yeux du public la base des arrangements intervenus entre M. Mercier et M. Danseureau pour effectuer la coalition avec M. Mousseau. Nous ne devons ni à l'un ni à l'autre de ces messieurs ni aux Honorables MM. Chapleau et Mousseau ce document qui voit au jour d'hui le jour pour la première fois.

Les libéraux pourront le méditer et la *Patrie* en tirer les enseignements qu'elle voudra.

—oo—

RESUME DE NOS ENTRETIENS

- Lundi le 14 août avec Mercier.
- Mercredi matin, le 16, avec Mercier.
- Mercredi soir, 16, avec Mercier et Langelier.

Mercier et Langelier sont prêts à entrer sur le programme suivant :

- 1o. Retranchements et économies ;
- 2o. *Better terms* à obtenir d'Ottawa ;
- 3o. Mise à l'étude d'un plan pour améliorer le Conseil.
- 4o. Sont prêts à rectifier toutes irrégularités dans l'arbitrage et donner à McGreevy le bénéfice du doute ; consentent à référer la chose aux tribunaux.
- 5o. Mercier veut être procureur général.
- 6o. Langelier est prêt à aller au Conseil.
- 7o. Acceptent le personnel suivant :

- | | | |
|---|---|--|
| 4 | { | Mousseau—Premier et chemins de fer ou travaux publics. |
| | | Wurtele—Trésorier. |
| | | Blanchet—Trav. publics ou Secrétariat |
| | | Lynch, Instruction publique ou Travaux publics. |

- | | | |
|---|---|----------------------------|
| 2 | { | Mercier—Procureur Général. |
| | | Langelier—Terres Couronne. |

Questions.—Vaut-il mieux avoir un septième ministre sans portefeuille ?

Langelier croit que ça fera crier.

Mieux vaut créer légalement ce septième portefeuille.

Si Langelier reste seul au Conseil nos amis conservateurs le suivront-ils ?

Pour.	Contre
Beaudry	Archambault
Starnes ou remplaçant	de Boucherville
Couture	Bryson
Ferrier	Dionne ?
Gérin	Gingras ?
Hearn	Lavolette
De LaBruère	Ross.—7.
Lacoste	
Proulx	
Prudhomme	
Rémillard	
Roy	
Savage ou représentant	
Webb	
Wood	
Panet ou représentant	
Dostaler.—17.	

Mercier et Langelier *insistent* pour une prompté décision, afin d'empêcher *contestation* dans Terrebonne et Jacques-Cartier.

Seront vendredi soir à 9½ hrs. à Montréal pour avoir une entente définitive avec Mousseau, Chapleau et Sénécal.

Mercier croit qu'il aura l'élément Thiбаudeau et la *Patrie* contre lui, mais est prêt à leur faire face; il est sûr d'entraîner ses amis en Chambre. Joly s'abstiendra ; Irvine aidera.

Si l'on veut faire résigner le père Panet, il faut augmenter le salaire de Panet Larue, son petit fils, à la douane. Il avait consenti sous McKenzie, mais McKenzie a refusé l'augmentation.

Nommer Starnes sénateur à la place de Trudel.

Est-il possible de nommer Dionne à la place de Fabre ou lui promettre la place de Price ?

—oo—

PROJET DE PROGRAMME

- 10.—*Rétablissement des Finances.*
 - 10. Par économie dans la législation.
 - 20. " " " le service public.
 - 30. *Better terms* d'Ottawa.
- 20.—*Encouragement*
 - 10. Aux chemins de fer
Par sage distribution des terres
Par efforts auprès du gouvernement fédéral.
 - 20. Aux fabriques de sucre par sub-
sides.
 - 30. Aux beurreries et fromageries par
professeurs.
- 30.—*Réorganisation chambres des arts et
d'agriculture.*
- 40.—*Création d'un bureau d'examen pour
le service civil et pour admettre à l'é-
tude de toutes les professions.*
- 50.—*Création d'un Treasury board.*
- 60.—*Codification.*
- 70.—*Mines.*

—oo—

AMELIORATIONS DANS LES FINANCES

Le Treasury board devra ré-organiser tous les départements
Réduction probable..... \$100,000
Par exemple : 1 soul proto-
notaire à Montréal etc.....
Par exemple diminuer prix
des contrats pour maison de ré-
formes et aliéniés de..... 25,000
Abolition du greffier en loi ;
remplacé par les employés du
Procureur Général.

Abolition du greffier en chan-
cellerie, remplacé par le greffier
du Conseil.

Abolition du messenger en
chef, remplacé par le Sergent
d'armes,

Renvoi de la plupart des
messagers qui devraient être
remplacés par des enfants.

Un seul bureau de compta-
bilité et de papeterie pour tous
les départements et la chambre.

Supprimer le bibliothécaire
et ses employés, les employés
de l'Instruction publique pou-
vant les remplacer.

L'Imprimeur de la Reine et
le greffier des impressions ne
devraient être qu'un.....

Abandonner Spencer Wood,
diminution par année.. 10,000
Installer le Lieut.-gouver-

neur dans l'ancienne maison du
gouvernement.

Vendre les terrains des Jé-
suites à Québec... ..\$100,000

[Pour éviter difficultés reli-
gieuses laisser le produit com-
me fonds spécial).

Vendre le terrain de l'école
Normale Montréal.....150,000

Vendre Spencer Wood au
gouvernement fédéral ou obtenir
en échange d'autres terrains,
soit..... 30,000

	\$280,000	
Revenu annuel		14,000
Total annuel		\$149,000

A. DISCUTER :
L'un des projets pour le Conseil—
Conseil législatif :

Fusion du Conseil avec l'assemblée
Les Conseillers auront droit de discussion sans vote.

Le Conseil aura son comité des bills privés, et si l'on appelle de ses amendements en chambre les Conseillers auront droit de vote sur ces amendements.

Le nombre sera maintenu à 24; mais le gouvernement n'en nommera que 12 à vie, sans divisions territoriales.

Les 12 autres seront nommés comme suit pour 5 ans :

- 2 par le barreau.
- 1 par les notaires.
- 2 par la chambre d'agriculture.
- 1 par la presse.
- 1 par les médecins.
- 2 par la chambre des arts.
- 2 par les universités et collèges.
- 1 par les compagnies de chemins de fer et navigation.

Ce projet permettrait de supprimer toutes les dépenses du Conseil, excepté l'indemnité.

On accepterait également, si le plan ci-dessus est refusé, l'existence d'une chambre haute séparée, avec quelques modifications (l'abolition des divisions territoriales par exemple) ou n'importe quoi.

Montant ci-dessus.....	\$149,000
Better terms possibles d'Ottawa par année.....	150,000
Réductions dépenses du Conseil.	20,000

par année.....	\$319,000
Pourquoi ne pas augmenter les licences d'auberges de.....	\$ 50

\$369,000

(sous prétexte d'entrer dans le mouvement de la tempérance, en décourageant les buvettes de bas étage.)

Perfectionner organisation de Police du Revenu dans toute la province.

C'est pour avoir refusé d'accepter M. Mercier comme ministre, que ce-

lui-ci contesta l'élection de M. Mousseau à Jacques-Cartier, élection qu'il avait favorisée.

Ceci ressort du document cité plus haut.

VIII

LES JOURNAUX LIBERAUX ET LA COALITION.

L'Electeur qui aujourd'hui ne cesse de dénoncer les ministères de MM. Chapleau et Mousseau comme entachés de corruption, conseilla lui aussi la coalition. Malgré le refus essuyé par M. Mercier, il laissa voir ses intentions en termes fort transparents.

Le 1 septembre 1882, il disait :

“ Dégager le bon grain de l'ivraie ; choisir un peu partout, dans chaque parti, mais avec soin ; mettre d'un côté les sincères, les héros, et de l'autre les faux dévots, les aventuriers ; former, en un mot, un électisme politique qui devienne la règle de nos actions futures, qui nous régisse à l'avenir, est ce bien là l'idéal vers lequel l'on semble tendre présentement ? Pour notre part nous n'y verrions pas grand mal.

“ Un dernier mot. Nous ne savons positivement rien relativement à cette ruée d'entrée, dans le ministère, de deux de nos hommes les plus influents dont les noms ont couru dans toutes les bouches depuis tantôt deux semaines. Il ne nous appartient pas actuellement de discuter leur conduite : nous croyons seulement qu'une bonne partie de notre presse s'est montrée fort injuste à leur égard. Advenant une fusion des partis, on peut contester l'opportunité pratique des vœux de ces deux hommes, on ne peut méconnaître la grandeur de leurs principes. En réalité ce sont deux fiers esprits et deux braves cœurs.”

De son côté, M. Mercier entretenait de fortes espérances. La *Concorde*, inspirée par lui, écrivait le 13 septembre 1882 :

“ Seul, sans le concours de l'opposition, M. Mousseau est-il capable d'arriver à ce résultat ? Nous ne le croyons pas. Il est vrai que la majorité, la presque totalité de la députation au parlement de Québec est conservatrice ; mais il y a dans ce groupe conservateur des divergences d'opinion, des sentiments d'hostilité qu'il est impossible de faire disparaître. S'il faut en juger par la presse, le premier-ministre est loin d'avoir la confiance de la majorité de la chambre

“ Eh bien, au lieu de se rabattre sur les expédients et les concessions pour conjurer le danger qui le menace, au lieu de s'exposer à se voir imposer une politique qui ne fera qu'empirer la situation de la province, pourquoi M. Mousseau ne parerait-il pas le coup, pour lui et pour le pays, en s'alliant aux hommes dont le programme administratif est le seul possible par le temps qui court ? Puisqu'il faut recourir à des mesures de rigueur pour sauver la situation, il nous semble qu'il serait sage de la part du premier ministre d'en rendre les deux partis également responsables.”

Plus loin, afin d'accentuer son désir de coalition, la *Concorde* s'adresse avec une voix attendrissante aux conservateurs dans les termes suivants :

“ Puis, de quelle grâce la presse conservatrice refuserait-elle aujourd'hui une coalition ? Ne nous l'a-t-elle pas offerte à plusieurs reprises ?

“ La presse libérale n'a pas, que nous sachions, protesté contre ces propositions, d'où il faut bien conclure que de part et d'autres on acceptait la coalition. De ce que l'on trouvait bon, de ce que l'on acceptait alors, pourquoi ne l'accepterions-nous pas tous aujourd'hui ? Pour notre part,

nous l'acceptons, cette coalition dont on parle tant depuis quelques semaines et qu'on sera bien obligé de faire avant quelques mois.”

L'*Electeur* reproduisit cet article de la *Concorde* avec la remarque suivante :

“ Nous publions ailleurs un article de la *Concorde* sur la coalition, qui résume parfaitement, croyons-nous, la pensée de tous les partisans de la coalition.”

La *Patrie* ne chantait pas sur le même air. M. Beaugrand écrivait :

“ Nous n'avons pas besoin de répéter ici que la *Patrie*, depuis sa fondation, a toujours été carrément et systématiquement l'adversaire de ce projet de fusion, ou comme on l'appelle plus communément, de coalition.

“ Nous avons toujours cru que le programme du parti libéral était aujourd'hui ce qu'il a toujours été, lorsque nous avions pour chefs les Papineau et les Dorion. Nous n'avons pas une idée, pas un mot, pas une virgule à retrancher au programme d'autrefois, en tant que les principes sont en jeu. Les questions de détail se discutent en temps et lieu, mais dès que l'avenir et le programme général du parti libéral sont en cause, c'est autre chose

“ Si nous n'avons rien dit des derniers canards qui ont circulé au sujet de cette sempiternelle histoire de coalition, c'est parce que nous n'y avons attaché absolument aucune importance, et qu'aujourd'hui comme hier, comme demain, comme toujours, nous n'accepterons jamais de partager le pouvoir avec les hommes du Pacifique, des Tanneries, de l'affaire Letellier et des tripotages qui se font quotidiennement à Québec et à Ottawa

“ Nous connaissons d'ailleurs trop bien la mauvaise foi de nos adversaires, pour croire pour un seul moment, qu'il soit possible d'entretenir avec eux une conférence honorable, même sur le sujet le plus futile

ou sur la question la plus insignifiante....

“Passez votre chemin, messieurs les conservateurs, votre route n'est pas la nôtre.”

M. Mercier n'était pas aussi difficile, car il aurait volontiers partagé le pouvoir avec les hommes du Pacifique, des Tanneries, de l'affaire Letellier, si M. Mousseau eût voulu de lui.

En octobre suivant, M. Mercier n'avait pas encore perdu espoir de convaincre M. Mousseau de la nécessité de le prendre dans son cabinet. On le voit aller dans le comté de Laval parler en faveur de M. Bastien, en compagnie de M. David. Celui-ci dans la *Tribune* disait :

“Il [M. David] parla de la nécessité d'unir sous un même drapeau, dans le même gouvernement, les meilleurs hommes des deux partis, afin d'avoir la force de faire et d'obtenir ce qui est nécessaire à la province. Les capitalistes étrangers, le gouvernement fédéral et le peuple auxquels nous sommes obligés de nous adresser pour avoir de l'argent seraient mieux disposés à nous écouter s'ils nous voyaient unis pour faire avant tout le bien de la province de Québec. L'hon. M. Mercier exposa, dans un discours éloquent, les mêmes idées.”

A cet article la *Patrie* fit la riposte suivante. On remarquera qu'elle traite MM. David et Mercier de lâches et même de traîtres.

“Les libéraux sont prêts à faire leur devoir dans l'opposition et, fussent-ils y demeurer cinquante ans, ils ne désertent pas leur poste. Quelques lâches iront peut-être grossir les rangs ministériels, mais ils n'y seront choqués qu'en autant qu'ils seront utiles. Le règne des traîtres n'est jamais bien long.”

En septembre 1881, il y eut dans le comté de Mégantic une assemblée politique à laquelle on attribue à l'hon. Laurier les paroles suivantes :

“Ce serait déshonorer le nom de “gouvernement que d'appeler ainsi “ceux qui nous gouvernent ; le nom “qu'ils méritent c'est celui de la rapine “et du pillage organisés.”

L'hon. F. Langelier était présent à cette réunion. Comment faire contraster ces paroles de son ami avec ce que l'*Électeur* disait l'année suivante en faveur d'une coalition avec les mêmes hommes que dénonçait M. Laurier ?

Trois mois et demi après le refus de M. Mousseau d'accepter les libéraux, l'*Électeur* poussé par ce même M. Langelier et sans doute par M. Mercier, s'exprimait ainsi :

“La grande masse de nos amis sont dégoûtés des luttes incessantes et stériles de ces dernières années, et tous ceux qui, comme MM. Mercier et Langelier, ont, depuis tant d'années, supporté le poids du jour, qui ont fait la lutte pour le parti libéral, qui ont pris part à toutes ses batailles, qui ont travaillé aux élections d'un bout de la province à l'autre ; tous ceux-là sont ou favorables à une alliance, ou tout à fait dégoûtés de la politique.....”

“De ces idées de coalition,” disait le *Courrier de St Hyacinthe* du 19 décembre 1882, “il ressort dans tous les cas un enseignement pour le peuple ; c'est que les conservateurs après tout ne sont pas aussi méchants que la *Patrie* par exemple pourrait le prétendre, puisque les chefs libéraux seraient disposés à marcher avec eux, s'ils étaient invités à le faire. Il n'est pas naturel en effet de s'allier avec des brigands ou des voleurs de grands chemins,

et il faut que MM. Langelier et Mercier reconnaissent certaines qualités à leurs adversaires pour consentir à partager avec eux le pouvoir.

“ Mais au milieu de tous ces bruits de coalition, dans tous les articles que la *Concorde*, la *Tribune* ou l'*Electeur* ont publiés, il y a une chose qui nous intrigue. Ces journaux parlent tantôt de M. Langelier, tantôt de M. Mercier, mais jamais de M. Joly. Pourtant le député de Lotbinière est reconnu pour être le chef du parti libéral, et s'il y avait coalition, M. Joly devrait en être avant tout autre.

“ Comme on n'y fait aucunement allusion, ne serait-il qu'ostensiblement et non réellement le chef de son parti ? Ou bien M. Joly serait-il opposé à la coalition ? Ou encore, dans l'éventualité d'une coalition, le jettera-t-on par-dessus bord, comme on a fait de M. McKenzie à Ottawa ?

“ La chose nous étonne singulièrement, et il y a de la part des journaux libéraux un grand manque de délicatesse envers leur chef, et même de l'ingratitude. Déjà nous en avons fait la remarque, et nos adversaires ont fait la sourde oreille.

“ Quoiqu'il en soit, cette persistance à ignorer M. Joly et ne mentionner que MM. Langelier et Mercier qui ne devraient venir qu'en second, est digne de remarque et indique une scission dans le camp libéral.

“ Que va dire le journal de M. Beaugrand des sympathies de l'*Electeur* envers les coalitionnistes ? Va-t-il se taire ou parler ? ”

IX

TACTIQUE DE M. MERCIER

ET

INCIDENT DES JARDINS

Dans les pages précédentes, les lecteurs ont assisté aux négociations

relatives à la coalition et ont été témoins de la scission opérée entre M. Mercier d'un côté et les principaux libéraux de l'autre. Ces négociations, commencées en 1880, à la suite du discours du 8 décembre 1879 à Saint-Hyacinthe, s'étaient continuées jusqu'en août 1882, époque du refus de M. Mousseau d'accepter les arrangements intervenus entre MM. Dansereau, Sénécal, Mercier et Langelier chez M. de Cazes à Québec.

Nonobstant le refus de M. Mousseau, M. Mercier avait encore entretenu des espérances de s'allier aux conservateurs, puisqu'en décembre 1882, comme nous venons de le voir dans le chapitre précédent, l'*Electeur* renouvelait ses tentatives de coalition, en publiant des articles dans lesquels il allait jusqu'à dire que MM. Mercier et Langelier étaient fatigués de travailler inutilement pour leur parti et qu'il fallait séparer le bon grain de l'ivraie.

C'est M. Mercier qui disait, en 1883, à son ami politique feu Aurélien Cauchon :

“ Quand on appartient à un parti de comme le nôtre, il faut bien faire quelque chose, car, mon cher Cauchon, je ne veux pas faire de la politique en amateur ; c'est de la *politique payante*, moi, qu'il me faut. ”

Donc le bon grain, c'était la *politique payante* ; l'ivraie, c'était la politique de principes.

Le bon grain encore, c'était les frères Langelier, MM. Mercier, Pacaud, Turcotte ; l'ivraie, c'était MM. Laflamme, Thibaudeau, Beaugrand, Rebidoux.

C'est à la suite de ces appels pressants de l'*Electeur*, que la *Patrie*, dans les premiers jours de 1883, publia cette série d'articles destinés à écraser le député de St-Hyacinthe et à le montrer à tous les libéraux comme un homme sans principes et sans honneur politique. Pour empêcher on complet éreintement il ne fallut rien moins que l'intervention généreuse de M. Joly, qui supplia M. Beau-grand de ne pas exposer davantage au grand jour de la publicité les soubresauts et les faiblesses du représentant de St-Hyacinthe.

Celui-ci était irrémédiablement compromis aux yeux d'un grand nombre, ce qui explique les cris de réprobation qui partirent de certains groupes libéraux, quand il fut, quelques semaines plus tard, choisi comme chef à la place de M. Joly. Tout le monde comprit qu'on l'avait élu ainsi pour lui enlever toute chance d'union avec les conservateurs et détruire chez lui toute idée de trahir le parti libéral, en flattant son ambition et satisfaisant son amour-propre.

Devenu chef, M. Mercier sentit que, toute lueur de coalition étant désormais évanouie, il fallait changer de tactique, donner une autre direction à ses idées et se racheter aux yeux des libéraux par une ardeur nouvelle à défendre le drapeau du parti. Il ne guetta que l'occasion de démentir les tentatives de coalition dont toute la presse s'était occupée d'en rejeter la faute sur les chefs conservateurs. Il lui fallait se disculper aux dépens des autres.

— Au cours d'un débat sur une mo-

tion de non-confiance, dans la session de 1883, M. Mercier ayant employé un langage très-sévère contre M. Chapleau, le distingué représentant de Montmorency, M. Desjardins, lui fit reproche d'attaquer aussi vertement un homme qui n'était plus député de l'Assemblée législative et qu'une maladie très-grave retenait loin de son pays. Voici ses paroles :

« S'il faut en croire certains faits racontés dans la presse, l'honorable chef de l'opposition aurait désiré une alliance avec l'honorable M. Chapleau et les amis politiques de ce dernier. Il aurait voulu, souhaité, ambitionné de concourir avec eux au gouvernement de la province. Je n'ai pas à me prononcer sur le rapprochement politique que la rumeur suppose, la Chambre n'ayant pas à s'occuper de cette affaire, mais je puis bien dire que je conçois ce désir, ce souhait de la part de l'honorable député de St-Hyacinthe, qui est, je me plais à le reconnaître, doué d'un talent oratoire considérable. On peut comprendre qu'il ait ambitionné de travailler pour le pays de concert avec l'honorable M. Chapleau, si éloquent et si brillant. Comment se fait-il qu'il soit passé de ces sentiments généreux à ceux, si regrettables dans les circonstances, que nous lui voyons manifester contre l'honorable M. Chapleau, retenu loin de son pays par une maladie qui cause les plus grandes craintes ? »

M. Mercier ne souffla mot, sur le moment, et ce n'est qu'après quelques jours de silence qu'il reprocha à M. Desjardins de l'avoir accusé d'avoir voulu faire une coalition en sacrifiant son parti. Dans les paroles citées, M. Desjardins s'était servi des expressions : « S'il faut en croire certains faits racontés par la *presse* », car peu de temps auparavant la *Patrie*

avait lancé de très-fortes accusations contre M. Mercier qui par conséquent ne pouvait se méprendre sur la portée des paroles du député de Montmorency ; mais le chef de l'opposition s'accrocha à cet incident parlementaire, en soi de peu d'importance, pour tâcher de rétablir sa position aux yeux des libéraux, et de leur faire croire tout le contraire de la vérité.

Dans la séance du 2 mars, M. Mercier, en parlant finances, dit :

“ On a bien voulu rappeler un fait qui s'est produit il y a quelques mois. Il paraîtrait que je rêvais de coalition. L'honorable député de Montmorency a dit que j'avais recherché l'alliance de M. Chapleau.

“ M. le président, j'affirme solennellement et sur mon honneur que je n'ai *jamais ni directement ni indirectement* recherché l'alliance de l'honorable M. Chapleau, c'est tout ce que j'ai le droit de dire sur cette question de coalition, si je disais plus, je cesserais d'être un gentilhomme. Et mes adversaires dans cette chambre et dans le pays savent parfaitement quelle est la portée de la réticence que je fais dans ce moment-ci. Je me défends d'une imputation injurieuse faite par le député de Montmorency mais je n'ai pas le droit d'attaquer un absent.”

En entendant ces paroles, M. Desjardins se leva et dit :

“ M. le président, je me lève pour une explication personnelle, parce que je vois que ma pensée n'a certainement pas été comprise. Je prie l'honorable chef de l'opposition de m'excuser si je l'interromps.

“ Quand j'ai dit qu'il avait recherché l'alliance de l'honorable M. Chapleau, je m'appuyais sur des informations rendues publiques. Je ne faisais cette allusion que pour dire que je comprenais—bien en-

tendu, sans vouloir exprimer aucune opinion sur cette question de coalition qui n'est pas devant la Chambre ni devant le public—qu'un homme de son intelligence et de son talent oratoire pouvait fort bien désirer concourir au gouvernement du pays, avec un homme aussi brillant et aussi éloquent que l'honorable M. Chapleau. Je ne voulais qu'exprimer le regret de voir l'honorable chef de l'opposition se laisser entraîner à faire contre l'honorable M. Chapleau des insinuations de nature à détruire l'estime mutuelle que se doivent les hommes publics, quelle que soit l'ardeur de la lutte qu'ils se livrent sur les questions politiques. Du moment que l'honorable chef de l'opposition nie les démarches auxquelles j'ai fait allusion en m'appuyant sur les informations récemment rendues publiques, je n'hésite pas à le croire et j'accepte sa déclaration qui ne peut qu'être exacte et conforme à la vérité.

En faisant l'affirmation solennelle que nous avons citée, M. Mercier comptait évidemment sur la discrétion de ses adversaires, et, enhardi par le silence de M. Mousseau qui se croyait tenu au secret, il voulut plus tard dans la grande assemblée tenue en septembre à St Laurent, s'autoriser de cette explication donnée en parlement par M. Desjardins pour affermir davantage sa position et laisser croire à ses auditeurs qu'il n'avait point recherché la coalition.

En chambre, il avait affirmé solennellement n'avoir jamais recherché l'alliance de M. Chapleau ; à St Laurent il alla plus loin, en disant que M. Mousseau lui avait offert la coalition

Voici les paroles de M. Mercier :

“ Il (M. Chapleau) a eu l'audace de vous dire que si dans ce moment je ne suis pas le collègue de M. Mousseau, c'est parce

que celui-ci n'a pas voulu me prendre dans son ministère.

"Je donne ici à M. Chapleau le démenti le plus formel. Si j'avais voulu entrer dans le ministère Chapleau j'aurais pu le faire ; mais jamais, ni de près ni de loin, directement ou indirectement, je n'ai sollicité un portefeuille de ministre. Des propositions inspirées, je le croyais alors, par des motifs honorables, m'ont été faites par des conservateurs. Qu'on nie, et M. L. O. David, qui a été l'intermédiaire, va immédiatement confirmer mes dires. Je vais même publier la correspondance qui a été échangée dans le temps.

"C'est M. Mousseau, par l'intermédiaire de son parent, M. Beaufort, qui m'a offert une coalition. Il est ici, à côté de moi, qu'il me contredise, si je mens."

M. Mousseau répondit au député de St-Hyacinthe. Obéissant à un sentiment de délicatesse poussée peut-être trop loin en face de l'effronterie de M. Mercier, il ne voulut point donner de détails, mais il affirma dans les passages suivants de son discours qu'il n'avait pas voulu admettre son adversaire dans son cabinet.

Voici ce que nous lisons en trois endroits différents de son discours :

"Voici un extrait des comptes publics de 1881-82 comparés avec le budget de 1883-84 : je vais être un peu long, mais n'oubliez pas qu'il s'agit de vos véritables intérêts et que c'est le premier ministre qui vous parle, et surtout le premier ministre le plus insulté que jamais ne l'a été un crocheteur, par des gens qu'il n'a pas voulu prendre dans son cabinet.....

"Il n'a pas osé nier que la guerre qu'il m'a faite provenait exclusivement de ce que je n'ai pas voulu l'admettre dans mon gouvernement.

"Il a oublié qu'il a eu recours aux moyens les plus méprisables. Il m'a envoyé de ses hommes, des scélérats, des imposteurs ou des hypocrites, peut être, des parjures, pour m'aider dans mon élection, et quand il a vu que je ne voulais pas de lui, il s'est servi de ces mêmes hommes pour me carotter sinon pour me voler sous forme d'une contestation de mon élection.....

"Mais M. Mercier, voulant arriver à son histoire de la fin, a fait un coup d'audace. Voyant qu'il ne pouvait me déqualifier, il a dit : " Je vais poser pour la générosité, et je dirai que j'ai sauvé M. Mousseau. " Ah ! Messieurs, ceux qui connaissent le fond de ce cœur un peu sale et un peu noir ne croiront pas à ces paroles ; ils ne croiront pas un mot de cette prétendue générosité, mais ils croiront à deux choses parfaitement distinctes. C'est que lorsque M. Mercier a vu que je ne voulais pas de lui dans mon gouvernement, il s'est dit : je vais tâcher de le perdre ; et que lorsqu'il a vu qu'il ne pouvait pas me décapiter, comme le juge le lui a fait comprendre, il s'est dit : je vais tâcher de carotter \$5,000. Voilà toute l'histoire. Mais, il est allé plus loin, et cédant à un moment d'orgueil, il s'est dit : Mais cela ne fait rien ; je le tiens toujours, et si vous avez le malheur de le réélire, je le déqualifierai cette fois.

"Eh bien ! Messieurs, ces menaces ne me font pas peur. Je serai élu, et il n'osera pas contester mon élection. Mais qu'il l'ose ou non, cela m'importe peu."

Ces affirmations de M. Mousseau sont corroborées par le témoignage de M. Dansereau, par les paroles de M. Chapleau que nous avons déjà reproduites, et, comme dernière et entière confirmation, par la déposition sous serment de M. L. O. David, le confident de M. Mercier, déposition dont celui-ci ne saurait atténuer l'effet par des déclarations contraires.

Devant la commission d'enquête chargée de s'enquérir des accusations portées contre M. Mercier au sujet de la somme de \$5,000, nous lisons dans le rapport les questions suivantes posées à M. David et ses réponses :

Question—Y avait-il longtemps qu'il était question de coalition ?

Réponse—Oui bien longtemps, il y avait deux ans que cela traînait. M. Mercier ne refusait pas ces offres là dans le temps où il en était question véritablement, et s'il y avait eu un moyen d'opérer la coalition, il aurait été content d'y mettre la main. (Enquête p. 203).

Avant que M. Mousseau ait fait une cession, juro encore M. David, je suis porté à croire que M. Mercier et plusieurs de ses amis auraient consenti à faire une coalition entre M. Mousseau et M. Mercier comme chefs des deux partis qui se coaliseraient. (Enquête p. 210).

Question—Si je vous comprends, M. Mercier ne voulait plus de la coalition au moment du départ de l'Hon. Mousseau du gouvernement de Québec, et, au début, c'était lui M. Mousseau qui n'en avait pas voulu ?

Réponse—Oui. (Enquête p. 211).

A moins de prétendre que M. L. O. David se soit parjuré et que M. Dansereau ait écrit des mensonges, M. Mercier ne peut donc dire avec vérité que c'est M. Mousseau qui lui a offert la coalition.

Du reste le projet de coalition que nous avons publié en est une autre preuve irréfutable.

A St-Laurent, toujours au sujet de l'incident de M. Desjardins, M. Mercier dit de plus :

Dans la session de 1883, M. Desjardins, député de Montmorency, m'ayant accusé d'avoir cherché à entrer dans le cabinet

Chapleau, j'ai immédiatement menacé de dévoiler toute l'affaire. Aussitôt M. Dansereau m'a prié de ne rien dire en offrant par un écrit que je tiens à la main et que je vais lire, si on nie, une rétractation de la part de M. Desjardins. Il m'a donné par écrit cette rétractation en me demandant si j'étais satisfait. Dans la soirée, M. Desjardins s'est rétracté devant la Chambre, et j'ai suivi sur le papier écrit par M. Dansereau, afin de me convaincre que l'on remplissait la promesse.

[M. Desjardins, qui est sur l'estrade s'avance et veut dire quelques mots, mais il est interrompu].

L'hon. M. Mercier—Messieurs, voici ces écrits qui prouvent ce que je viens de dire. Ils sont de la main de M. Dansereau. Il est facile d'en vérifier l'exactitude. D'abord la petite note :

“ Ceci fera-t-il ? Je serai dans la chambre de l'Orateur ? ”

“ C. A. D. ”

Maintenant la rétractation :

“ Je prie l'honorable chef de l'opposition de m'excuser si je l'interromps. Quand j'ai mentionné qu'il avait recherché l'alliance de l'honorable M. Chapleau, je m'appuyais sur des informations que je croyais correctes, et je ne mentionnais ce fait en passant que pour lui demander de ne pas rendre impossible, à un moment donné, l'union de deux intelligences comme celle de l'honorable chef de l'opposition et celle de l'ancien chef du gouvernement, dans l'intérêt du pays. Je ne connais naturellement rien par moi-même de ce qui a pu se passer entre MM. Mercier et Chapleau, et du moment que l'honorable chef de l'opposition nie les démarches auxquelles j'ai fait allusion, je n'hésite pas à le croire et j'accepte entièrement et sans arrière pensée sa déclaration, qui ne peut être qu'exacte et conforme à la vérité. ”

M. Mousseau a vu cette rétractation avant qu'elle fut lue en chambre et il l'a approuvée *in toto*. C'est même lui qui

m'a demandé de ne pas faire de révélation pour ne pas le compromettre, me promettant de forcer M. Desjardins à faire cette humiliante rétractation.

Cette fois encore, la vérité ne sortit pas de la bouche de M. Mercier et, chose honteuse au-delà de toute expression, il lut à l'assemblée des paroles que M. Desjardins n'avait pas dites en chambre, et sciemment il trompa ceux qui l'écoutaient.

Le député de St Hyacinthe put croire sur le moment que c'était un bon tour joué à l'auditoire et à M. Desjardins, mais un homme qui se respecte ne doit jamais descendre jusque-là.

Voici comment M. Dansereau parle dans sa lettre de l'incident de M. Desjardins :

J'en viens maintenant à un autre incident relaté également par M. Mercier, qui a jugé à propos de lire un billet que je lui adressais pendant la dernière session de Québec. On se demandera ce que j'avais à faire avec les explications de M. Desjardins à propos d'un de ses discours. C'est une longue histoire que je me croyais tenue de tenir secrète, parce que, comme les entrevues du 21 février 1880 et du 30 mars 1881, les conversations des 14 et 16 août 1882 étaient de simples conversations entre individus, ne tirant, selon moi, à aucune conséquence si on ne leur donnait pas suite. Quand M. Desjardins reprocha ou plutôt parut reprocher, à la dernière session, à M. Mercier d'avoir recherché la coalition. M. Mercier crut qu'il faisait allusion à une tentative toute récente datant du mois d'août précédent. C'était le droit de M. Desjardins de se servir des informations qu'il aurait pu obtenir à ce sujet. Dans la crainte que l'on pût faire remonter la circulation de ces bruits à une indiscrétion

de ma part, j'exagérai le sentiment de la loyauté jusqu'à tâcher de faire supprimer de la discussion toute allusion à ces événements, qui étaient de simples faits de la vie privée. Mais il fut expliqué ensuite à M. Mercier lui-même qu'il était sous une fausse impression quant aux intentions de M. Desjardins, qui ne connaissait rien de ces entrevues et qui ne faisait allusion qu'aux révélations de la *Patrie*. C'est donc sans nécessité que M. Mercier m'a mis en cause et me force maintenant à expliquer mon intervention.

Après l'assemblée de St Laurent dont nous avons parlé, M. Desjardins écrivit une lettre pour protester contre la mauvaise foi de M. Mercier et rétablir la vérité.

Nos lecteurs trouveront dans la correspondance que nous publions l'explication de cet incident, correspondance qui renferme aussi une lettre de M. Dansereau corroborant les faits a légués par M. Desjardins, et une lettre de l'Hon. M. Mousseau écrivant qu'il n'a jamais dit à M. Mercier ce qu'il a avancé à St Laurent ; d'où il ressort en définitive que le mensonge est l'arme favorite du chef du parti libéral.

Montréal, 14 septembre 1883.

M. le Rédacteur de la *Minerve*,

Mon cher Monsieur,

À mon retour à Québec, après une absence de quelques jours, j'ai vu que l'honorable M. Mercier, dans le compte-rendu de son discours, comme à l'assemblée de Saint-Laurent, le six du courant, s'est servi de ce que j'aurais dit en Chambre pour se disculper aux yeux de ses amis au sujet de la coalition. Le moins que M. Mercier aurait dû faire, puisqu'il voulait s'appuyer sur un incident parlementaire qui n'a certes pas la signification que, pour sa dé-

fense, il lui donne, eût été de citer fidèlement mes paroles et de ne pas sciemment m'en attribuer que je n'ai jamais dites. M. Mercier savait et sait que la version qu'il a donnée de mes paroles, à Saint-Laurent était et est fausse.

Voici en quelques mots et dans toute sa vérité l'incident parlementaire en question.

M. Mercier ne doit pas, ne peut pas avoir oublié que le principal organe du parti libéral dans la province, *La Patrie*, a publié le 2 janvier dernier et les jours suivants plusieurs articles intitulés : "*L'hon. M. Mercier et la coalition*," le blâmant vertement de la part que ce journal l'accusait d'avoir prises à certaines négociations à propos de coalition. Ces articles étaient du domaine public : je les avais lus. A la fin de février, plusieurs semaines après la publication de ces articles de *La Patrie*, restés sans réponse de la part de M. Mercier, j'adressais la parole à la Chambre et je reprochais au chef de l'opposition d'introduire, sans raison et sans preuves, dans les débats parlementaires, des insinuations injurieuses contre le caractère de ses adversaires, notamment contre l'honorable M. Chapleau. Parlant de ce dernier, je fis la remarque qu'après tout il était bien étrange de voir l'honorable M. Mercier s'acharner à vouloir le détruire, puisque, s'il fallait en croire ce qui avait dernièrement été dit dans la presse, lui, M. Mercier, avait, quelque temps auparavant, recherché l'alliance de M. Chapleau et désiré unir leurs intelligences pour le gouvernement du pays et que l'on pouvait concevoir un tel désir de sa part.

Comme tout homme qui se sent vulnérable, M. Mercier, qui ne dit pas un mot, qui resta silencieux, lorsque je fis cette allusion aux articles de *La Patrie*, prenait feu plusieurs jours plus tard et me reprochait de l'avoir accusé, — et cela, je compris, à l'instigation du gouvernement — d'avoir voulu faire une coalition en sacri-

fiant son parti. Je n'avais rien dit de semblable, pour la bonne raison que personnellement je ne connaissais absolument rien des entrevues et des pourparlers racontés par *La Patrie*, l'organe de M. Mercier, et que je n'avais jamais eu un mot de conversation à ce sujet ni avec le premier-ministre, ni avec aucun de ses collègues.

En réalité, le différend n'était pas entre M. Mercier et moi, mais bien entre *La Patrie* et M. Mercier. Ce dernier voulait-il, après plusieurs jours de réflexion et de silence, profiter de l'occasion pour donner le démenti à son organe, en feignant de me répondre ? Qui avait raison, de *La Patrie* ou de M. Mercier ? Je ne le savais pas, et l'enceinte parlementaire n'était certainement pas l'endroit où la question devait se vider. D'ailleurs, je n'avais rien à y voir.

Comme M. Mercier, sciemment ou involontairement, se méprenait sur le sens vrai de mes paroles, il était de mon devoir de les expliquer. C'est ce que j'ai fait. Je vois que dans le compte-rendu de son discours, M. Mercier se sert du mot "rétractation." C'est faux. Je n'ai rien rétracté et je n'avais rien à rétracter. M. Mercier sait très-bien que tout membre de la Chambre a le droit de donner des explications personnelles lorsqu'il constate qu'une partie de son discours n'a pas été bien comprise et n'est pas correctement interprétée. C'est ce qui arrive très-souvent en Chambre. Je me suis servi de ce droit. Je me suis levé pour une explication personnelle, et en ce faisant, j'agissais loyalement envers M. Mercier, qui m'en devrait, on l'admettra, plutôt des remerciements que des injures.

Aujourd'hui, M. Mercier se sert d'une explication personnelle que j'avais le droit de donner à la Chambre sur des paroles que j'avais prononcées et qui étaient, devant cette même Chambre, sciemment ou involontairement, mal interprétées par le chef de l'opposition, pour se disculper aux yeux de ses amis. Si encore il avait fidè-

lement cité " l'explication " que j'ai donnée, je me contenterais de penser qu'il est bien peu généreux de me faire intervenir dans des démêlés où je ne suis absolument pour rien. Mais ce contre quoi je proteste, c'est de m'avoir prêté à l'assemblée du six à Saint-Laurent, et dans son nouvel organe le *Temps*, des paroles que je n'ai jamais dites, et qu'il sait que je n'ai jamais prononcées. Aussi, lorsqu'il a lu, à Saint-Laurent, les lignes publiées dans le numéro du *Temps* de lundi, le dix septembre courant, je l'ai interrompu simplement pour lui faire remarquer que ce n'était pas cela que j'avais dit en Chambre, croyant—dernière illusion—qu'il serait au moins assez juste pour lire à l'assemblée la version vraie de mes paroles. C'est ce qu'il ne fit pas, continuant à lire des lignes qu'il savait très-bien ne pas avoir été l'expression de ma pensée.

Heureusement qu'avant de me lever en Chambre pour donner, suivant le bon usage parlementaire, " l'explication personnelle " en question, j'ai prévu que M. Mercier me paierait peut être un jour un acte de loyauté par un acte de perfidie, et j'ai eu le soin de mettre par écrit l'expression exacte de ma pensée. J'ai conservé ces lignes écrites de ma main. Le public pourra juger de la véracité de M. Mercier en comparant les paroles qu'il m'a prêtées à celles que j'ai prononcées.

Voyons d'abord la version qu'il a lue à Saint-Laurent et qu'il a publiée dans le *Temps* :

" Je prie l'honorable chef de l'opposition de m'excuser si je l'interromps. Quand j'ai mentionné qu'il avait recherché l'alliance de l'honorable M. Chapleau, je m'appuyais sur des informations que je croyais correctes, et je ne mentionnais ce fait en passant que pour lui demander de ne pas rendre impossible, à un moment donné, l'union de deux intelligences comme celle de l'honorable chef de l'opposition et celle de l'ancien chef du gouvernement, dans

l'intérêt du pays. Je ne connais naturellement rien par moi-même de ce qui a pu se passer entre MM. Mercier et Chapleau, et du moment que l'honorable chef de l'opposition nie les démarches auxquelles j'ai fait allusion, je n'hésite pas à le croire et j'accepte certainement et sans arrière pensée sa déclaration, qui ne peut être qu'exacte et conforme à la vérité."

Quelle est la signification de ces lignes ? Elles impliquent une expression d'opinion de ma part en faveur de la coalition, et me font demander à M. Mercier de ne pas la rendre impossible avec l'honorable M. Chapleau. Je n'ai jamais pensé cela, je n'ai jamais dit cela, je n'ai jamais voulu dire cela M. Mercier le sait.

L'*Electeur* de Québec, l'un des organes de M. Mercier, ayant publié un compte-rendu inexact de l'explication personnelle que j'avais donnée, je remis à M. Mercier lui-même une copie fidèle de mes paroles, et il a dû, je suppose, l'adresser ou la faire adresser à la direction de l'*Electeur*, puisqu'elle est publiée dans le numéro de ce journal du 6 mars 1883, précédée de quelques lignes. Voici exactement l'explication personnelle que j'ai donnée, précédée de la remarque de l'*Electeur*. J'extrais le tout du numéro de l'*Electeur* du 6 mars dernier :

" Les remarques du député de Montmorency au sujet de la coalition n'ont pas été exactement rapportées ; les voici telles qu'elles ont été prononcées :

" Je prie l'honorable chef de l'opposition de m'excuser si je l'interromps. Quand j'ai dit qu'il avait recherché l'alliance de l'honorable M. Chapleau, je m'appuyais sur des informations rendues publiques. Je ne faisais cette allusion que pour dire que je comprenais,—bien entendu sans vouloir exprimer aucune opinion sur cette question de coalition, qui n'est pas devant la Chambre ni devant le public—qu'un homme de son intelligence et de son talent oratoire pouvait fort bien désirer concourir

au gouvernement du pays avec un homme aussi brillant et aussi éloquent que l'honorable M. Chapleau. Je ne voulais qu'exprimer le regret de voir l'honorable chef de l'opposition se laisser entraîner à faire contre l'honorable M. Chapleau des insinuations de nature à détruire l'estime mutuelle que se doivent les hommes publics, quelle que soit l'ardeur de la lutte qu'ils se livrent sur les questions politiques. Du moment que l'honorable chef de l'opposition nie les démarches auxquelles j'ai fait allusion en m'appuyant sur des informations récemment rendues publiques, je n'hésite pas à le croire et j'accepte sa déclaration qui ne peut qu'être exacte et conforme à la vérité."

Premièrement—*Les informations rendues publiques* dont j'ai parlé, c'étaient des informations données par *La Patrie*. C'était un différend à régler entre M. Mercier et *La Patrie*.

Secondement—J'ai dit formellement : *bien entendu sans vouloir exprimer aucune opinion sur cette question de coalition, qui n'est pas devant la Chambre ni devant le public.*

Le parlement avait ses travaux à faire et on admettra qu'il aurait été ridicule et très répréhensible de perdre le temps de la Chambre pour une vaine discussion sur de prétendus projets de coalition. Il est donc faux que j'aie exprimé une opinion en faveur de la coalition.

Troisièmement—Après l'abstention de M. Mercier de ses devoirs parlementaires pendant la plus grande partie de la session de 1882, et les articles de *La Patrie*, auxquels j'avais fait allusion, j'étais bien justifiable de dire que M. Mercier *pouvait fort bien avoir désiré concourir au gouvernement du pays avec un homme aussi brillant et aussi éloquent que l'honorable M. Chapleau.*

Quand Son Excellence le gouverneur-général a appelé M. Chapleau à former partie de son cabinet et que tous les mem-

bres du ministère fédéral ont été heureux de l'avoir pour collègue, il est assez évident que—la question politique mise de côté et en ne considérant que les personnes—il ne serait pas au dessous de la dignité de M. Mercier de siéger avec lui dans un gouvernement.

Je suis certain d'avoir exprimé un très bon sentiment, qui recevra l'approbation unanime du public, quand j'ai dit que je regrettais de voir l'honorable chef de l'opposition se laisser entraîner à faire contre l'honorable M. Chapleau des insinuations de nature à détruire l'estime mutuelle que se doivent les hommes publics, quelle que soit l'ardeur de la lutte qu'ils se livrent sur les questions politiques. Je me refuse à croire que la politique doive être une guerre de corsaires, et le bon sens public est avec moi.

M. Mercier a nié en Chambre sur sa parole de gentilhomme les démarches auxquelles j'avais fait allusion en m'appuyant sur des informations alors récemment rendues publiques par *La Patrie*. Encore une fois c'était un point à régler entre eux.

Aujourd'hui, après ce qui a été publié dans la presse ces jours derniers à propos de ces projets de coalition, le public a bien le droit de se demander comme moi comment M. Mercier a pu déclarer solennellement en Chambre, sur sa parole de gentilhomme, qu'il n'avait été absolument pour rien dans ces pourparlers, ces entrevues, ces démarches en vue d'une coalition !

Quant à ce que M. Mercier dit au sujet de l'écrit que M. Dansereau lui aurait remis et qui est publié dans le compte-rendu de son discours, je déclare que M. Dansereau m'ayant montré cet écrit ou sa copie en m'informant que M. Mercier avait compris que j'avais porté contre lui, et cela à l'instigation du gouvernement, l'accusation d'avoir voulu sacrifier son parti pour faire une coalition, j'ai péremptoirement refusé d'accepter ces lignes comme l'expression de

ma pensée, et j'ai dit que M. Mercier s'é-
tait mépris du tout au tout sur le sens de
mes paroles, et que s'il relevait la chose en
Chambre, je me ferais un plaisir d'expli-
quer ce qu'il n'avait pas saisi. La lettre
suivante corrobore mon assertion :

Montréal, 14 sept. 1883.

L. G. Desjardins, écr, M. P. P.
Montréal.

Cher monsieur,

Vous attirez mon attention sur un pas-
sage du discours de l'honorable M. Mercier
où je suis mis en cause, relativement à ce
qu'il appelle un projet de rétractation que
vous deviez faire sur la coalition. M. Mer-
cier a évidemment oublié les faits. C'est
lui-même qui avait rédigé une déclaration
qu'il voulait faire lire par l'honorable M.
Mousseau en Chambre. Le premier-mi-
nistre me la passa pour des raisons que je
ferai connaître dans quelques jours. Ce
projet me parut inacceptable et je suggérai
que s'il y avait lieu à des explications, el-
les devaient venir de celui qui avait ou-
vert la question, c'est-à-dire de vous-
même. Après divers pourparlers, je rédi-
geai un autre projet, celui même que M.
Mercier publia dans son discours et qu'il
vous attribua. Je vous en donnai une co-
pie et j'expédiai l'autre à M. Mercier avec
les mots : " Ceci fera-t-il ". Je n'eus pas
de réponse de M. Mercier, mais vous me
déclarâtes que vous ne pouviez pas l'ac-
cepter, et que si M. Mercier relevait vos
paroles en Chambre, vous lui expliqueriez
votre pensée qu'évidemment il n'avait pas
comprise. Je vous demandai alors de vou-
loir bien me donner une idée de ce que
vous vouliez dire et vous fûtes assez bon
de vous rendre à mon désir. Je pris sur
moi de montrer ce projet d'explications à
M. Mercier au moment où il laissait la
chambre de l'Orateur pour se rendre à son
siège. Il le lut et se déclara satisfait. Je
ne puis que répéter que la première dé-

marche pour obtenir cette explication a
été faite par M. Mercier lui-même, qui
voulait forcer le premier-ministre à parler.
J'ai l'honneur d'être,

Votre humble serviteur,
ARTHUR DANSEREAU.

La correspondance que j'ai échangée au-
jourd'hui même avec l'honorable premier-
ministre règle la question, au sujet de ce
qui été publié dans le *Temps* à l'adresse
de M. Mousseau à propos de cet incident.

Montréal, 14 septembre 1883.

L'honorable J. A. MOUSSEAU,
Premier-ministre et procureur-général
Montréal.

Mon cher Monsieur,

Je lis le paragraphe suivant dans le
compte-rendu du discours de l'honorable
M. Mercier à l'assemblée de Saint-Laurent,
le six du courant, publié dans le numéro
du temps de lundi dernier :

" M. Mousseau a vu cette rétractation
avant qu'elle fût lue en Chambre et il l'a
approuvée in toto. C'est même lui qui m'a
demandé de ne pas faire de révélation
pour ne pas le compromettre, me promet-
tant de forcer M. Desjardins à faire cette
humiliante rétractation."

J'affirme positivement que vous ne m'a-
vez jamais dit un mot à ce sujet.

Je dois vous demander s'il est vrai que
vous avez dit à l'honorable M. Mercier ce
qu'il a déclaré à Saint-Laurent et ce qui
est écrit à mon adresse dans les lignes qui
précèdent et qui sont publiées dans le
Temps de lundi, le dix du courant.

Bien à vous,

L. G. DESJARDINS.

J'ai reçu la réponse suivante de l'hono-
rable M. Mousseau :

Montréal, 14 septembre 1883.

L. G. DESJARDINS, Ecr, M. P. P.,
Montréal.

Mon cher monsieur,

Je reçois votre lettre datée de ce jour
même. Je m'empresse de vous répondre

que je n'ai jamais dit à *M. Mercier* ce qu'il a avancé à St Laurent et ce qu'il a publié dans le paragraphe que vous avez extrait du compte-rendu de son discours. C'est un nouveau mensonge. Vous savez, et vous avez raison de l'affirmer, que je ne vous ai jamais parlé de cette affaire.

Avec considération,

Votre bien dévoué serviteur,

J. A. MOUSSEAU.

Je n'ai qu'un mot à ajouter. Que *M. Mercier* règle ses démêlés au sujet de la coalition comme il le pourra, cela le regarde. Je n'ai rien à faire à ces débats.

Je vous prie, *M. le Rédacteur*, d'accepter mes remerciements pour la publication de cette lettre.

J'ai l'honneur d'être,

Votre bien dévoué,

L. G. DESJARDINS.

X

M. MERCIER COALITIONISTE
SOUS LE GOUVERNEMENT
JOLY

Nos lecteurs ont vu les tentatives faites par *M. Mercier* pour se rapprocher de *M. Chapleau* en 1880 et 1881 ; ils ont remarqué que, dès le mois de décembre 1879, le député de St Hyacinthe faisait connaître publiquement qu'il désirait l'union des hommes forts des deux partis, c'est-à-dire des chefs. C'était faire connaître à *M. Chapleau* qu'il ne dédaignerait pas d'entrer dans son gouvernement, s'il voulait le lui offrir.

Il n'y avait que trois mois que le gouvernement Joly était tombé, mais

M. Mercier qui avait été quatre mois ministre avait pris goût à la chose, et les froides régions de l'opposition ne lui convenaient pas ; il désirait le pouvoir et le salaire de ministre. Avec les libéraux, la perspective de monter les degrés lui paraissait bien éloignée. Les conservateurs avaient remporté, en septembre 1878, un triomphe complet à Ottawa, et le peuple tenait tellement à la protection qu'il était évident que *Sir John McDonald* occuperait pendant plusieurs années le poste de premier-ministre.

À Québec, *M. Chapleau* ne pouvait faire autrement que d'avoir du succès aux prochaines élections, et que deviendrait pendant ce temps *M. Mercier* ? Voilà pourquoi sans doute *M. Mercier* voulait s'accrocher au *parti triomphant*.

Mais chose qui étonnera bon nombre de libéraux, c'est que *M. Mercier* voulait la coalition bien avant décembre 1879 ; il la voulait *quand il était ministre sous M. Joly*.

On sait avec quelle ardeur il défendait le gouvernement dont il faisait partie ; on sait avec quelle rigueur il dénonça le Conseil législatif, sur les hustings, avant la chute de son chef ; on sait avec quelle énergie il vilipenda les chefs conservateurs. Eh bien ! *M. Mercier* est si peu sincère dans ses convictions, ses principes sont si élastiques, il est tellement hâbleur et croit si peu ce qu'il dit, que pendant qu'il tonnait le plus contre ses adversaires, il avait envie de s'unir à eux et de gouverner en leur compagnie la province de Québec.

Qu'on n'aille pas dire que nos paroles n'ont aucun fondement, que ce sont des accusations vagues et destinées à tromper le public, non. Ce que nous disons est la vérité, et nous allons à l'instant le prouver par M. Mercier lui-même.

Les libéraux ont beaucoup critiqué MM. Racicot, Flynn, Paquet, parce qu'ils avaient voté non confiance dans le gouvernement Joly. En agissant ainsi, ces messieurs ont rendu service à leur province ; mais, en supposant qu'on pourrait suspecter leurs motifs, ils étaient simples députés, et par conséquent ils ont été beaucoup moins blâmables que M. Mercier, qui, *étant ministre*, songeait à faire la coalition avec les chefs conservateurs.

Écoutons le récit de la *Concorde* en date du 27 décembre 1882. Les italiques sont de nous.

“ C'est aussitôt après son arrivée à Québec, que M. Mercier devint coalitionniste. Ce n'est pas, comme l'a dit le *Progrès de Valleyfield*, immédiatement après la chute de M. Joly, qu'il fut question d'une alliance avec les hommes de bonne volonté du parti conservateur. M. Mercier disait, dès le printemps de 1879, qu'il ne fallait pas oublier qu'une dizaine de comtés nous abandonneraient. Il devenait prudent pour les libéraux de s'attacher des députés de l'opposition dont le nom n'était pas compromis. On mentionnait MM. Lynch, Taillon et Loranger. Feu M. Letellier, après comme avant, confirma souvent l'opinion de M. Mercier.” “ Faites une coalition,” disait-il, parce que M. Chapleau en fera une et vous perdrez le pouvoir, et la Province perdra les services d'un bon gouvernement.”

“ Cet avis ne fut pas entendu ; et M. Letellier que la coalition aurait sauvé fut

décapité. Au nom des principes qu'il ne no s'agissait pas de sacrifier, on resta sourd aux conseils de la sagesse. Tous nos lecteurs savent ce qui en résulta ? M. Joly fut indignement renversé, détruisant dans sa chute les rêves de bonheur que tant de bons patriotes avaient faits pour la province.

“ Les événements donnaient raison au sentiment personnel de M. Mercier. Cela ne l'empêcha pas de continuer sa carrière de travail et de dévouement.....

“ Dès le mois de février 1881 il y était fixé [à Montréal] et avait réorganisé nos forces par la résurrection de l'association de réforme.

“ Pendant ce temps-là, M. Chapleau, alarmé de nos préparatifs de guerre, ou peut être poussé par des motifs que nous ne connaissons pas, décidait avec ses intimes de nous proposer une coalition. La *Patrie*, dont nous nous occuperons plus loin, traite généralement d'imbéciles ceux qui croient qu'il a été sérieusement question de coalition. Il est bien certain que *l'ours de la Patrie* n'assistera jamais à des réunions où des chefs de parti se feront des propositions de coalition ; mais ce qui est encore plus sûr, c'est que des offres de cette nature ont été faites et discutées en plusieurs circonstances.

Le 21 février 1880, il y eut dans une résidence de la rue St-Louis, à Montréal, une entrevue entre MM. Thibodeau, Mercier et Mousseau, touchant la coalition. Il y fut décidé que les conservateurs feraient eux-mêmes les propositions. Les premières conditions énumérées, M. le Sénateur déclara approuver la continuation des négociations. Le 17 mars 1880, nouvelle réunion chez un libéral de la rue St-Constant à la suite de laquelle MM. Thibodeau et Mercier se rendirent chez M. Mousseau pour continuer les négociations.

“ Dans l'automne de 1880 une douzaine de libéraux se rendirent à la Longue-Pointe. Trois seulement se prononcen

contre la coalition avec l'abolition du Conseil Législatif comme base ; mais ils finissent par dire : " nous voudrions ce que le parti voudra. " Et l'on décide de continuer les négociations.

" Le 30 mars 1881, au lendemain du banquet Blake, M. Chapleau offrait à M. Mercier trois portefeuilles dans son cabinet avec la promesse de s'effacer plus tard pour aller à Ottawa. M. Mercier refusa parce qu'il croyait le parti libéral opposé à un cabinet dont le député de Terrebonne serait resté le chef.

" Tout cela était connu des anti-coalitionistes. Les propositions avaient été débattues avec leur consentement tacite ou en leur présence. De quel droit reprocheraient-ils à M. Mercier d'avoir pris part à des négociations qu'eux-mêmes connaissaient et qu'ils avaient approuvées ? Certes, si quelque trahison a été faite ce n'est pas M. Mercier qui en est coupable. C'est assez dire que nous ne laisserons pas M. H. Beaugrand se servir de la *Patrie* "pour injurier notre ami."

On dira : ce récit de la *Concorde* n'est pas de M. Mercier ; du moins rien ne le démontre. Oui, M. Mercier est responsable de cet écrit, et c'est la *Patrie* qui nous l'apprend dans son numéro du 2 janvier 1883.

M. Beaugrand ayant été attaqué par la *Concorde*, nécessairement il devait répondre et voici ce qu'il raconte :

" La *Concorde* évidemment s'en prenait à M. Beaugrand personnellement pour atteindre plus haut et pour tâcher de frapper tous ceux qui, de près ou de loin, se sont opposés à cette fameuse *Coalition* que quelques personnages importants avaient inventée dans le cabinet.....

" M. Beaugrand se rendit auprès de M. Mercier, lui demanda de bien vouloir lire la *Concorde*, et de lui dire ensuite son opinion sur l'article intitulé : *L'hon. M. Mer-*

cier et la Coalition.....

" Le lendemain, M. Mercier répondit qu'il avait lu l'article de la *Concorde* du 27 et qu'il l'approuvait depuis le premier jusqu'au dernier mot.

" Nous avons appris depuis que M. Mercier lui-même avait corrigé le manuscrit de l'article en question, et qu'il ne aurait conséquemment y avoir d'erreur sur la portée de la réponse."

La *Patrie* du 3 janvier 1883, disait :

..... " En dernier lieu, nos lecteurs verront comment on y traite M. Beaugrand, parce que ce dernier, en commun avec tous les libéraux importants de Montréal, à l'exception de M. Mercier, s'est déclaré, dans la *Patrie*, opposé à toute idée de fusion ou de coalition avec la clique Chapleau, Sénécal, Mousseau, Dansereau, Starnes & Cie.

Et, le lendemain 4 janvier 1883, la *Patrie* ajoutait :

" Il [M. Mercier] travailla arduement, en arrivant parmi nous, à réorganiser l'association de réforme et c'est peut-être de là que datent les premiers dissentiments qui nous divisent aujourd'hui. M. Mercier fit probablement pour le mieux, mais il n'en est pas moins vrai que la nouvelle organisation ne fonctionna pas bien dès le début, et qu'elle avait cessé d'exister après trois mois d'une vie orageuse.....

" C'est alors que germa cette fameuse idée de *coalition* qui a produit de si funestes résultats jusqu'à présent, et que nous combattons désormais dans toutes ses phases, après vous être borné jusqu'aujourd'hui, à la ridiculiser et à en nier l'existence sérieuse.

" Dès les premiers projets de coalition, M. Mercier dut s'apercevoir que ses plans n'étaient pas populaires et qu'il ne trouve-

rait pas facilement, à Montréal, des libéraux importants qui seraient prêts à donner l'accolade de la fraternité, à Senécal à Chapleau, à Mousseau et à leurs compères....

"M. Mercier, disions-nous, dut s'apercevoir que ses plans n'étaient pas populaires—on pourrait se servir d'un adjectif plus accentué—et malgré cela, il n'en continua pas moins à avoir des relations avec quelques chefs conservateurs qui jouaient aux fins fins pour obtenir des élections par acclamation là où les libéraux auraient pu faire la lutte.

"Voilà où nous nous trouvons en complet désaccord avec M. Mercier et voilà conséquemment où nous avons refusé de le suivre."

La *Patrie* du 5 janvier 1883 disait encore :

"L'honorable M. Mercier nous arriva un beau jour à Montréal avec cette proposition :

"Chapleau est fatigué de gouverner avec une faible majorité au parlement, et il nous offre trois portefeuilles dans son ministère avec la promesse formelle d'abolir le Conseil législatif."

"Les personnes à qui furent confiées ces propositions commencèrent par demander ce qu'en pensait l'Hon. M. Joly, mais il paraissait que c'était là un détail dont ne s'occuperaient guère les coalitionnistes et qu'il fallait d'abord décider ce que l'on en pensait ici.

"L'hon. M. Thibaudeau, sur la demande spéciale de M. Mercier eut une entrevue à ce sujet avec M. Mousseau, chez M. Jean de Beaufort, agent de police, 14 rue St Louis. C'était le lieu de réunion choisi par MM. Mousseau et Mercier. On comprendra facilement les motifs de M. Mousseau dans toute cette affaire, quand nous rappellerons le fait qu'il était à la voile d'être fait ministre, et qu'il désirait avant tout une élection par acclamation

dans Bagot. M. Mercier demeurait alors à St Hyacinthe dans le voisinage du champ de bataille et commandait les forces libérales qui pouvaient faire la guerre à M. Mousseau. Il s'agissait donc pour M. Mousseau d'endormir les libéraux leur faisant croire que M. Chapleau consentirait à partager le pouvoir avec eux. L'hon. M. Thibaudeau pénétra de suite les desseins de M. Mousseau et s'opposa à toute idée de coalition.

"Si on exige des preuves de ce que nous disons à ce sujet, nous publierons les lettres que l'Hon. M. Thibaudeau adressa alors à M. Mercier pour lui faire part de ses impressions sur le rôle que jouait M. Mousseau dans cette affaire.

"Plus tard, un groupe de jeunes libéraux de Montréal offrit ses services à M. Mercier pour combattre M. Mousseau dans Bagot. M. Mercier répondit courtoisement qu'il verrait à la chose, mais ce fut la fin de l'histoire et M. Mousseau fut élu sans opposition.

"Voilà pour le premier effort. Le 17 mars 1880, comme le dit la *Concorde*, il y eut réunion chez M. L. O. David, rue St-Constant, mais rien de sérieux ne fut décidé, comme on va le voir par l'extrait suivant d'un article que publiait la *Patrie*, le 6 septembre 1881, en réponse aux prétentions de M. David dans la *Tribune* :

"M. David affirmait que l'hon. M. Thibaudeau, l'hon. M. Huntington, l'hon. M. Laurier étaient en faveur d'une coalition; qu'une réunion aurait eu lieu dans la soirée du jour des funérailles de M. Holton; que M. Thibaudeau aurait été chargé de rencontrer les chefs conservateurs coalitionnistes.

"On a lu les lettres de l'hon. M. Thibaudeau qui contredit carrément les prétentions de M. David.

"L'hon. M. Huntington nous a déclaré que jamais il n'a consenti à faire une coalition. Il a dit simplement : "Si tous les bleus veulent se faire rouges, je n'ai pas

d'objection. C'est la seule coalition que je désire." Si M. David veut une lettre il en aura une.

"Quant à l'hon. M. Laurier il s'est prononcé énergiquement contre la coalition plusieurs fois et spécialement dans la réunion dont nous parlons plus haut.

"Maintenant un mot de la réunion.

"On pourrait croire que cette réunion avait un caractère officiel.

"Pas le moins du monde. M. David le sait si bien qu'il n'ose pas dire qu'elle a eu lieu à sa résidence, sur sa propre demande. Voyant à Montréal plusieurs libéraux venus ici pour assister aux funérailles de M. Holton et non pas pour parler de coalition, M. David invita les libéraux à passer la soirée à sa résidence. Là M. David enfouira son dada et les hon. M. Thibaudeau et Laurier combattirent ses opinions.

"M. David n'en voulait pas démordre. Pour la première fois de sa vie il semblait avoir des convictions tenaces. Il disait :

"Allons donc voir les conservateurs qui nous font des avances. Nous obtiendrons tout ce que nous voudrons." Des illusions ! toujours des illusions !

"M. Thibaudeau répondit comme M. Huntington :

"Enfin je n'ai pas d'objection à aller rencontrer nos adversaires s'ils veulent nous livrer leur parti, mais je ne les crois pas aussi "gauches et aussi naïfs. Nous n'arriverons à rien de pratique."

"Qui a eu raison ? M. Thibaudeau ou M. David ?"

..... "Voilà ce que M. David a appelé une réunion et des négociations : un simple rassemblement chez lui, à sa demeure, de gens qui n'étaient pas venus à Montréal pour parler de la politique.

"On voit bien à quoi ont abouti toutes les histoires de coalition à cette époque.

"Voici d'ailleurs une lettre de M. le

sénateur Thibaudeau publiée dans la *Patrie*, le 23 août 1881 et dont il était question plus haut.

"Monsieur le Rédacteur,

Je vois par le dernier numéro de la *Tribune* que M. L. O. David me met personnellement en cause au sujet des projets de coalition et me fait prendre part aux pourparlers et aux négociations qui ont eu lieu aux fins de savoir s'il n'y avait pas moyen de s'entendre.

M. David se trompe du tout au tout. J'ai bien en effet assisté à certains pourparlers relativement à la coalition, mais c'était comme représentant la masse du parti libéral qui est opposé à la coalition, et non, comme le dit M. David, pour voir s'il n'y avait pas moyen de s'entendre.

Je suis aujourd'hui, et j'ai toujours été, comme le sait fort bien M. David, opposé à tout projet de coalition.

"J. R. THIBAudeau.

"Montréal, 23 août 1881.

"Le 3 septembre suivant, l'Hon. M. Thibaudeau écrivait à *La Patrie* :

M le Rédacteur,

".....Je dois déclarer encore une fois que j'ai pris part à certains pourparlers dans le seul but de protéger les intérêts du parti, mais que les comptes rendus de la *Tribune* et de M. David sont fantaisistes et controuvés. Si M. David en doute, je réitérerai l'invitation de venir à mon bureau vérifier par lui-même, sur documents écrits, l'entière exactitude de mon assertion. Ces documents établiront que j'ai toujours combattu la coalition projetée non seulement en mon propre nom, mais encore dans l'intérêt bien entendu du parti."

(Signé) J. R. THIBAudeau

"Est-ce assez clair ? Est-ce assez positif ? Voit-on là dedans une approbation de la coalition par les libéraux ? Arrivons en maintenant à la réunion qui eut lieu

dans l'automne 1880, chez M. le Sénateur Thibaudeau, à sa résidence de Mille fleurs à la Longue Pointe.

“ Nous étions une quinzaine d'amis réunis chez M. Thibaudeau par hasard, et sans autre but que de faire une visite toute d'amitié à l'hôte de céans et la conversation tomba évidemment sur la coalition.

“ L'hon. M. Mercier alla jusqu'à dire que M. Chapleau consentirait à s'effacer pour faire place à un libéral comme premier-ministre et que l'on nous accordait de plus la majorité dans le ministère et l'abolition du Conseil législatif.

“ C'était le monde renversé. Tous les bleus se faisaient rouges et l'âge d'or nous arrivait comme un cadeau du jour de l'an à un mioche, par l'entremise de Santa Claus, en passant par la cheminée.

“ Nous ignorons si quelques-uns de ceux qui se trouvaient là prirent la chose au sérieux. Mais ce que nous savons, c'est que l'affaire nous parut avoir les proportions d'une bonne blague et que nous n'y avons jamais pensé depuis.

“ Voilà donc toute l'histoire première de cette fameuse coalition qui est revenue sur le tapis depuis peu et que la *Concorde* nous b'âme de ne pas traiter sérieusement.

“ Si M. Chapleau, le 30 mai 1881 a voulu vendre son parti à M. Mercier, que les conservateurs lui en demandent compte. Nous n'avons qu'à parler pour nos amis.....

..... “ A lundi ! ”

Les choses en étaient rendues au point que M. Joly, toujours chevaleresque, voulut épargner des humiliations à M. Mercier qui, dans les pourparlers de coalition, avait pourtant complètement ignoré son chef et ne l'avait pas consulté. Le député de Lotbinière écrivit à la *Patrie* une lettre pour prier ce journal de ne pas aller plus loin au sujet de M. Mercier et de la coalition.

Qu'on lise cette lettre qui se termine par un conseil à M. Mercier :

Québec, 4 janvier 1883.

A. H. Beaugrand, Ecr.,

Directeur-proprétaire de la *Patrie*.

Mon cher monsieur,

Je viens vous prier de ne pas aller plus loin dans la discussion commencée au sujet de l'honorable M. Mercier et de la coalition.

Je n'ai pas le droit de vous dicter aucune ligne de conduite ; c'est une prière que je vous adresse.

Ne suivons pas le déplorable exemple du parti conservateur, qui ne paraît pas comprendre que les coups qu'il porte à ses chefs retombent sur lui-même.

Quel triomphe ce serait pour nos adversaires ! Quel baume pour leurs blessures ! Quel coup pour la province qui aurait alors le droit de nous envelopper tous, libéraux et conservateurs, dans la même condamnation.

Je suis opposé à la coalition, mais je ne suis pas prêt à condamner ceux de mes amis qui la considèrent comme le seul et dernier remède. Résigné à attendre le jour où le peuple ouvrira les yeux et saura reconnaître ses véritables amis, je ne blâme pas ceux qui n'ont pas la même confiance dans l'avenir.

Mais ce jour, quand viendra-t-il ? Le verrai-je jamais ? J'en doute quelque fois, mais d'autres le verront. Je n'accuse pas ceux de mes amis qui sont fatigués de leur impuissance à empêcher le mal et à faire le bien. C'est une bien triste position pour des hommes de cœur. S'ils peuvent trouver un chemin pour en sortir, qu'ils le suivent. Mais que ce chemin soit le chemin droit, et qu'ils restent toujours dignes de leur passé

J'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur.

H. G. JOLY.

CONCLUSION

M. Beaugrand adopta l'avis de son chef, et le public se trouva privé d'informations précieuses sur le rôle louche du député de St Hyacinthe.

Nous sommes porté à croire que de ce moment M. Joly prit secrètement la détermination d'abandonner la direction du parti libéral. En effet, dans le même mois, janvier 1883, le député de Lotbinière se retira pour faire place à M. Mercier qui devint dès lors chef du parti, en dépit de bien des libéraux qui n'avaient et n'ont aucune confiance en lui.

C'est peu de temps avant la session de 1883 que quelques libéraux présentèrent à M. Mercier une capote de fourrure, car les petits présents entretiennent l'amitié. La *Patrie* crut devoir mentionner le fait, non pour faire admirer la peau de l'animal, mais pour dire que cette capote n'avait pas été donnée, pour préserver la coalition contre les grands froids de l'hiver. En effet, le 5 janvier 1883, elle publiait la lettre suivante :

A M. le rédacteur de la *Patrie*.

Comme plusieurs journaux, la *Gazette* de Montréal entr'autres, ont voulu donner une signification politique au fait que nous avons contribué d'une certaine somme pour présenter un paletot de fourrure à l'hon. M. Mercier, nous désirons qu'il soit bien compris que dans la discussion qui a lieu, actuellement, au sujet de la coalition, nous sommes parmi ceux qui approuvons la position prise par la *Patrie* à ce sujet.

J. R. THIBAudeau,

LOUIS TOURVILLE,

RAYMOND PREFontaine.

Ainsi se terminèrent les tentatives de coalition et les libéraux jetèrent sur les faiblesses de M. Mercier la capote de l'oubli.

Maintenant que notre travail est terminé, nos lecteurs peuvent embrasser d'un coup d'œil la suite des événements relatifs à la coalition. Ils peuvent suivre pas à pas le chef libéral, de 1879 à 1883, observer ses mouvements, sa tactique vis-à-vis les libéraux, ses déclarations contradictoires et ses lettres, en un mot sa conduite pour arriver au terme de ses espérances.

Il ressort des documents que nous avons publiés et des écrits de journaux que nous avons cités un enseignement salutaire pour les chefs des partis politiques. C'est qu'une coalition ne peut s'opérer que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, comme celles qui existaient au moment de l'entente entre les Honorables John MacDonald, George Cartier et George Brown, pour accomplir l'œuvre de la confédération; mais de 1879 à 1883, il n'y avait pas cause suffisante pour les Honorables Messieurs Chapleau et Mousseau de former une union avec l'Hon. M. Mercier.

Il est vrai qu'alors les embarras financiers de la province étaient inquiétants; néanmoins ce qui s'est passé depuis, a prouvé que le parti conservateur pouvait suffire à la tâche, sans l'aide de ses adversaires, puisqu'à l'heure actuelle nous avons un surplus de recettes sur les dépenses ordinaires et que l'équilibre est rétabli.

Les libéraux sont en droit de re-

procher à M. Mercier sa conduite relative à la coalition, car il l'a désiré, il l'a recherché au point d'être suspecté de trahison, et le peuple trouvera étonnant de le voir aujourd'hui lancer des accusations de malhonnêteté et de corruption contre ceux même avec qui il était disposé de s'allier. Il y a dans cette conduite du chef du parti libéral un manque de sincérité, une absence de convictions qui n'égalent que son effronterie.

Qu'on médite ces mémoires desquels ressort la preuve:

1. Que M. Mercier, en décembre 1879, trois mois seulement après la chute du Cabinet Joly, a, le premier, publiquement exprimé l'idée d'une coalition de tous les hommes forts et honnêtes des deux partis et fait connaître que quelques amis, durant la session de 1879, lui avaient conseillé de s'allier aux conservateurs et d'entrer, *sans conditions*, dans le nouveau cabinet, sauf à considérer plus tard la question de l'abolition du conseil législatif. (p. 5.)

2. Que par une tactique fort peu honorable, M. Mercier nia dans une lettre à l'*Union* avoir exprimé les idées que libéraux et conservateurs de St Hyacinthe lui avaient entendu émettre. Ce qui n'empêcha pas que, six semaines plus tard, il était en correspondance avec son ami politique M. de Beaufort, pour se ménager des entrevues avec les chefs conservateurs. (p. 9 et 10)

3. Qu'en effet, dans le cours de l'hiver et du printemps de 1880, il se rencontra chez M. de Beaufort avec l'Hon. M. Mousseau, alors député à

Ottawa, comme il l'admet dans son memorandum.

4. Que les allégations de ce memorandum sont contredites dans les points essentiels, et il est en preuve que l'entrevue du 21 février 1880 ne fut point demandée par l'Hon. M. Mousseau ni n'était à la connaissance de l'Hon. M. Chapleau. (p. 13 et suiv.)

Que M. Mercier, dans deux lettres écrites le même jour, le 27 février 1880, pria en grâce M. Rosaire Thibaudeau d'accepter la coalition, en disant :

" *N'allons donc pas faire les intransigeants, nous perdrons tout et la province sera la victime de cette politique extrême ?..... Je vous crois un ami intelligent de votre pays et de votre parti, ne refusez donc pas cette belle occasion de servir les deux.* " [p. 21 et 22].

6. Que, d'après M. R. Thibaudeau, la coalition que M. Mercier le suppliait d'accepter consistait :

1. A maintenir M. Chapleau au pouvoir.

2. A réconcilier les libéraux avec MM. Chauveau, Paquet et Flynn.

3. A laisser aux conservateurs la position importante de premier-ministre de la province.

4. A abolir le Conseil Législatif.

Et M. Thibaudeau qui refusait cette coalition, ajoutait : Pour moi, " l'abolition du Conseil ne prime pas tous les autres intérêts.

" Je crois que ce serait folie de risquer l'existence de notre parti sur une économie de \$30,000, tout en acceptant Senécal qui coûtera double de cette somme à la province par année..... [p. 23 et 24].

On le voit, M. Mercier était prêt à tendre la main à M. Senécal.

7. Que la *Patrie*, organe des libéraux de Montréal, redoutant l'achat de M. Mercier par M. Senécal, lança un article à l'emporte-pièce, de manière à empêcher la coalition, en s'écriant : "chaque homme a son prix", et en disant que l'entrée d'un libéral "dans le cabinet Senécal..... ne s'appellera jamais une coalition, mais une trahison." [p. 25].

On remarquera la similitude d'idées entre M. Thibaudeau et M. Beau-grand qui repoussaient tous deux M. Senécal, pendant que M. Mercier, cherchant à se soustraire à leur vue, et négociant dans l'ombre, n'attendait que le moment de trahir le parti libéral pour se jeter dans les bras des conservateurs. En effet il avait refusé la demande de M. Thibaudeau de réunir ses amis de Montréal et de St Hyacinthe pour les consulter. (p. 24).

8. Que M. Mercier, pour contrebalancer l'influence de la *Patrie* sur les libéraux et faire accepter sa manière de voir, chercha, dans l'automne de 1880, à posséder dans la presse des organes qui lui seraient favorables, et on vit à Montréal la *Tribune* apparaître comme le champion de la coalition, et M. Desmarais, associé de M. Mercier comme avocat, prendre à St Hyacinthe la direction absolue de l'*Union*, avec un programme dans lequel on disait : "Si la coalition est "le seul moyen de sauver la province, "nous l'acceptons,".....

M. L. O. David, de son côté, pour faire pièce à la *Patrie*, écrivait : "Qui

dit coalition ne dit pas trahison." [p. 30

9. Que M. Mercier, dans le même automne de 1880, voulut prouver aux conservateurs ses bonnes dispositions à leur égard, en facilitant, malgré les libéraux, l'élection par acclamation, dans Bagot, de l'hon. M. Mousseau, nommé ministre à Ottawa. [(p. 32)

10. Que le 30 mars 1881, M. Mercier, toujours anxieux d'effectuer une coalition avec les conservateurs, eut une entrevue cette fois avec M. Chapleau, le député de St Hyacinthe ayant usé de *prudence* jusqu'à ne point se faire suivre par M. Thibaudeau. Voulait-il de nouveau la coalition signalée par ce monsieur dans sa lettre du 1 mars 1880 ? Dans la narration que publia M. Mercier, on est porté à croire que non ; malheureusement pour lui ses affirmations téméraires sont démenties par M. A. Dansereau et M. Gustave Drolet. [p. 36

11. Que dans l'été de cette même année, [1881] M. Mercier se rendit à St Hyacinthe et chercha à tromper ses électeurs de la ville en allant jusqu'à affirmer qu'il *tenait trop* à son honneur et à sa réputation pour *jamais consentir* à entrer dans un ministère composé d'hommes comme il y en avait alors dans le cabinet de Québec. C'était une vantardise greffé sur un mensonge, car, par la lettre déjà citée de M. Thibaudeau, il est prouvé que M. Mercier avait voulu, l'année précédente, s'allier à M. Chapleau, en acceptant M. Senécal par-dessus le marché. (p. 38)

12. Que dans l'automne suivant, M. L. O. David, le confident de M. Mercier, conjura l'Hon. M. Chapleau

de faire des propositions de coalition aux libéraux, en disant :

“ Notre conclusion est que tous ceux qui sont en faveur d'une coalition doivent nécessairement accepter M. Chapleau comme premier-ministre.....Si donc M. Chapleau veut sincèrement attacher son nom à l'œuvre patriotique de la réconciliation des partis, qu'il fasse aux libéraux des propositions honorables...”

M. Chapleau n'accepta point l'offre de la *Tribune* et la coalition n'eut pas lieu. (p. 39)

13. Que M. Mercier ne voyant point ses tentatives de coalition réussir, résolu, à la veille des élections générales de 1881, de se retirer de la vie publique. Il donna à la presse comme un des motifs de sa retraite, l'opposition que ses amis libéraux avait faite à ses projets d'union avec les conservateurs. A quoi bon, dit-il, travailler pour son pays, lorsque votre propre parti rend vos efforts inutiles. (p. 40)

14. Que le député de St-Hyacinthe étant revenu sur sa décision, brigua de nouveau les suffrages, en se gardant toute fois de parler à ses électeurs des raisons qu'il avait données au reporter du *Star* pour motiver sa retraite. Il lui déclara, le 16 novembre, que sa famille réclamait ses services, mais ce ne pouvait être la cause première de son refus de se présenter, puisque guère plus d'un an après on le voyait entrer dans la politique active comme chef du parti libéral. Douze mois ne suffisent point à un avocat de la capacité de M. Mercier pour refaire sa fortune avec une clientèle ordinaire.

15. Que, durant la session de 1882, il ne fit aucune opposition au gouvernement Chapleau ; au contraire il l'aida de son vote sur la question de la vente du chemin de fer du nord et approuva l'augmentation du salaire des ministres.

16. Qu'après la session, en juillet 1882, l'Hon. M. Chapleau ayant accepté un portefeuille de ministre à Ottawa, M. Mercier crut qu'il devait prêter son aide au nouveau premier-ministre, l'Hon. M. Mousseau, en facilitant son élection dans le comté de Jacques-Cartier. (p. 43)

17. Que, pendant cette élection, M. Mercier eut des entrevues avec M. Senécal et ensuite avec M. Dansereau, dans le but de faire partie avec son ami l'Hon. Langelier, du cabinet Mousseau. C'est à Québec chez son beau-frère, M. Paul de Cazes, que le député de St Hyacinthe jeta les bases de l'arrangement qui devait mettre le comble à ses désirs. M. Rosaire Thibault n'était plus avec lui et il préparait son entrée dans le gouvernement conservateur sans consulter son chef M. Joly et les principaux libéraux de Montréal. C'est une surprise sans doute qu'il voulait leur causer, pas très agréable pour ceux qu'il était sur le point de trahir, mais très importante pour lui.

Le refus seul de M. Mousseau fit manquer la coalition et avorter les espérances de M. Mercier. [p. 44 et 45]

18. Que les arrangements préliminaires intervenus entre MM. Mercier, Dansereau et Langelier, avec la participation de M. Senécal, constatent que le député de St Hyacinthe n'é-

tait guère difficile sur l'importance des mesures à élucider. Il apparait aux yeux de tous, dans le résumé des entretiens, plutôt comme un enfant qui joue au bouchon que comme un chef de parti, et le document publié est la plus grande farce politique dont on puisse être témoin.

La seule chose sérieuse est l'acceptation par M. Mercier et M. Lange-lier de l'existence du Conseil législatif et leurs bonnes dispositions vis-à-vis M. McGreevy. (p. 46)

19. Qu'après le refus de M. Mousseau d'accepter MM. Mercier et Lange-lier dans son cabinet, ceux-ci entretinrent pendant quatre mois encore l'idée de devenir ministres sous un chef conservateur. En décembre 1882, l'*Electeur* disait qu'il fallait "dégager le bon grain de l'ivraie, choisir un peu partout, dans chaque parti." Il fit même allusion à la rumeur de l'entrée de deux de ses amis politiques dans le ministère, en les représentant comme "deux fiers esprits et deux braves cœurs." [p. 48]

20. Que la *Patrie*, toujours opposée à la coalition, régenta vertement l'*Electeur*, la *Concorde*, M. David et M. Mercier, en disant qu'elle n'accepterait jamais de partager le pouvoir avec les hommes du Pacifique et des Tanneries. "Le règne des traîtres n'est jamais bien long, s'écriait M. Beaugrand, en s'adressant à MM. Mercier et David. (p. 50)

21. Que M. Mercier ayant réussi à devenir le chef du parti libéral et voyant toute chance de coalition évanouie, changea de tactique et chercha à faire oublier ses faiblesses et ses er-

reurs de jugement, en se disculpant aux dépens des autres.

21. Qu'au cours d'un débat sur une motion de non confiance, dans la session de 1883, le chef de l'opposition profita d'un incident parlementaire, en soi de peu d'importance, pour refaire sa position aux yeux des libéraux. Il déclara solennellement et sur son honneur qu'il n'avait jamais ni directement ni indirectement recherché l'alliance de M. Chapleau, comptant sans doute pour affirmer une telle chose sur la discrétion et l'honorabilité de ses adversaires. p. 53

21. Qu'enhardi par le silence de M. Mousseau, il répéta plus tard la même affirmation à l'assemblée de St Laurent et alla plus loin en disant que M. Mousseau lui avait offert la coalition. Celui-ci, poussant la délicatesse trop à l'extrême en face de l'effronterie de M. Mercier, ne voulut point donner de détails ; il se contenta de déclarer qu'il n'avait pas voulu accepter le député de St Hyacinthe dans son cabinet.

En présence de ces deux affirmations contraires, nous avons la lettre de M. Dansereau qui contredit M. Mercier, le projet de coalition que M. Mousseau refusa d'accepter et le témoignage assermenté d'un libéral bien connu, M. L. O. David. (p. 55)

22. Que le chef du parti libéral dénatura à St Laurent l'explication personnelle donnée en chambre par M. Desjardins et lut à l'assemblée des paroles que celui-ci n'avait point prononcées. M. Desjardins, dans une lettre qu'il publia, protesta contre la mauvaise foi d'un tel procédé et

prouva, en définitive, que le mensonge est l'arme favorite de M. Mercier. (p. 56)

23. Que M. Mercier s'est chargé lui-même de contredire ses propres affirmations et de fournir la preuve que non-seulement il voulait la coalition avec les chefs conservateurs dès décembre 1879, mais qu'il la voulait *quand il était ministre sous M. Joly*. Ses principes sont si élastiques qu'il recherchait l'union des conservateurs quand il tonnait le plus contre leurs chefs, et la *Concorde*, dans son article du 27 décembre 1882, le déclare emphatiquement. (p. 62)

24. Que la *Patrie* ayant demandé à M. Mercier s'il approuvait cet article de la *Concorde*, il lui répondit qu'il l'approuvait *depuis le premier jusqu'au dernier mot*, et M. Beaugrand ajouta qu'il avait appris que M. Mercier avait lui-même corrigé le manuscrit de l'article en question. (p. 63)

25. Que les articles violents publiés par la *Patrie* dans les premiers jours de janvier 1883, sont une preuve du profond sentiment de dégoût qui s'était emparé des principaux libéraux de Montréal à l'égard de M. Mercier et de la répulsion qu'inspiraient ses faiblesses et ses tentatives de trahison. (p. 63)

26. Qu'il ne fallut rien moins que l'intervention chevaleresque de l'Hon. Joly auprès de M. Beaugrand pour empêcher celui-ci de discréditer complètement M. Mercier et de le faire rejeter du parti libéral comme un rebut.

Voilà le résumé succinct des tentatives de coalition.

Il ressort donc des lettres, des affir-

mations et des discours contradictoires du député de St Hyacinthe, de la correspondance de MM. Thibaut, Dansereau, Drolet et Desjardins, des déclarations des Honorables MM. Chapleau et Mousseau, des articles de la *Patrie*, de l'*Union*, de la *Concorde*, de la *Tribune* et autres, de la déposition sous serment de M. L. O. David et de l'ensemble des négociations :

1. Que M. Mercier a réellement désiré et recherché l'alliance de l'hon. M. Chapleau.

2. Que M. Mercier, en août 1882, a sollicité des conservateurs une coalition que M. Mousseau a refusée.

3. Que M. Mercier a trompé la chambre et le pays par ses déclarations mensongères.

4. Que la conduite fourbe de M. Mercier n'est propre qu'à le discréditer dans l'opinion publique.

5. Qu'il est impossible de se fier à sa parole de chef politique.

6. Qu'il a tenté de trahir le parti libéral comme autrefois il a abandonné le parti conservateur.

7. Que n'ayant aucuns principes et aucunes convictions politiques, il ne mérite en aucune manière le respect et la confiance de la province de Québec.

D'après les libéraux comme d'après les conservateurs, M. Mercier porte donc inscrits au front les trois mots

Hypocrisie—Mensonge—Trahison.

Erratum.—La page 15, à partir de l'alinéa "Voyons maintenant etc", et toute la page 16 se trouvent répétées par inadvertance dans les pages 17 et 18.

ontradic-
inthe, de
Thibau-
Desjar-
norables
des ar-
on, de la
utres, de
le M. L.
es négo-

ellement
de l'hon.

ût 1882,
une coa-
sée.

ompé la
déclara-

e de M.
e discrè-

e fier à

le parti
andon-

cipes et
s, il ne
respect
nce de

me d'a-
Mercier
es trois

hison.

le Palinéa
page 16 se
s les pages

